

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 071-200040293-20250203-003_2025ANX-DE



Communauté de
Communes du Clunisois

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS

3 FEVRIER 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025



ID : 071-200040293-20250203-003_2025ANX-DE

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que les départements (article L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les 10 semaines précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

SOMMAIRE

1	CADRE REGLEMENTAIRE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	7
1.1	CADRE REGLEMENTAIRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	8
1.2	TRANSMISSION ET PUBLICITE	8
2	CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	9
2.1	UN DESSERREMENT MONETAIRE DES BANQUES CENTRALES DONT LES IMPACTS SONT DIVERSEMENT APPRECIES SELON LES PAYS	10
2.2	UN CONTEXTE GEOPOLITIQUE QUI QUESTIONNE ET CONDITIONNE	11
2.3	ZONE EURO : DE VRAIS DOUTES SUR LES SIGNES D'UNE REPRISE ECONOMIQUE	12
2.4	France : LES MESURES D'AUSTERITE DE LA LOI DE FINANCES POURRAIENT PESER FORTEMENT SUR LA CROISSANCE	12
2.5	EMPLOI – LE NARRATIF A L'EPREUVE DU TEMPS ET DES REALITES	13
3	LOI DE FINANCES 2025 – POUR CE QU'ON EN SAIT	16
4	ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS	22
4.1	DESCRIPTION DE LA METHODE DE CADRAGE PLURIANNUEL	23
4.2	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24
4.2.1	IMPOTS ET TAXES	24
4.2.2	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	28
4.3	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	30
4.3.1	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30
4.3.2	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	31
4.3.3	ATTENUATION DE PRODUITS – REVERSEMENTS DE FISCALITE	32
4.4	REVERSEMENTS AUX 41 COMMUNES MEMBRES	33
4.4.1	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	34
4.4.2	FONDS DE CONCOURS – PACTE DE SOLIDARITE BUDGETAIRE ET FISCAL	35
4.4.3	CONTINGENT AIDE SOCIALE	36
4.5	PARTICIPATIONS	36
4.5.1	GESTION DES ORDURES MENAGERES – SIRTOM	36
4.5.2	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS – GEMAPI	37
4.5.3	POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL – PETR	37
4.5.4	OFFICE DE TOURISME DE CLUNY ET DU CLUNISOIS	37
4.5.5	PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	37
4.6	RESTES A CHARGES DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	38
4.6.1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	39
4.6.2	ENVIRONNEMENT	40
4.6.3	ENFANCE FAMILLE ET EDUCATION	41
4.6.4	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	42
4.6.5	ECONOMIE ET TOURISME	43

4.6.6	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	44
4.6.7	SOLIDARITES, EMPLOI ET INSERTION	45
4.6.8	MOBILITES	46
4.6.9	MOYENS GENERAUX	47
5	BUDGETS ANNEXES	48
5.1	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN AUTONOMIE FINANCIERE	49
5.2	BUDGETS ANNEXES DE ZONES D'ACTIVITES	49
6	GESTION RESSOURCES HUMAINES	50
6.1	ELEMENTS DE CONTEXTE	51
6.1.1	DISPOSITIFS NATIONAUX	51
6.1.2	DECISIONS INTERNES	52
6.2	STRUCTURE DES EFFECTIFS ET EVOLUTION	53
6.2.1	EVOLUTION GLOBALE DU NOMBRE DE DOSSIERS AGENTS	54
6.2.2	STRUCTURE ET RETROSPECTIVE	54
6.3	STRUCTURE ET PROSPECTIVE	55
6.4	ELEMENTS DE REMUNERATION	56
6.4.1	REGIME INDEMNITAIRE	56
6.4.2	AUTRES ELEMENTS DE REMUNERATION	57
6.5	DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL	57
6.6	COTISATIONS, ASSURANCES STATUTAIRES ET GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE	57
7	MUTUALISATION	58
7.1	RESEAU DES SECRETAIRES DE MAIRIE	59
7.2	SERVICES MUTUALISES	59
7.2.1	INSTRUCTION DROIT DES SOLS	59
7.2.2	INFORMATIQUE	60
7.2.3	MATERIEL MUTUALISE	60
7.2.4	ENGAGEMENTS	61
8	EVOLUTION DE L'EPARGNE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	63
8.1	UN PROJET DE TERRITOIRE QUI S'ANCRE DANS LE TEMPS DU MANDAT	64
8.2	EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	64
8.3	RESULTATS – PROVISOIRES POUR L'EXERCICE 2024	65
8.4	EPARGNE NETTE OU CAF NETTE	66
9	PERSPECTIVES PLURIANNUELLES EN MATIERE D'INVESTISSEMENT	67
9.1	CAPACITE D'INVESTISSEMENT	68
9.2	GESTION PLURIANNUELLE – MISE EN ŒUVRE DES AP/AE/CP	68
10	STRUCTURE DE LA DETTE	70
10.1	EMPRUNTS EN COURS	71
10.2	EVOLUTION DE LA DETTE	72

10.3	CAPACITE DE DESENETTEMENT	73
10.4	GESTION DE LA TRESORERIE	73
ANNEXES		76
ANNEXE 1 – TABLE ANALYTIQUE AU 1 ^{ER} JANVIER 2025		77
ANNEXE 2 – FICHE FINANCIERE DGF 2023 DE LA CC DU CLUNISOIS		79
ANNEXE 3 – SITUATION DU PACTE DE SOLIDARITE DETAILLE PAR COMMUNE ARRETE AU 31/12/2024		81
ANNEXE 4 – TABLEAU DES EFFECTIFS ARRETE AU 31/12/2024		82

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 071-200040293-20250203-003_2025ANX-DE



1

CADRE REGLEMENTAIRE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

1.1 CADRE REGLEMENTAIRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. **Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.** Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement les exercices suivants. Il doit intervenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

En application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, article D.3312-12 du CGCT, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) comporte les informations suivantes :

- ▶ Les **évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes**, en fonctionnement et en investissement, notamment les hypothèses retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, fiscalité, tarification, subventions...)
- ▶ La présentation des **engagements pluriannuels**, en particulier les orientations envisagées au niveau de la programmation d'investissement, des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette contractée**, et les perspectives pour le projet de budget
- ▶ L'évaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau **d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice** auquel se rapporte le projet de budget
- ▶ Des informations relatives au **personnel et son évolution**, notamment sur la structure, les dépenses et la durée du travail
- ▶ **L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- ▶ **L'objectif d'évolution du besoin de financement annuel** calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le DOB concerne à la fois le budget principal et les budgets annexes de la collectivité.

1.2 TRANSMISSION ET PUBLICITE

Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientation budgétaire. Celle-ci doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport d'orientation budgétaire, en aucun cas le vote n'a vocation à approuver les orientations proposées. La délibération du DOB, comme toutes les autres, doit être transmise au contrôle de légalité. De plus, l'EPCI doit transmettre la délibération et le rapport aux communes membres.

Le rapport d'orientation budgétaire est publié sur le site internet de la CC du Clunisois à la suite de la tenue du débat d'orientations budgétaires en Conseil Communautaire en libre accès.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 071-200040293-20250203-003_2025ANX-DE



2 CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

2.1 UN DESSERREMENT MONETAIRE DES BANQUES CENTRALES DONT LES IMPACTS SONT DIVERSEMENT APPRECIES SELON LES PAYS

Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	PROJECTIONS		
	2023	2024	2025
Production mondiale	3,3	3,2	3,2
Pays avancés	1,7	1,8	1,8
États-Unis	2,9	2,8	2,2
Zone euro	0,4	0,8	1,2
Allemagne	-0,3	0,0	0,8
France	1,1	1,1	1,1
Italie	0,7	0,7	0,8
Espagne	2,7	2,9	2,1
Japon	1,7	0,3	1,1
Royaume-Uni	0,3	1,1	1,5
Canada	1,2	1,3	2,4
Autres pays avancés	1,8	2,1	2,2
Pays émergents et pays en développement	4,4	4,2	4,2
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,7	5,3	5,0
Chine	5,2	4,8	4,5
Inde	8,2	7,0	6,5
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,3	3,2	2,2
Russie	3,6	3,6	1,3
Amérique latine et Caraïbes	2,2	2,1	2,5
Brésil	2,9	3,0	2,2
Mexique	3,2	1,5	1,3
Moyen-Orient et Asie centrale	2,1	2,4	3,9
Arabie saoudite	-0,8	1,5	4,6
Afrique subsaharienne	3,6	3,6	4,2
Nigéria	2,9	2,9	3,2
Afrique du Sud	0,7	1,1	1,5

La bataille mondiale contre l'inflation a été dans une large mesure remportée, même si des pressions sur les prix persistent dans certains pays. Après avoir culminé à 9,4 % en glissement annuel au troisième trimestre de 2022, les taux d'inflation globale devraient à présent s'établir à 3,5 % d'ici la fin de 2025, en dessous du niveau moyen de 3,6 % enregistré entre 2000 et 2019.

La croissance mondiale est attendue en 2024 et en 2025 autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Selon les projections d'octobre 2024 du Fonds Monétaire international, si les Etats-Unis tirent leur épingle du jeu en matière de croissance de PIB, la zone euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt.

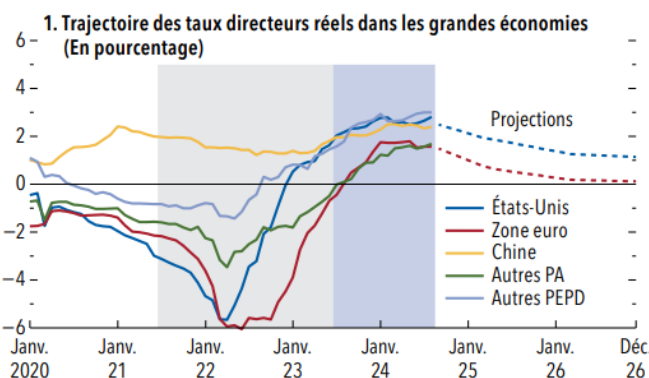
Par ailleurs, les récentes déclarations de D. Trump vis-à-vis des relations commerciales entre Etats-Unis et Europe visant à instaurer des droits de douane sur les produits européens laissent présager des difficultés supplémentaires en termes de croissance

de la zone euro.

La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

Cette nette décélération de l'inflation a conduit la plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) à desserrer l'étau du crédit et ce mouvement devrait se poursuivre en 2025 :

La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.



La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en abaissant son objectif de taux en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait. La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait. A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

2.2 UN CONTEXTE GEOPOLITIQUE QUI QUESTIONNE ET CONDITIONNE

Le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays. Après celle d'Ukraine, la guerre à Gaza est venue constituer un deuxième front autour duquel les rapports de force internationaux se réarticulent partiellement. Toutes deux contribuent à questionner la crédibilité du monde occidental dans le cadre, toujours structurant, de la rivalité entre la Chine et les États-Unis. Cette nouvelle bipolarité tend par ailleurs à s'étendre, par exemple en Afrique, continent théâtre de conflits oubliés.

Entre deux guerres, l'Europe voit pour sa part progresser le conservatisme et les extrêmes droites, alors que les paramètres de sa relation avec Washington continuent de se reconfigurer avec l'élection de D. Trump qui fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible que jamais. Les tentatives d'Elon Musk, avec lequel il s'est allié, pour déstabiliser plusieurs démocraties européennes laissent présager que ces dernières auront à organiser la résilience de leurs systèmes politiques dans les prochains mois, si l'Europe ne veut pas se trouver en position d'asservissement.

La mise à exécution des menaces de D. Trump, dès son investiture, du retrait des Etats-Unis de la COP de Paris ainsi que de l'Organisation Mondiale de la Santé fait peser les plus grandes incertitudes quant aux conditions dans lesquelles les Etats-Unis se maintiendront au sein de l'OTAN et poussent les responsables européens à devoir imaginer comment l'Europe peut se doter de moyens plus massifs pour assurer sa propre défense.

À la faveur de ce retour de la puissance, le prisme sécuritaire s'étend jusqu'aux changements climatiques. La guerre vient également redessiner la géopolitique des hydrocarbures, en parallèle de celle des matériaux et métaux nécessaires à la double transition bas-carbone et numérique.

Impasses en Ukraine et à Gaza, négociations climatiques, présidence états-unienne et avenir de l'ordre international : à de nombreux égards, l'année 2025 pourrait être décisive et conduire à un monde de plus en plus clivé.

En Europe, la coalition gouvernementale en Allemagne est tombée en novembre 2024 et les élections fédérales de février 2025 pourraient voir arriver aux responsabilités l'AfD, parti d'extrême droite, euro- et climato-sceptique.

En France, la dissolution de juillet 2024 a peut-être été l'occasion d'une clarification politique, en ce sens que la société française est apparue divisée en trois composantes de poids comparables, mais nullement celle d'une possible stabilité. Le renversement du gouvernement Barnier – tardivement nommé après plusieurs mois de gestion par un gouvernement démissionnaire – en décembre dernier, à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances 2025 a conduit à la mise en œuvre d'une loi spéciale dans l'attente d'un nouveau projet de loi de finances. Quant à la durabilité du gouvernement Bayrou, les commentateurs n'hésitent plus à questionner le projet présidentiel d'une nouvelle dissolution à l'été.

2.3 ZONE EURO : DE VRAIS DOUTES SUR LES SIGNES D'UNE REPRISE ECONOMIQUE

Dans les scénarios de croissance publiés fin 2024, la Caisse d'épargne anticipait une croissance du PIB européen de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro, largement soutenue par la consommation publique (+1.8 % vs +0.8 % pour la consommation privée).

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes.

La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

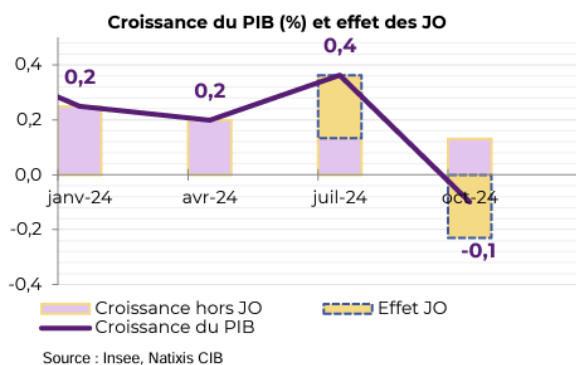
L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, il est attendu une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Côté perspectives en matière d'inflation, la Caisse d'Epargne table sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation devrait continuer de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Enfin, l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon les estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

2.4 FRANCE : LES MESURES D'AUSTERITE DE LA LOI DE FINANCES POURRAIENT PESER FORTEMENT SUR LA CROISSANCE



Les économistes prévoient une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France. L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3ème trimestre, impulsion temporaire liée aux Jeux Olympiques de Paris puisque les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle sont comptabilisées au 3ème trimestre.

Cet effet JO, de l'ordre de +0,25 %, semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au 4ème trimestre (croissance attendue à

-0,1 % T/T au 4ème trimestre).

Pour l'année 2025, les prévisions de croissance pâtissent d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement Barnier. Il serait aisé de souligner que l'effort de 5 milliards d'euros demandé aux collectivités territoriales représente finalement moins de 10 % des efforts que tout un chacun devra faire. Pour autant, la Fondation Jean-Jaurès, en conclusion d'une note d'impact

des mesures du projet de loi de Finances pour 2025, estimait à 12 milliards d’euros la chute de l’investissement qui en découlerait en 2025 (-16 % par rapport à 2023). Alors que l’investissement public local représente 58 % de l’investissement public total, un recul de ce dernier aura nécessairement sur le tissu des entreprises françaises un impact encore amplifié par un contexte économique général peu engageant, et une prudence bien comprise de la part des ménages dans leurs investissements personnels.

En termes d’inflation, en moyenne annuelle, les économistes prévoient une inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025. L’inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L’inflation des services continue de baisser et l’inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L’inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé.

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%
Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%
Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

Ainsi, et quelle que soit la source, les prévisions de croissance en zone Euro se situent aux alentours de +1.2 % avec une inflation de +2%. En France, les prévisions de croissance se situent pour 2025 aux alentours de 1% pour une inflation de l’ordre de +1.6, +1.7 %.

2.5 EMPLOI – LE NARRATIF A L’EPREUVE DU TEMPS ET DES REALITES

Alors que les précédents gouvernements assuraient que c’étaient leurs politiques sociale et économique qui avaient conduit à la création de 2 millions d’emplois, 2025 risque bien d’être l’année où les masques tombent.

Flexibilité du marché du travail à grand renfort d’encouragements à créer son propre emploi, fiscalité du capital peu ou pas mise à contribution, réformes sociales brutales en matière d’emploi ou de retraites, ces mesures se heurtent dès à présent à la réalité de la situation : l’emploi a été en grande partie soutenu par les nombreuses aides financières et juridiques depuis 2020 et l’abandon progressif des mesures du « quoi qu’il en coûte » révèle l’ampleur de la catastrophe.

Un exemple est la réduction récente des aides à l’apprentissage, dont le coût budgétaire a été multiplié par 3,5 entre 2018 et 2024 pour atteindre 25 milliards d’euros. À elles seules, selon l’Insee, ces aides ont contribué pour environ un tiers de la hausse de l’emploi total en France entre fin 2019 et fin 2022 et la

réduction de la prime exceptionnelle à l'apprentissage en 2024 aura pour probable conséquence, selon les mêmes sources, de détruire 10 000 emplois au premier semestre 2025.

De même l'URSSAF, à qui le ministre de l'Économie et des finances entre 2020 et 2022 avait demandé un moratoire sur les assignations en redressement ou en liquidation pour les entreprises ne payant pas leurs cotisations sociales, fait part de ses inquiétudes pour les mois à venir.

Cette souplesse a en effet laissé se constituer un tissu d'entreprises en très grande fragilité, masquant et retardant des licenciements à venir. Dans son dernier communiqué, l'Urssaf explique que ses assignations en redressement et en liquidation judiciaire, qui ont repris fin 2023, ont progressé de « respectivement 36,9% et 18,5 % sur un an, et atteignent pour le cinquième trimestre consécutif des niveaux supérieurs à ceux observés au quatrième trimestre 2019 avant la crise du covid ». Le nombre d'emplois concernés par ces procédures collectives avoisine les 80 000.

Ces éléments sont par ailleurs largement partagés dans la presse et par les syndicats. La CGT a récemment recensé 300 plans de licenciement tous secteurs confondus, faisant peser une menace plus ou moins immédiate sur 70 000 emplois. Le cabinet Altares dénombrait à l'automne 66 000 défaillances d'entreprises lors des douze mois précédents – dont près de 14 000 au seul troisième trimestre 2024.

Dans sa note de conjoncture de décembre 2024, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) prévoyait qu'en 2025, « le secteur privé commencerait à détruire des postes salariés », et que le taux de chômage remonterait à 7,6 % à la mi-2025, contre 7,4 % à la fin du troisième trimestre 2024.

Deux secteurs seraient particulièrement touchés par les destructions de postes en 2025 : la construction et l'industrie. Le premier, la construction, du fait de la hausse des taux d'intérêt de crédits immobiliers, devrait détruire 20 000 emplois salariés lors du premier semestre de 2025, après 30 000 sur toute l'année 2024 ; le second, l'industrie, devrait perdre 6 000 emplois salariés au 1er semestre 2025, en attendant que les annonces de fermetures de sites et d'usine finissent par se tarir.

Enfin, l'emploi intérimaire, compté séparément par l'Insee mais très concentré dans la construction et l'industrie, pourrait lui aussi souffrir avec 10 000 suppressions de postes lors des deux premiers trimestres de 2025.

Côté secteur des services, la dynamique ne pourra pas neutraliser celles, délétères, des deux autres secteurs : seulement 10 000 créations d'emplois hors intérim sont prévues lors des six premiers mois de l'année 2025 et la tendance est la même pour l'emploi public, qui voit s'ouvrir l'année 2025 dans un brouillard digne du smog londonien de 1952.

En 2025, la seule catégorie d'emploi dynamique serait l'emploi non salarié, tiré par la hausse du nombre d'autoentrepreneurs : environ 30 000 emplois de ce type devraient être créés lors des six premiers mois de l'année prochaine selon l'Insee, dont on connaît la fragilité et la précarité de ces auto-entrepreneurs parfois requalifiés en salariés tant les rapports de force avec les entreprises qu'ils servent sont brutaux et déséquilibrés.

Enfin, il serait incomplet de terminer ici le tour d'horizon de l'emploi en France sans évoquer le cas des bénéficiaires du RSA, désormais redevables de 15 heures d'activité employée non rémunérée pour justifier l'octroi des minimas sociaux auxquels ils prétendent.

Avec des agents France-Emploi sous pression, et devant remplir, sans augmentation de moyens, de nouvelles missions d'accompagnement, il semble que se dessine, comme dans d'autres secteurs régaliens, le recours accru aux prestations externalisées. Mediacités en septembre 2024 révélait qu'entre

2018 et 2023, Pôle emploi a fait exploser le recours à des opérateurs privés de placement pour ses missions d'accompagnement. « De 250 millions d'euros de budget en 2018, celui-ci est passé à 550 millions d'euros en 2022, puis à 650 millions d'euros en 2023. Avec France Travail, une nouvelle externalisation massive est prévue ». Comme si le privé était plus efficace que le public.

Un rapport du cabinet Technologia commandé par France-Travail souligne d'ailleurs, dans ses points de vigilance, « la possibilité que l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus faciles à repositionner sera confié, à plus ou moins courte échéance, aux acteurs du privé, laissant à France Travail la charge des seuls cas dits plus "difficiles" sans y consacrer les moyens financiers et humains nécessaires pour réaliser un accompagnement intensif de qualité ». La boucle serait alors bouclée : le service public dans l'incapacité d'atteindre ses objectifs face au narratif du privé qui serait plus agile et plus performant.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 071-200040293-20250203-003_2025ANX-DE



3

LOI DE FINANCES 2025 – POUR CE QU’ON EN SAIT

Le creusement du déficit en 2023 et 2024 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques (hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts) qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation, ce qui est somme toute assez logique lorsque l'on confie, pour des raisons idéologiques, au secteur privé des missions qui étaient jusqu'alors prises en charge directement par les agents de la fonction publique. En effet, ce dernier, outre la couverture des coûts réels du service, cherche à maximiser ses profits et à force de diminuer les ressources internes des administrations, ces dernières ne sont plus en capacité d'assurer les missions confiées, les externalisent et le cercle vicieux s'installe.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour la France. C'est dans ce contexte que le gouvernement démissionnaire de Gabriel Attal, à l'été 2024, a construit le budget 2025, que le gouvernement de Michel Barnier a repris à son compte, avant d'être censuré par l'Assemblée Nationale. Reste à savoir comment le gouvernement de François Bayrou, composé en grande majorité par les celles et ceux qui composaient les précédents, entend jouer sa partition. Celle-ci avait débuté en donnant quelques ouvertures aux forces de gauche de l'Assemblée, pour rapidement se tourner vers la droite, républicaine ou non, pour négocier un accord de non-censure sur fond de promesses sécuritaires.

Dans l'addition du Projet de loi de finances pour 2025 tel que défendu par le Premier Ministre Barnier, les premiers à passer en caisse étaient et seront (sans trop de doutes, même si ce sera dans une mesure légèrement moindre au vu des récents développements) les services publics : l'éducation nationale dont personne ne voit bien comment elle pourrait participer aux efforts vu son état ; l'enseignement supérieur et recherche – dont la cure a commencé il y a déjà 25 ans et n'en finit pas ; la santé – avec des hôpitaux publics dont la cour des comptes, dans un rapport de 2023 souligne qu'ils ont une capacité d'autofinancement négative, l'écologie, à l'heure où progresse la prise de conscience face aux catastrophes naturelles et répétitives tant dans le monde, dans nos départements d'outre-mer que dans l'hexagone.

Ainsi, le projet de loi de finances, dans une mouture assez proche de celle présentée par le gouvernement Barnier a pris le chemin du Sénat pour un examen qui doit se terminer le 23 janvier et une commission mixte paritaire le 30.

Dans ce laps de temps, le gouvernement entend bien faire quelques économies du fait de l'application de la loi spéciale votée fin décembre, qui permet certes d'assurer la continuité de services (prélèvement de l'impôt, versement des salaires des agents et des dotations aux collectivités sur la base du budget 2024) mais certainement pas d'engager ni mesures nouvelles ni même de prendre en charge les augmentations tendanciennes des dépenses autorisées. Une analyse publiée dans « Les Echos » chiffrerait à 1,5 milliards d'euros par mois les économies ainsi permises.

A l'heure où ces lignes sont écrites, le projet de loi vise un déficit public de 5,4% du PIB (contre 5 dans la précédente version) et dans les différents volets de la loi de finances, un certain nombre de décisions devrait être maintenu, compte tenu de la composition de la commission mixte paritaire. En effet, le siège tournant de l'Assemblée passe au fil des commission mixtes paritaires du groupe écologiste et social, au groupe les démocrates puis au groupe Horizons. Il aurait dû être occupé par un député écologiste si le gouvernement n'avait pas convoqué une commission mixte paritaire préalable sur une proposition de loi sur le vapotage. Ainsi, ce sera le tour d'un député du Modem de siéger en CMP.

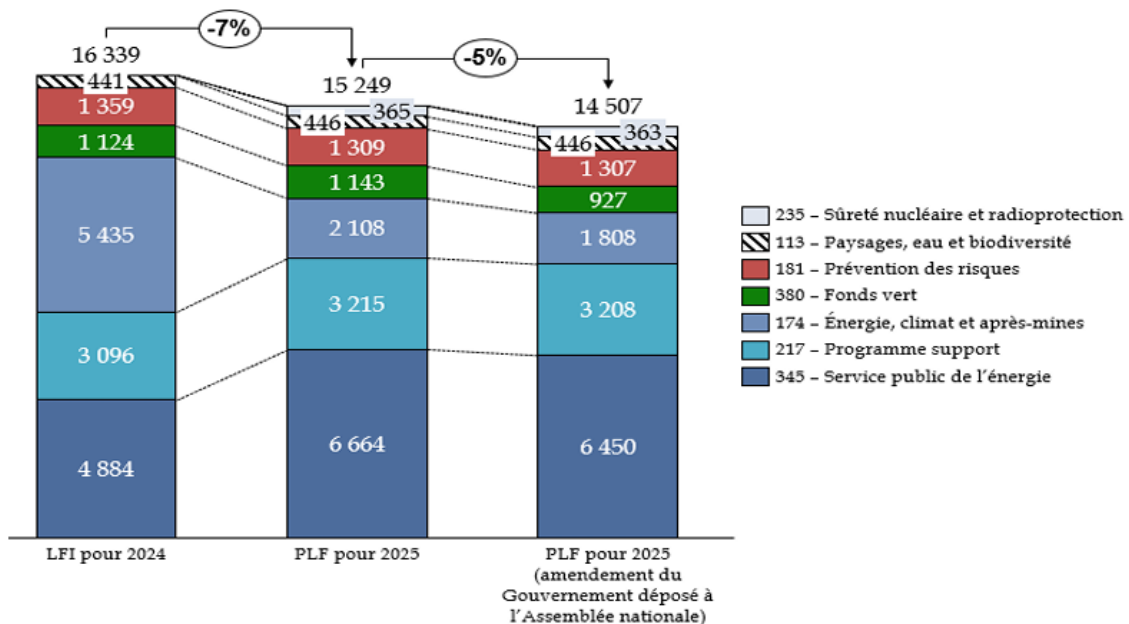
Parmi les mesures adoptées par le Sénat :

- ▶ La Santé : L'objectif national de dépenses d'assurance maladie a été relevé d'un milliard d'euros supplémentaires, et le gouvernement renonce au relèvement du ticket modérateur sur les consultations médicales et les médicaments.
- ▶ L'Education nationale : le projet de suppression de 4 000 postes d'enseignant a été amendé. Pour autant, il y a toujours 2 000 postes à supprimer.
- ▶ Les autorisations d'engagement pour les Outre-mers, qui devaient être diminués de 250 millions d'euros, seront finalement épargnés et relevés de 450 millions d'euros par rapport à 2024 afin d'apporter une réponse à la crise en Nouvelle-Calédonie et aux destructions à Mayotte suite au passage de l'ouragan Chido.
- ▶ Habitat : abandon de la réduction de 500 millions € des crédits alloués à MaPrimeRénov', et hausse de 50 millions € du budget, initialement fixé à 2,3 milliards €. Néanmoins, on peut regretter que les conditions d'accès pour les bénéficiaires demeurent potentiellement des gestes uniques alors que les bouquets de travaux permettent d'atteindre de véritables performances. Par ailleurs, l'exclusion des passoires thermiques du dispositif qui était envisagée est repoussée au 1^{er} janvier 2026, de même que l'obligation de fournir un DPE à l'entrée du parcours par geste. En d'autres termes, les logements classés F et G sur le diagnostic de performance énergétique restent éligibles aux aides par geste en 2025, alors même que pris isolément, ces derniers ne permettent pas de saut de classe et resteront des logements peu performants.

Un net recul sur les politiques en faveur de la transition et de la préservation de la biodiversité, avec un budget dédié à la transition amputé de plus d'un milliard d'euros

Évolution des crédits entre la LFI 2024 et le PLF 2025

(en millions d'euros)



Source : commission des finances du Sénat

Si les sénateurs ont créé un fonds « climat territorial » doté de 200 millions d'euros, ils ont néanmoins validé un recul de près d'un milliard d'euros du budget du ministère de la transition, dont on peine à savoir quelles seront les politiques impactées.

Créé initialement dans le cadre de la loi de finances 2024 pour financer les actions des intercommunalités dotées d'un plan Climat-air-énergie territorial (PCAET), ce fonds « climat territorial » avait été rapidement transformé en une enveloppe au sein du fonds vert, à la main des Préfets pour financer les actions des contrats de réussite de la transition écologique (CRTE). Les sénateurs ont donc créé à nouveau un fond spécifique pour les intercommunalités dotées d'un PCAET qui percevraient 4 euros par habitant... et auquel pourront élargir les métropoles... Autant dire qu'il ne restera pas grand-chose pour les collectivités rurales, dotées ou non d'un PCAET !

Les sénateurs ont par ailleurs voté la hausse du fonds « Barnier » dédié à la prévention des risques pour le porter à 300 millions d'euros, ainsi qu'une augmentation symbolique du fonds chaleur de 10 millions d'euros.

Ces deux fonds ont été créés et/ou confortés par redéploiement des crédits du fonds vert qui sera, lui, fléché prioritairement en soutien des PCAET et plus spécifiquement des projets liés à l'adaptation et la prévention des risques liés aux changements climatiques, au verdissement du bâti des territoires et aux mobilités douces décarbonées.

Enfin, il est prévu la diminution des aides au verdissement du parc automobile de 200 millions (passage de 4,6 à 4,4 milliards d'euros) ainsi que la suppression de « l'agence bio » chargée du développement de l'agriculture biologique.

La pression sur les collectivités locales se relâche... pour le moment

Le Sénat est revenu sur une partie des mesures concernant les collectivités territoriales et les efforts qui leur étaient demandé au redressement des finances publiques.

Ainsi, entre les deux projets de loi, leurs efforts initialement attendu à hauteur de 5 milliards d'euros en décembre 2024, est finalement attendu à 2,2 milliards.

► Le fonds de précaution

Le « fonds de précaution », mesure qui consistait à ponctionner 3 milliards d'euros sur les recettes de 450 grandes collectivités, a laissé place à un dispositif de « lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités les plus favorisées, comprenez "une sorte d'épargne forcée", à hauteur d'1 milliard d'euros. La somme thésaurisée en 2025 serait reversée pour l'essentiel aux contributeurs, par tiers chaque année à partir de 2026, et 10% seraient mis de côté pour abonder les fonds de péréquation. Au niveau national, moins de 2000 communes, 130 EPCI, une cinquantaine de départements ainsi que les Régions de France métropolitaine (sauf la Corse) participeraient au dispositif.

S'agissant des EPCI, seront ainsi concernés les EPCI dont l'indice synthétique est supérieur à 110 % de l'indice moyen de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ; cet indice synthétique étant l'addition :

1/ du rapport entre le potentiel fiscal par habitant de l'EPCI et le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ; pondéré à 75%

2/ du rapport entre le revenu par habitant de l'EPCI et le revenu moyen par habitant de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, pondéré à 25 %

► **Abondement de la DGF**

La dotation globale de fonctionnement en 2025 sera abondée de 290 millions d'euros. Comme prévu initialement, c'est bien au sein de la DGF que sera traitée la péréquation et les prélèvements visant la Dotation de solidarité rurale et celle de solidarité urbaine.

► **Gel de la fraction de Tva**

Alors que l'engagement de l'Etat avait été clair lors de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE et leur remplacement par une fraction de TVA, par nature dynamique contrairement aux dotations de compensation auxquelles les collectivités étaient habituées, le gouvernement revient sur cet engagement et gèle, à hauteur de 2024, la fraction de TVA dédiée aux collectivités. Ce sont quelques 1,2 milliards d'euros estimés qui ne seront pas perçus par ces dernières.

► **Le FCTVA**

Alors que le précédent projet de loi de finances entendait baisser le taux du Fonds de compensation de la TVA, les sénateurs ont souhaité revenir sur cette mesure et le taux de FCTVA devrait ainsi rester le même, tout comme l'assiette, à savoir l'investissement et certaines dépenses de fonctionnement. Pour rappel, il ne s'agit pour les collectivités que de récupérer la TVA qu'elles paient lors de leurs achats.

► **DSIL, DTER et DSID**

Si le Ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation s'est engagé à préserver « totalement » la DETR, il a néanmoins annoncé – sans qu'on en sache encore dans quelles mesures – des baisses « limitées » de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

► **Ressources Humaines**

L'augmentation des cotisations CNRACL ne faisant pas partie du projet de loi de finances, cette mesure demeure dans son format initial à savoir trois augmentations successives de 4 points des cotisations.

Le délai de carence, quant à lui, ne passera pas à 3 jours comme imaginé dans le 1^{er} projet de loi de finances. Néanmoins, pour les agents en maladie ordinaire, leur indemnisation est baissée à 90 % durant les trois premiers mois du congé maladie ordinaire.

Enfin, à ce stade, la Garantie individuelle pour le pouvoir d'achat (GIPA) est remise en cause totalement.

En conclusion, si cette nouvelle mouture de loi de finances desserre l'étau sur les collectivités, force est de constater que le prélèvement de recettes sur les grandes entreprises et les ménages les plus aisés reste un terrain miné. Le gouvernement Barnier avait évoqué la mise en place d'une super-taxe sur l'impôt sur les sociétés pour celles qui réalisent plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires et une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus des ménages gagnant plus de 500 000 euros par an pour un couple sans enfants.

Si la « super-taxe sur l'impôts des sociétés » n'est a priori pas remise en cause, on peut s'interroger quant à la possibilité réelle de la mise en œuvre de la contribution sur les hauts revenus, étant donné qu'elle n'aura pas été adoptée avant le 31/12/24. Et par-dessus le marché, si les mesures d'austérité sur les services publics ont vocation à perdurer dans le temps, le fait même que la contribution des hauts revenus des ménages soit « exceptionnelle » laisse songeur quant à sa pérennité.

Enfin, il est difficile, dans ce contexte, de ne pas revenir sur les différentes mesures visant à la réduction voire la suppression – des impôts dits de production (CFE / CVAE).

La loi de finances 2021 a instauré la division par 2 de la valeur locative des locaux économiques, notamment industriels, évalués en méthode comptable. Cette réduction des impôts pour les entreprises s'intégrait dans le plan France Relance et avait pour but de rendre attractif le territoire national à l'installation d'entreprises (« reconquête industrielle ») et de redonner de la compétitivité aux entreprises françaises... Le tout dans une croyance ferme dans les théories de ruissellement.

Cette division a eu pour impact la diminution pour les contribuables concernés d'un montant de 3,4 milliards d'euros d'impôts locaux à partir de 2021 (taxe foncière sur le bâti et cotisation foncière des entreprises).

En apparence, aucun impact pour les collectivités puisque ce montant a été compensé à l'euro près par l'Etat tout en conservant la dynamique de la base fiscale au fil des ans (la complexité générée par le coefficient correcteur de la taxe foncière amène en outre à questionner le bénéfice de ladite dynamique puisqu'il est hors de portée d'en vérifier le respect).

Si cette démarche peut paraître louable de prime abord, notamment dans le cadre du maintien d'entreprises industrielles dans l'hexagone ou de l'attrait que peut représenter le territoire français pour de nouvelles installations, certaines activités bénéficient aujourd'hui de cette baisse d'imposition alors même qu'elles n'étaient pas visées par la mesure.

En effet, entrent dans le champ d'application de la mesure les centrales nucléaires, ainsi que toutes les centrales de production d'électricité (charbon, gaz, barrages, éoliennes, fermes photovoltaïques) et les postes de transformation électrique. La baisse d'impôts bénéficie ici principalement aux producteurs et distributeurs d'électricité comme EDF et Enedis. Or ces activités ne présentent pas vraiment de risque de délocalisation vers l'étranger et représente un coût pour l'Etat de l'ordre de 500 millions € par an (source DGFIP).

Autres domaines concernés, la distribution d'eau et l'assainissement avec des équipements tels que les réservoirs d'eau potable et les stations de traitements des eaux usées ou encore les immenses centres logistiques (vente sur internet, centrales de la grande distribution classique). Dans ce cas, non seulement il n'y pas de risque de délocalisation, mais qui plus est ces structures n'offrent qu'un faible taux d'emploi en retour...

On retrouve également les data center, ces grands bâtis accueillant toutes nos données dématérialisées, au nombre de 315 en 2024 (source Cloudscene) qui sont devenus omniprésents sur le territoire national. Là encore, pas de délocalisation ni de mise en péril de leur compétitivité.

Enfin, parmi les bénéficiaires, on peut mentionner pêle-mêle les centrales à béton ou d'enrobés, les carrières et sablières (dont les bases fiscales actuelles sont très faibles au regard des surfaces de terrain utilisées), ou encore les centres de traitement des déchets.

Au total, ce sont donc près de 1,8 milliards d'euros d'allègement d'impôts dont bénéficient des entreprises sur lesquelles ne pèse aucun risque de délocalisation ni d'impact sur leur compétitivité à l'international.

Si l'on considère seulement la fiscalité économique locale, on constate ainsi que les décisions politiques de ces 15 dernières années (réforme de la taxe professionnelle en 2010, révision des valeurs locatives des locaux professionnels, suppression de la CVAE, division par 2 des bases des locaux industriels...) ont diminué la participation des entreprises aux impositions directes locales de plus de 10 milliards d'euros par an.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 071-200040293-20250203-003_2025ANX-DE



4 **ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS**

4.1 DESCRIPTION DE LA METHODE DE CADRAGE PLURIANNUEL

Dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire 2025, il est proposé de poursuivre la méthodologie adoptée lors des trois précédents débats en continuant de s'appuyer sur le projet de territoire afin d'en apprécier la faisabilité technique, politique et financière à horizon 2027.

Ces perspectives pluriannuelles, tant en fonctionnement qu'en investissement, permettent de se projeter et de construire dans la durée. Elles restent des estimations que chaque budget annuel doit venir affiner. A ce titre, elles ne valent pas engagement définitif sur l'ensemble du mandat mais serviront de référence pour analyser les écarts, faciliter le dialogue et la lisibilité des politiques menées.

Les données financières présentées ci-dessous le sont sur l'ensemble du mandat 2021 – 2026. Pour les années 2021 à 2023 les données sont celles des comptes administratifs de la collectivité. Pour **2024**, il s'agit **d'écritures provisoires** dans l'attente du rapprochement avec le compte de gestion et le vote du compte administratif. **Pour les années 2025 – 2027, il s'agit de projections susceptibles d'évoluer tout au long des prochains exercices budgétaires.**

Cette méthode permet d'anticiper pour ne pas subir, d'orienter les politiques sectorielles et définir les investissements conformément au projet de territoire et aux évolutions connues ou projetées avec la volonté :

- ▶ De rééquilibrage territorial
- ▶ De dynamisme économique
- ▶ De justice sociale
- ▶ De transition écologique et énergétique

La méthode de cadrage pluriannuel consiste à estimer la capacité globale de financement qui sera ensuite affectée :

- ▶ **Au fonctionnement** des actions sectorielles et des moyens généraux pour équilibrer les restes à charge dans ces domaines
- ▶ **A l'investissement** par la capacité d'autofinancement de la collectivité

La capacité globale de financement résulte du solde entre :

- ▶ Les recettes de fiscalité et des dotations de fonctionnement
- ▶ Et les reversements de fiscalité à l'Etat et aux communes membres de l'EPCI

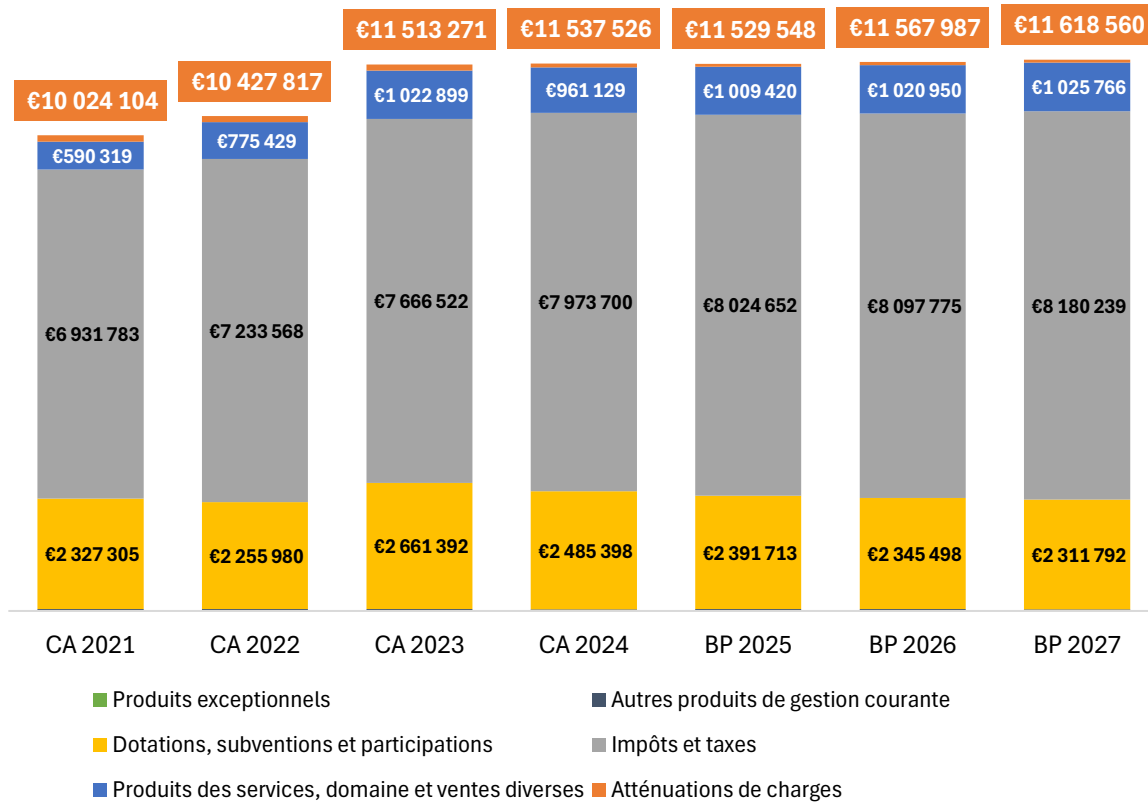
Au 1^{er} janvier 2025, la CC du Clunisois a 4 budgets, 1 budget principal 3 budgets annexes :

- ▶ **Budget principal** de la CC du Clunisois
- ▶ Budget annexe **Assainissement** à autonomie financière
- ▶ Budget annexe de la **Zone de la Courbe**
- ▶ Budget annexe de la **Zone de la Gare**

A l'occasion de l'adoption du Compte administratif 2024 et du budget prévisionnel pour 2025, une lecture « verte » sera proposée aux élus du Conseil, comme prévu par la loi de finances pour 2024, et appuyée sur la méthodologie communément admise à savoir celle développée par l'institut IACE, par nature et par fonction.

4.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé de projeter les recettes réelles de fonctionnement pour les années 2025 – 2027 avec l'ensemble des composantes de la section de fonctionnement. Les principales recettes et évolutions sont ensuite détaillées pour une meilleure compréhension et analyse.



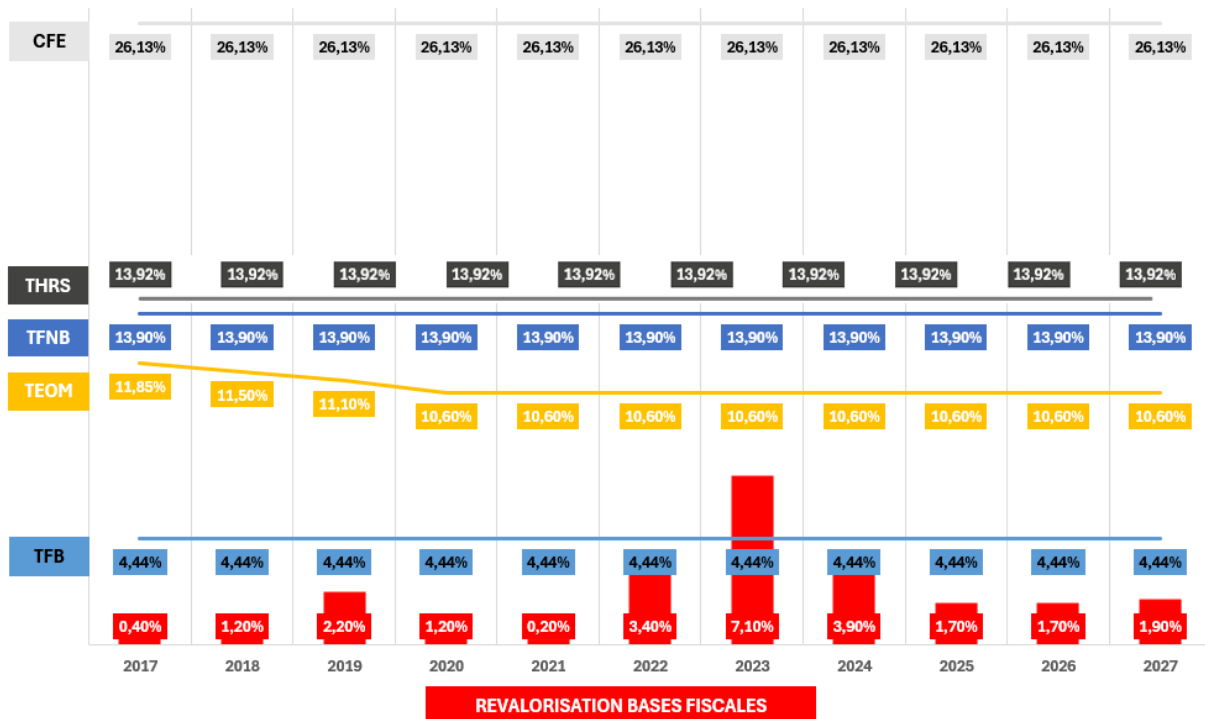
4.2.1 IMPOTS ET TAXES

L'Insee a publié l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre 2024, portant l'inflation sur un an glissant à **+1,70%**. C'est donc ce chiffre qui va servir pour l'actualisation des bases fiscales pour 2025. Une baisse par rapport à la revalorisation appliquée en 2024 qui s'était établie à +3,90%. Cet indice reste la base des hypothèses présentées ci-dessous concernant les recettes de fiscalité attendues.

4.2.1.1 STABILITE DES TAUX DE FISCALITE

Depuis 2017, les taux de fiscalité sont restés stables. Le taux a même diminué pour la Taxe sur les Ordures Ménagères (**TEOM**). Actuellement, la volonté politique est de maintenir autant que possible ces taux, en s'appuyant sur la dynamique des bases et le produit de la redevance spéciale incitative.

En effet, l'augmentation des taux d'imposition n'est pas la seule possibilité pouvant entraîner une variation de la pression fiscale. La dynamique des bases fiscales et la possibilité d'instaurer d'autres taxes, telles que la taxe GEMAPI et le versement mobilité en sont d'autres.



Ces différents leviers sont détaillés ci-dessous, seulement à titre d'information, sans qu'il n'y ait de décisions prises quant à leur institution.

► **Dynamique des bases fiscales**

La commission Finances-Mutualisation a commencé, en 2023, à travailler sur les bases locatives avec un double enjeu : assurer l'équité des contribuables et, sans modification des taux, bénéficier de recettes supplémentaires. Aussi, dès la fin de l'année 2023, une mission a été confiée à un cabinet de conseil afin que la CC du Clunisois ainsi que ses communes membres soient accompagnées au mieux pour cette mise à jour et ce rééquilibrage souhaités de tous.

En 2024, le travail du cabinet a été réalisé et transmis aux communes afin que chacune d'elles puisse s'en saisir. Les communes ont donc la possibilité de réunir leur CCID lors du premier trimestre 2025 afin de faire remonter à l'administration fiscale les locaux qui sont susceptibles de reclassement.

Deux autres missions ont été confiées au cabinet pour un retour attendu lors du 1^{er} semestre 2025. A savoir une mission d'assistance technique opérationnelle dans le traitement de l'optimisation des bases fiscales des locaux économiques et une mission d'accompagnement en vue de la fixation de la base minimum de CFE.

Pour l'ensemble de ces différentes missions l'augmentation des recettes fiscales pourrait se faire connaître à partir de l'exercice budgétaire 2026. Cependant, il est, pour l'heure, encore difficile de quantifier ces montants. Ces recettes supplémentaires ne sont donc pas prises en compte dans ce rapport d'orientation budgétaire.

► **Taxe GEMAPI**

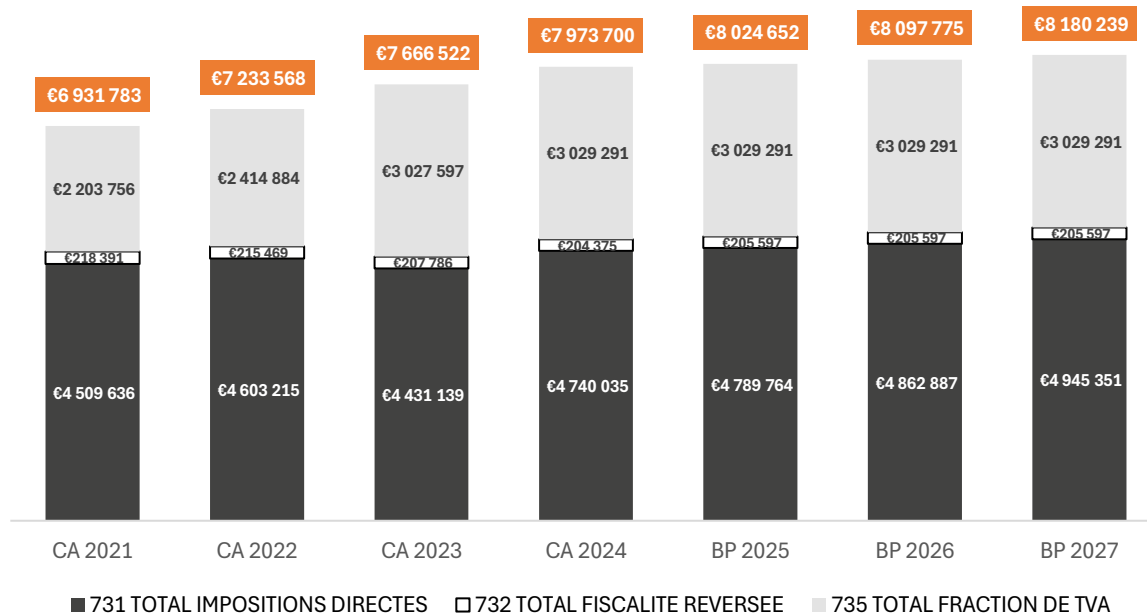
La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une taxe facultative levée par les EPCI à fiscalité propre : ces derniers votent un produit final attendu et non un taux. Le produit voté est réparti entre les contribuables assujettis aux quatre taxes directes locales que sont la taxe d’habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non-bâties (TFPNB), la cotisation foncière des entreprises (CFE), proportionnellement aux recettes que chacune d’elles a procuré l’année précédente sur le territoire de l’EPCI. Les taux d’imposition sont obtenus en divisant le produit ainsi réparti par les bases nettes d’imposition respectives. Pour le contribuable, cela se traduit par un taux additionnel mentionné sur son avis d’imposition.

Dans l’hypothèse de l’instauration de la taxe GEMAPI sur l’exercice de l’année N, la décision serait à valider par délibération du conseil communautaire avant le mois d’octobre de l’année N-1.

► **Versement mobilité**

Le versement mobilité est une contribution patronale, versée par toutes les entreprises qui emploient au moins 11 salariés. Le versement mobilité permet de financer les transports en commun, il est recouvré par l'Urssaf.

4.2.1.2 DYNAMIQUE DES RECETTES DE FISCALITE



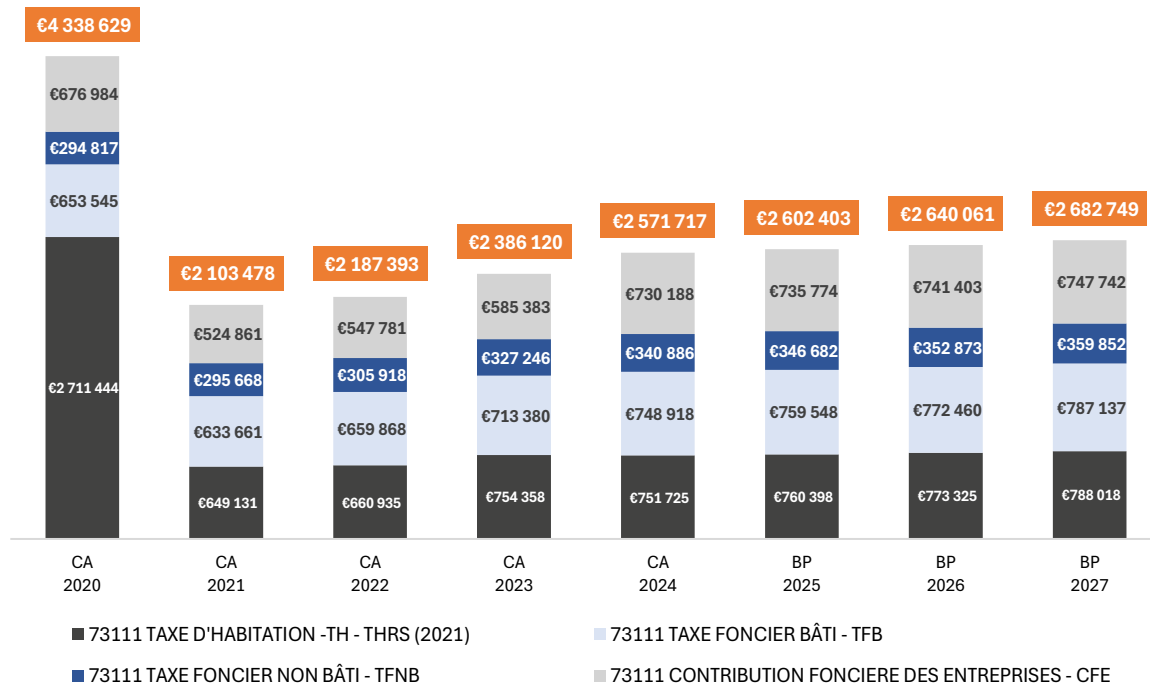
Depuis 2021 et la suppression de la taxe d’habitation des résidences principales ainsi que la diminution de moitié des bases fiscales des entreprises, la proportion des impôts locaux directs dans nos recettes a fortement diminué. Ce pourcentage a une nouvelle fois diminué en 2023 avec la suppression de la CVAE ; ces deux impôts directs (CVAE et TH) étant remplacés par la fraction de TVA compensatoire.

ARTICLE	CHAPITRE 73 - IMPÔTS ET TAXES	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
73111	Impôts directs locaux - THRS ; FB ; FNB ; CFE	2 571 717 €	2 602 403 €	2 640 061 €	2 682 749 €
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE	- €	- €	- €	- €
73113	Taxe sur les surfaces commerciales - TasCom	118 199 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
73114	Imposition forfaitaire sur entreprises de réseau - IFER	147 446 €	149 953 €	155 201 €	160 633 €
73118	Autres impôts locaux ou assimilés	- €	- €	- €	- €
73133	Taxe d'enlèv. des ordures ménagères et assimilés - TEOM	1 752 792 €	1 777 408 €	1 807 624 €	1 841 969 €
73136	Taxe GEMAPI	- €	- €	- €	- €
73156	Versement mobilité	- €	- €	- €	- €
731721	Taxes de séjour	149 881 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €
731	TOTAL IMPOSITIONS DIRECTES	4 740 035 €	4 789 764 €	4 862 887 €	4 945 351 €
73211	Attribution de compensation - AC	5 597 €	5 597 €	5 597 €	5 597 €
73223	Fds de péréquation des ress com et intercom - FPIC	190 405 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €
7323	Revers. prélèv de l'Etat sur le prod brut des jeux	8 373 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
732	TOTAL FISCALITE REVERSEE	204 375 €	205 597 €	205 597 €	205 597 €
7351	Fraction de TVA - Compensation TH (2021)	2 480 082 €	2 480 082 €	2 480 082 €	2 480 082 €
7352	Fraction de TVA - CVAE (2023)	549 209 €	549 209 €	549 209 €	549 209 €
735	TOTAL FRACTION DE TVA	3 029 291 €	3 029 291 €	3 029 291 €	3 029 291 €
73	TOTAL	7 973 700 €	8 024 652 €	8 097 775 €	8 180 239 €
	IMPÔTS LOCAUX EVOLUTION EN €	308 896 €	49 729 €	73 123 €	82 464 €
	IMPÔTS LOCAUX EVOLUTION EN %	6,97%	1,05%	1,53%	1,70%
	TEOM EVOLUTION EN €	85 080 €	24 616 €	30 216 €	34 345 €
	TEOM EVOLUTION EN %	5,10%	1,40%	1,70%	1,90%
	TOTAL EVOLUTION DU CHAPITRE 73	307 178 €	50 951 €	73 123 €	82 464 €
		4,01%	0,64%	0,91%	1,02%

Pour les années 2025 – 2027, l'estimation a été faite sur une progression prudente de 1,70% des bases locatives pour les années 2025 et 2026 et de 1,90% pour l'année 2027.

Les hypothèses ci-dessous sont donc réalisées avec une projection à taux stables des impôts directs locaux (IDL) regroupés au compte 73111. On pourra remarquer la profonde transformation en la matière des recettes liées aux impôts directs locaux comprenant la Taxe d'Habitation (TH), Taxe d'Habitation des Résidences secondaires (THRS) depuis 2021, la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

4.2.1.3 IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

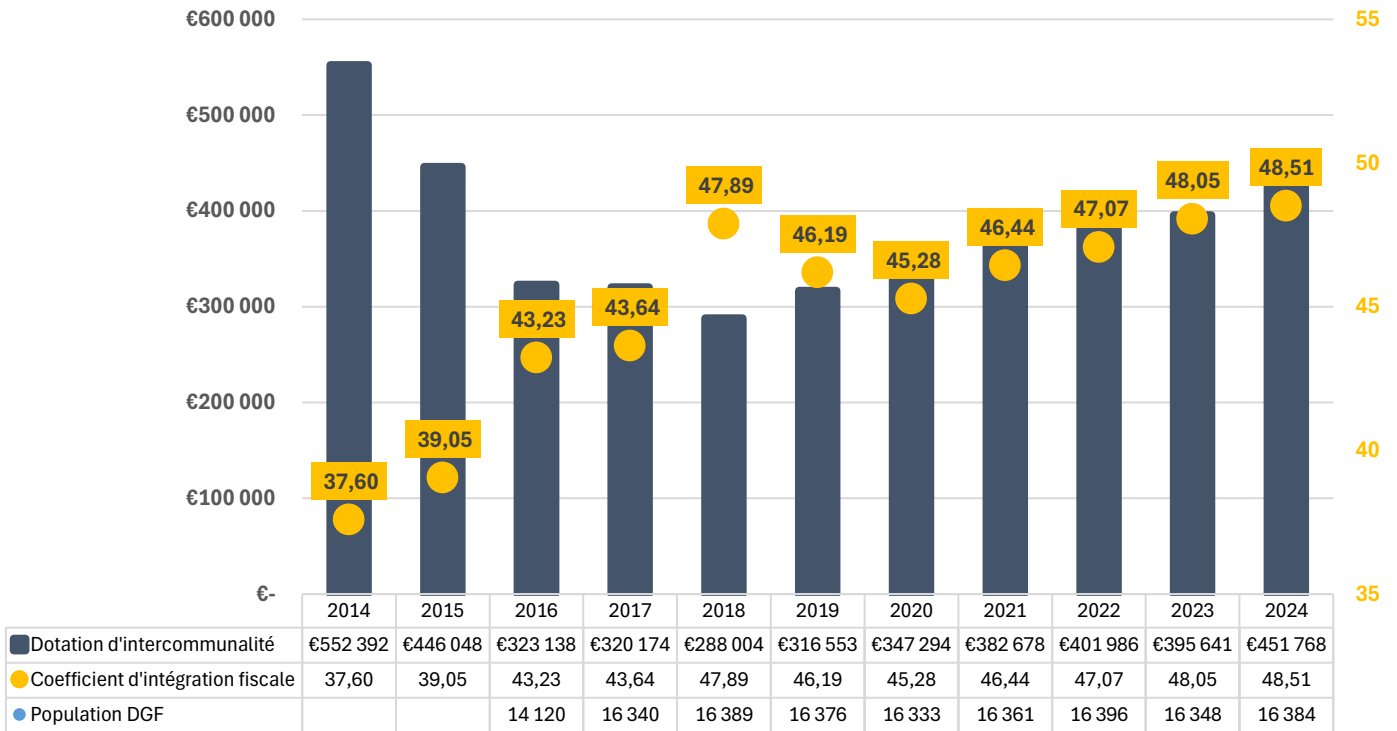


Pour 2025, il est prévu des recettes fiscales de l'ordre de **2 602 403 €** pour les impôts directs locaux.

A noter que les recettes de fiscalité liées à la TEOM en 2024 représentent **1 752 792 €** sur **4 740 035 €** soit 37% du **montant total des impositions directes**, il s'agit du principal impôt direct local.

4.2.2 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

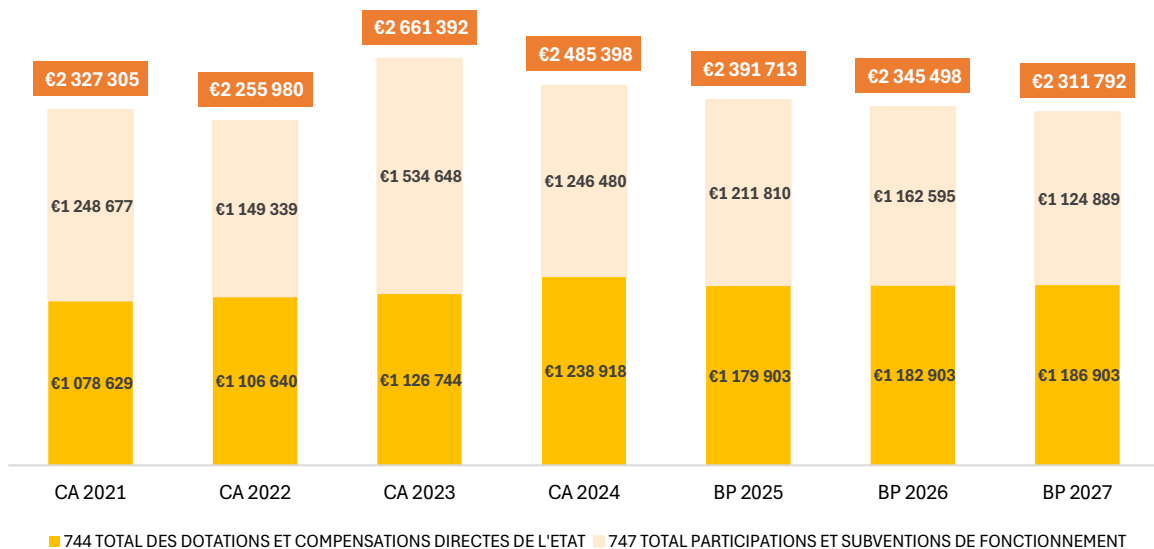
Le **coefficient d'intégration fiscale (CIF)** permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un des indicateurs de la part des compétences exercées au niveau du groupement, mais pas exclusivement. En l'occurrence, toute décision de modification de taux ou toute variation des recettes fiscales des communes et/ou de la Communauté de communes a un impact sur ce coefficient. On peut supposer qu'avec la revalorisation des bases locatives des logements, dont les plus grands bénéficiaires seront les communes, le CIF augmente... A suivre !



L'évolution du CIF de presque 1 point entre 2022 et 2023 a permis une augmentation de la dotation d'intercommunalité en 2024. Une nouvelle augmentation de 0,5 point est constatée en 2024, ce qui devrait amener également à une augmentation du montant de la dotation d'intercommunalité.

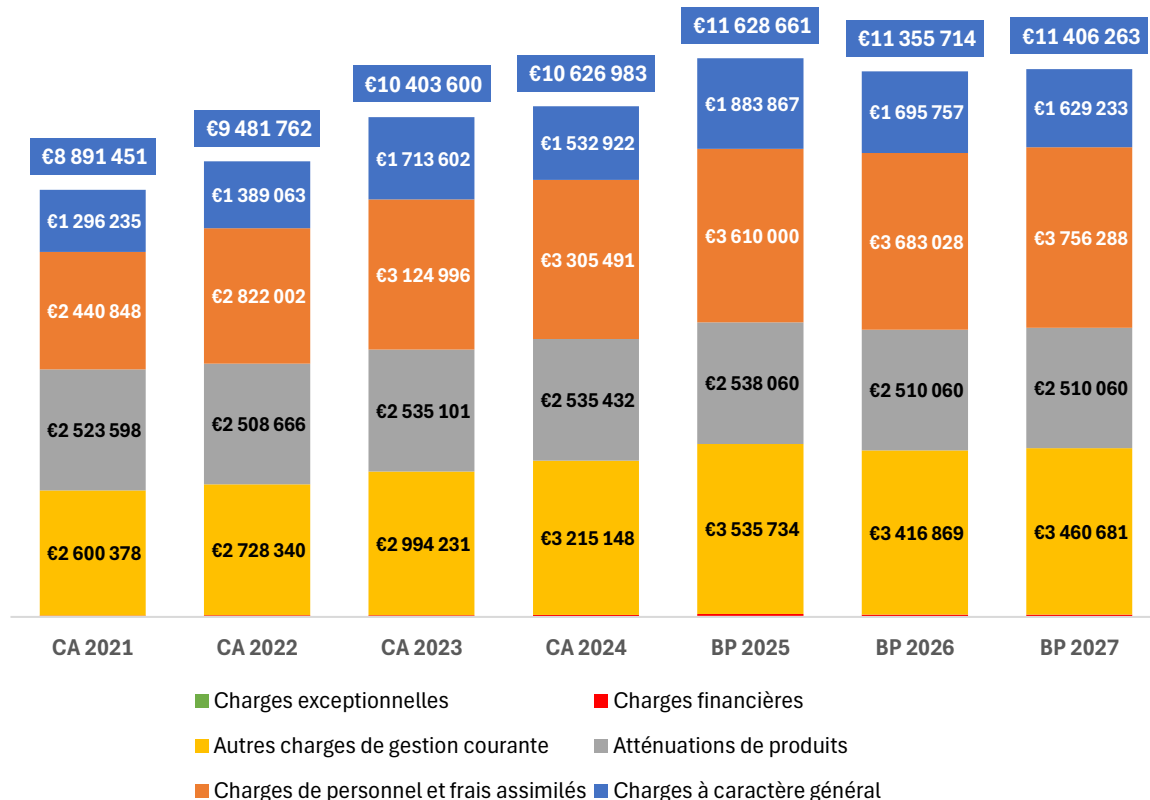
Le coefficient d'intégration fiscale de la **CC du Clunisois est de 48,51%** pour l'année 2024. A titre de comparaison la moyenne du CIF des EPCI en 2024 est de 39,83%.

En ce qui concerne le lien entre CIF et DGF, qui est loin d'être clair compte tenu des règles de calcul entourant la DGF, l'expérience nous montre que chaque nouveau point de CIF représente, depuis 2019, une augmentation d'environ 30 k€ de la DGF.



4.3 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

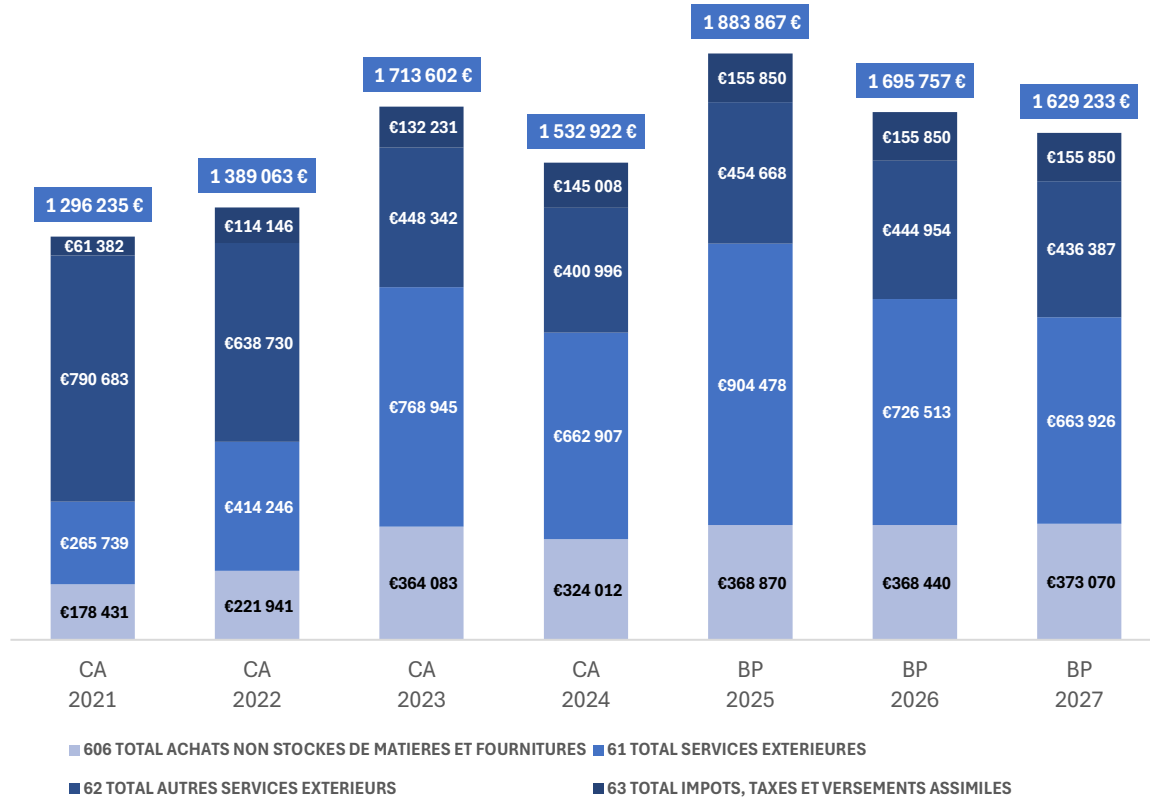
Comme pour les recettes, il est proposé de projeter les dépenses réelles de fonctionnement pour les années 2025 – 2027 avec l'ensemble des composantes de la section de fonctionnement. Les principales dépenses et évolutions sont ensuite détaillées pour une meilleure compréhension et analyse.



4.3.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Outre les achats non stockés de matières et fournitures comportant entre autres les coûts de l'énergie, secteur le plus concerné par l'inflation, le niveau des autres dépenses reste proportionné.

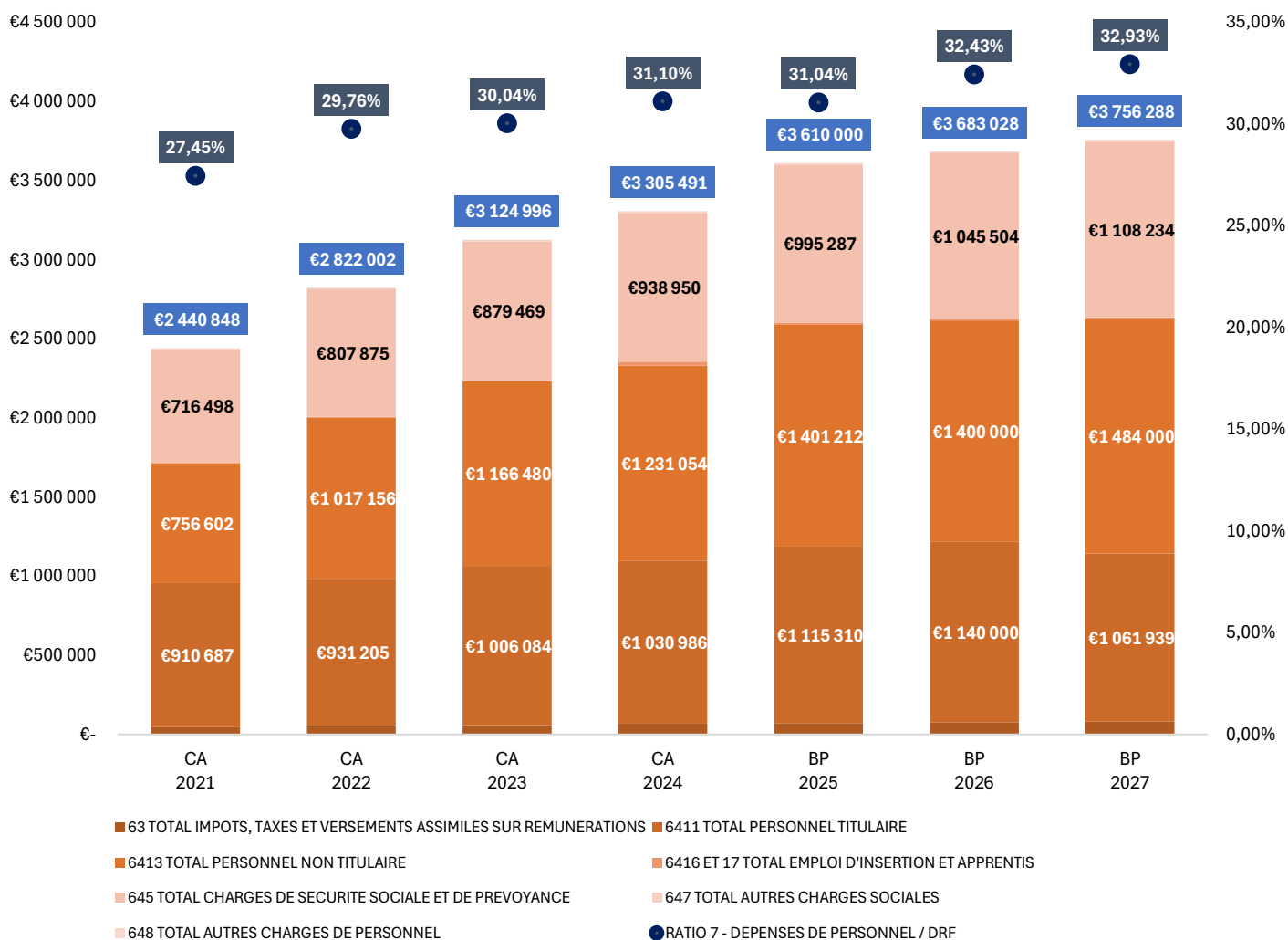
L'exception concerne les services extérieurs dans lesquels sont comptabilisés les différentes études au compte 617. Etudes de fonctionnement ou études de faisabilité prévues pour l'exercice, elles ont un impact important de ce compte de regroupement. Dans l'exécution budgétaire, il est à noter qu'elles ne sont pas nécessairement réalisées sur l'année concernée ; voire reportées faute de temps pour lancer les procédures, ou de partenaires financiers pour les co-financer.



4.3.2 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

L'ensemble des dépenses de personnel sont détaillées au chapitre 6 du présent document. Le ratio 7 présenté dans le graphique ci-dessous correspond aux dépenses de personnel (Chapitre 012) divisé par le total des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité, il s'agit d'un coefficient dit de rigidité car la dépense est incompressible à court terme.

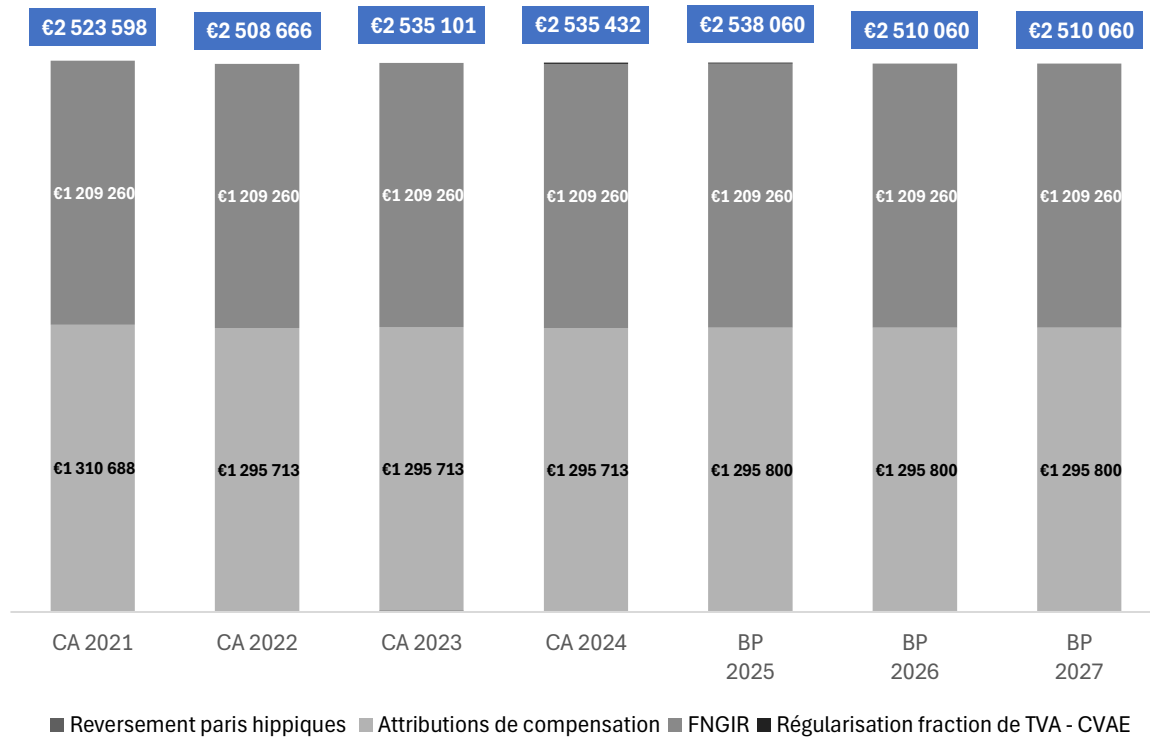
Celui-ci reste en dessous des 35% pour la projection des trois années à venir.



4.3.3 ATTENUATION DE PRODUITS – REVERSEMENTS DE FISCALITE

Les reversements sont :

- ▶ Le reversement à l'État par le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) dont le montant est constant depuis 2018, à hauteur de **1 209 260 €** ; à noter que ce reversement est nettement supérieur à la valeur de la DGF (approximativement 450 000 €)
- ▶ Le reversement aux communes par le biais des attributions de compensation à hauteur de **1 295 713 €**
- ▶ La régularisation du versement de la fraction de TVA de l'année N-1 intervenant après le budget de l'année N, il convient de prévoir des crédits de l'ordre de 20 000€ pour ce reversement
- ▶ Le reversement de moitié de la fiscalité sur les paris hippiques



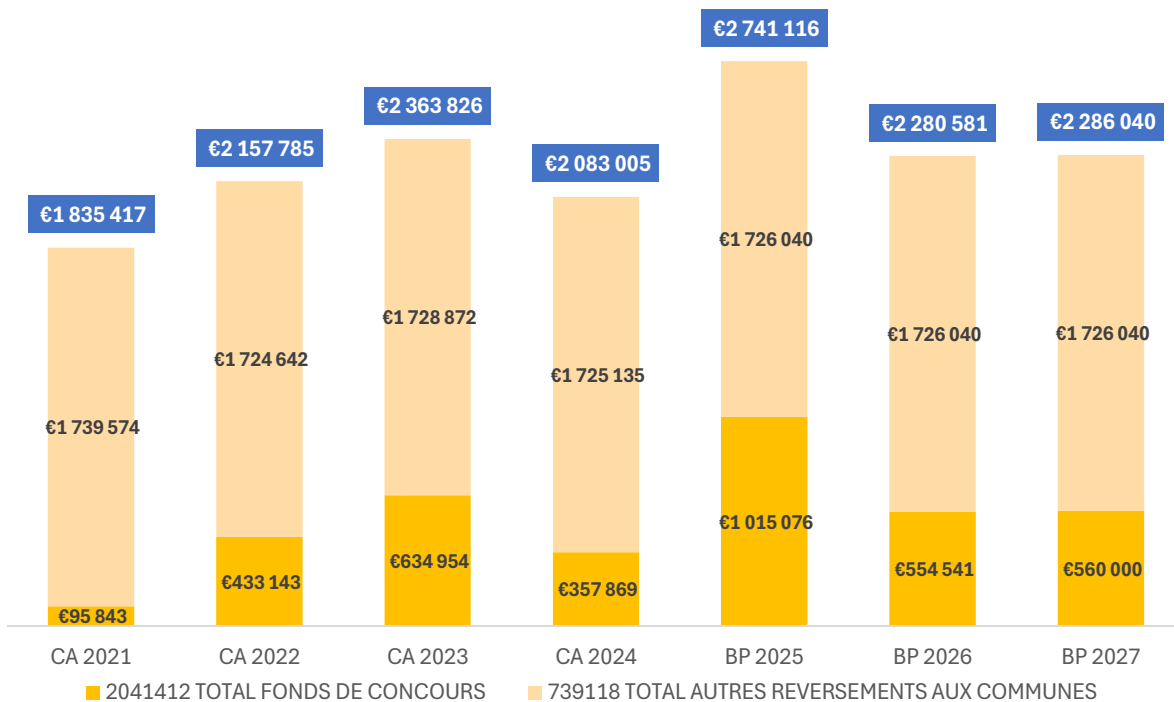
Au total, ce sont donc plus de **2,5 millions de recettes qui sont obligatoirement reversées**, à l'Etat ou aux 41 communes membres chaque année.

Depuis 2017, à périmètre constant, la CC du Clunisois reverse, chaque année, près d'un tiers de ses recettes de fiscalité. En 2024, ces reversements représentent 31,60 %.

4.4 REVERSEMENTS AUX 41 COMMUNES MEMBRES

Chaque année, depuis 2017, plus de 2,2 millions d'euros en moyenne chaque année, représentant 22% en moyenne des recettes réelles de fonctionnement sont reversés aux 41 communes membres de l'EPCI via les fonds de concours en fonctionnement et en investissement ; le contingent d'aide sociale et les reversements des attributions de compensation.

La CCC marque sa politique volontariste en continuant d'attribuer chaque année des montants de fonds de concours équivalents, à l'euro près, aux cotisations que les communes versent au SDIS 71 dans le cadre du pacte de solidarité budgétaire et fiscal voté pour la durée du mandat actuel 2021-2026.



4.4.1 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Les **AC** (Attributions de Compensation) sont les principaux flux financiers entre les communes et les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU). L'AC correspond à la différence entre la fiscalité professionnelle transférée par la commune à l'EPCI et les charges liées aux compétences transférées par la commune à l'EPCI et/ou les charges rétrocédées par l'EPCI à la commune. L'AC peut donc être positive ou négative.

Les AC initialement fixées ne sont pas modifiées par l'évolution de la fiscalité économique enregistrée sur le territoire. La croissance de la fiscalité économique est conservée par l'EPCI. Les AC peuvent évoluer lors d'un transfert ou d'une rétrocession de compétence. Dès lors, il convient de réunir la **CLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) afin de calculer, commune par commune, les charges qui auront été transférées et en minorer ainsi le montant d'AC. Les charges liées à l'assainissement étant couvertes par les redevances d'usagers exclusivement, le transfert de la compétence assainissement n'a pas eu à être étudié par la CLECT.

En 2025, il n'est pas prévu de transfert ou rétrocession de compétence, le montant des AC reversées aux communes ne devrait donc pas évoluer, il est fixé à **1 295 713€**.

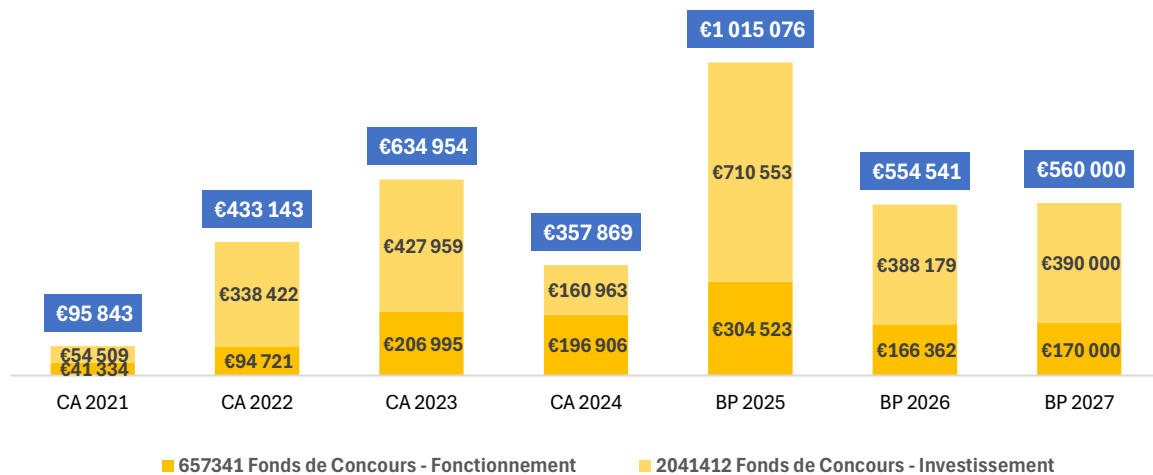
5 communes ont des attributions de compensation négatives, ce qui signifie que ce sont elles qui reversent un montant à la collectivité, cela représente **5 597€**.

4.4.2 FONDS DE CONCOURS – PACTE DE SOLIDARITE BUDGETAIRE ET FISCAL

ANNEE D'ATTRIBUTION	2021	2022	2023	2024	2025	Hypothèse 2026	TOTAL 2021-2026
Montant	449 757 €	458 860 €	489 673 €	516 460 €	531 883 €	554 541 €	3 000 593 €
Evolution €		+ 9 103 €	+ 30 813 €	+ 26 787 €	+ 16 004 €	+ 22 658 €	
Evolution %		+ 1,98%	+ 6,29%	+ 5,19%	+ 3,01%	+ 4,09%	

Les montants présentés ci-dessous pour les années 2025 et 2026 sont prévisionnels. Ils sont intégrés en l'état au prévisionnel global des dépenses d'ici la fin de mandat et seront ajustés à chaque exercice budgétaire afin de correspondre avec exactitude aux montants de cotisations versés par les communes chaque année.

Ces fonds de concours traduisent la volonté politique de la CCC à maintenir une forme de solidarité avec ses communes membres.



Au 31 décembre 2024, **1 430 976€** ont d'ores et déjà été versés aux communes – 890 322€ en dépenses d'investissement et 540 654€ en dépenses de fonctionnement. Le montant attribué pour les années 2021-2024 étant de **1 914 169€**, il convient de reporter sur l'exercice 2025 les 483 193€ de crédits attribués non consommés pour cette même période auxquels s'ajoute le montant d'attribution 2025 prévisionnel, 531 833€ soit **1 015 026€ au budget 2025**. La répartition des crédits est prévue selon la répartition suivante, 70% en investissement et 30% en fonctionnement et les montants non consommés reportés en N+1.

La situation comptable détaillée par commune, au 31 décembre 2024, est présentée en **Annexe 3**.

4.4.3 CONTINGENT AIDE SOCIALE

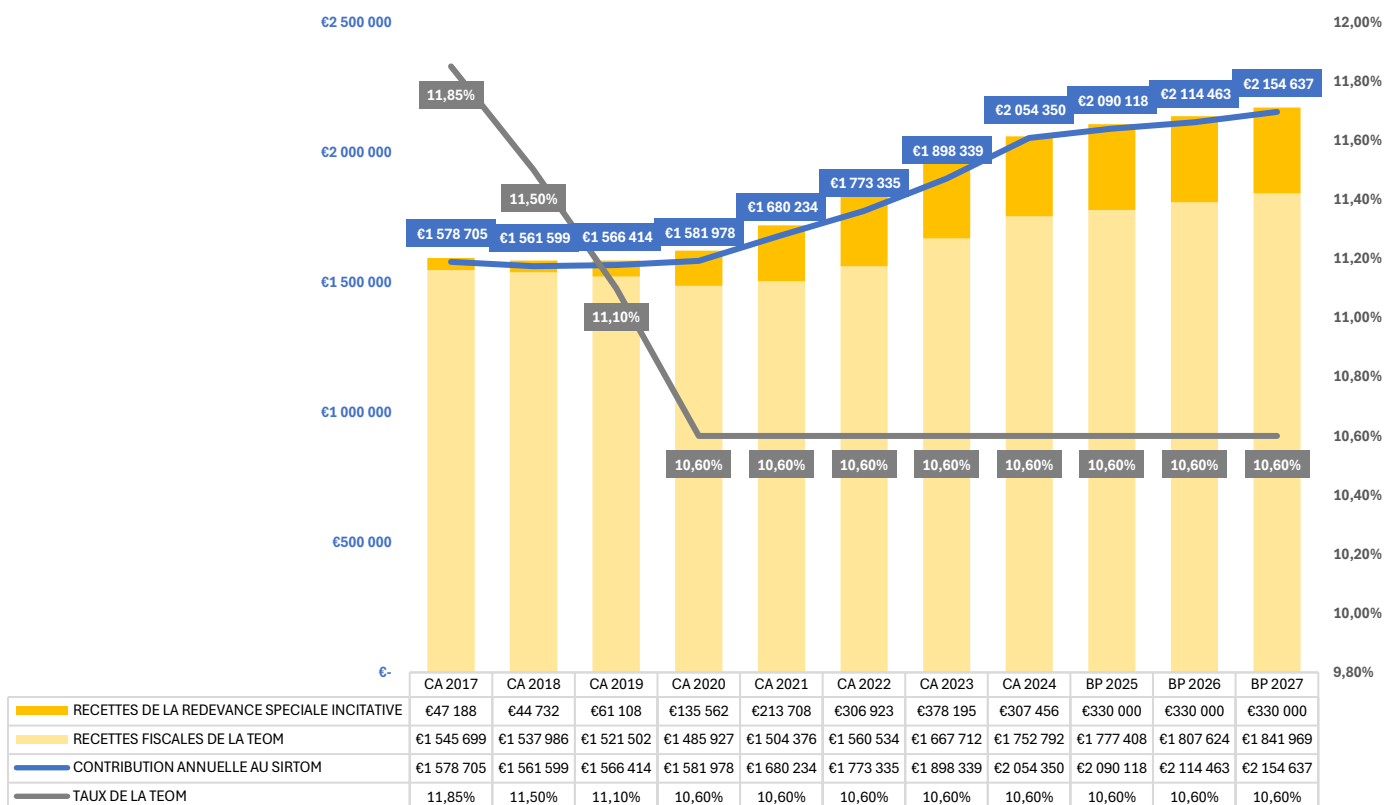
Les participations des communes au titre du **contingent d'aide sociale du Département** ont été supprimées en 2000, en contrepartie d'une diminution de la dotation forfaitaire des communes d'un montant égal au contingent versé en 1999.

Lorsque la participation au titre de 1999 était acquittée par l'EPCI en lieu et place d'une commune membre, la collectivité doit procéder à un reversement au profit de celle-ci. Ce reversement constitue une dépense obligatoire pour les EPCI. **Le niveau des montants versés est figé.** A ce titre la CC du Clunisois reverse chaque année **425 236 €** aux **32 communes concernées**.

4.5 PARTICIPATIONS

4.5.1 GESTION DES ORDURES MENAGERES – SIRTOM

Le SIRTOM n'ayant pas encore présenté son débat d'orientation budgétaire, les prévisionnels des années 2025 à 2027 en dépenses doivent être appréciés avec prudence.



Les hypothèses ci-dessus concernant les recettes de la TEOM sont basées sur une évolution des bases à hauteur de 1,70% en 2025 et 2026 et de façon prudente à 1,90% pour 2027. L'évolution des recettes de RSI (Redevance Spéciale Incitative) est plus difficile à projeter, cependant il est prévu 330k€ selon les dernières estimations, à savoir les relevés de l'année 2024.

Les hypothèses de dépenses concernant le montant de la contribution annuelle au SIRTOM sont basées sur la même évolution des bases (+1.7%) mais appliquée sur le montant de contribution. A ce titre, il est projeté une augmentation de **+34 754€ par rapport à 2024, soit une contribution de 2 079 118€ pour l'année 2025**. Il convient de prévoir également les crédits nécessaires à l'équipement des camions qui collectent les bacs équipés de puce pour le suivi des levées de RSI soit 11 000€ pour l'année 2025.

Ces hypothèses cumulées doivent permettre de conserver le taux de la TEOM à 10,60%.

A titre de comparaison le taux de TEOM institué sur la Communauté de communes de Saint Cyr Mère Boitier, qui n'a pas fait le choix de la mise en place de la Redevance Spéciale Incitative, est actuellement à 12,60%.

4.5.2 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS – GEMAPI

Il n'est pas prévu, pour l'heure, d'instaurer la taxe GEMAPI. Le montant de la participation à l'EPAGE était de 63 360€ en 2024 dans la lignée de 2023. Pour 2025, le syndicat pourrait demander une augmentation de cette contribution à hauteur de **71 360 €**, soit une augmentation potentielle de **8 000 €**, dans l'hypothèse la plus optimiste qui a été retenue.

4.5.3 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL – PETR

Le montant de la contribution au PETR augmente en 2025 pour passer à 5€ par habitant de l'EPCI se basant sur la population INSEE, soit 68 950€ par an. Celle-ci était de 62 055€ en 2024 (4,50€/habitant).

4.5.4 OFFICE DE TOURISME DE CLUNY ET DU CLUNISOIS

Chaque année, une subvention de fonctionnement est versée à l'Office de Tourisme. Il est prévu de maintenir le niveau de subventionnement à hauteur de 262 000 €, soit – 12 000 € par rapport à l'année dernière afin que la mission « randonnées » soit pilotée directement par la CCC. De plus, la CCC recouvre la taxe de séjour qui est entièrement reversée à l'Office de Tourisme. La CCC étant ici « boîte aux lettres ».

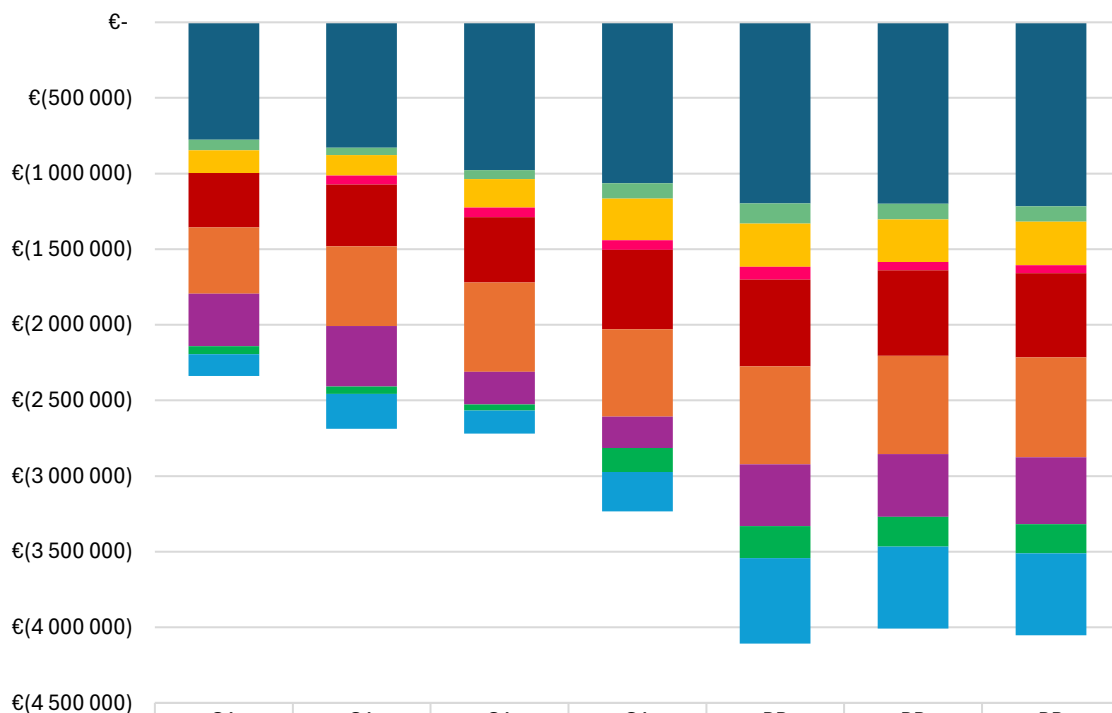
4.5.5 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le montant de la contribution au Pays d'Art et d'Histoire augmente en 2025 passant de 29 010€ en 2024 à 30 500 € en 2025, soit + 1 490€.

4.6 RESTES A CHARGES DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Les tableaux et graphiques pluriannuels en fonctionnement sont présentés en 9 grands domaines – portefeuilles – correspondant aux politiques communautaires, sous forme de restes-à-charge, **solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement** qui peuvent être imputés à chaque service, dans le cadre de comptabilité analytique en usage depuis plusieurs années. Il est proposé un retour sur l’année 2024 ainsi que les évolutions à venir pour les années 2025 – 2027 en termes d’évolution de la masse salariale, des projets de fonctionnement et d’investissement en cours de réalisation et à venir.

L’année 2024 présentée dans ces tableaux est **une estimation** la plus rapprochée possible du compte administratif 2024 (CA 2024), encore provisoire jusqu’au vote en conseil communautaire. **Ces chiffres sont donc à prendre avec la prudence requise.** La table analytique permettant de définir les grands axes des différentes politiques communautaires est détaillée en **Annexe 1**.



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	-144 152 €	-230 450 €	-153 057 €	-259 615 €	-564 131 €	-540 202 €	-542 176 €
2 ENVIRONNEMENT	-54 611 €	-48 618 €	-39 278 €	-159 034 €	-210 924 €	-197 882 €	-191 688 €
3 ENFANCE FAMILLE ET EDUCATION	-346 164 €	-399 243 €	-215 421 €	-208 815 €	-410 118 €	-415 606 €	-443 196 €
4 CULTURE SPORT ET LOISIRS	-438 706 €	-528 451 €	-591 451 €	-578 158 €	-647 378 €	-648 841 €	-660 060 €
5 ECONOMIE ET TOURISME	-358 917 €	-408 503 €	-432 455 €	-523 953 €	-573 993 €	-565 163 €	-557 748 €
6 DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	8 987 €	-58 831 €	-61 726 €	-62 526 €	-83 449 €	-54 790 €	-51 727 €
7 SOLIDARITES EMPLOI ET INSERTION	-150 596 €	-134 783 €	-188 149 €	-275 876 €	-285 903 €	-281 904 €	-288 024 €
8 MOBILITES	-70 002 €	-49 307 €	-61 087 €	-102 579 €	-133 950 €	-104 295 €	-101 177 €
9 MOYENS GENERAUX	-776 080 €	-828 756 €	-976 498 €	-1063 423 €	-1197 262 €	-1199 065 €	-1217 363 €

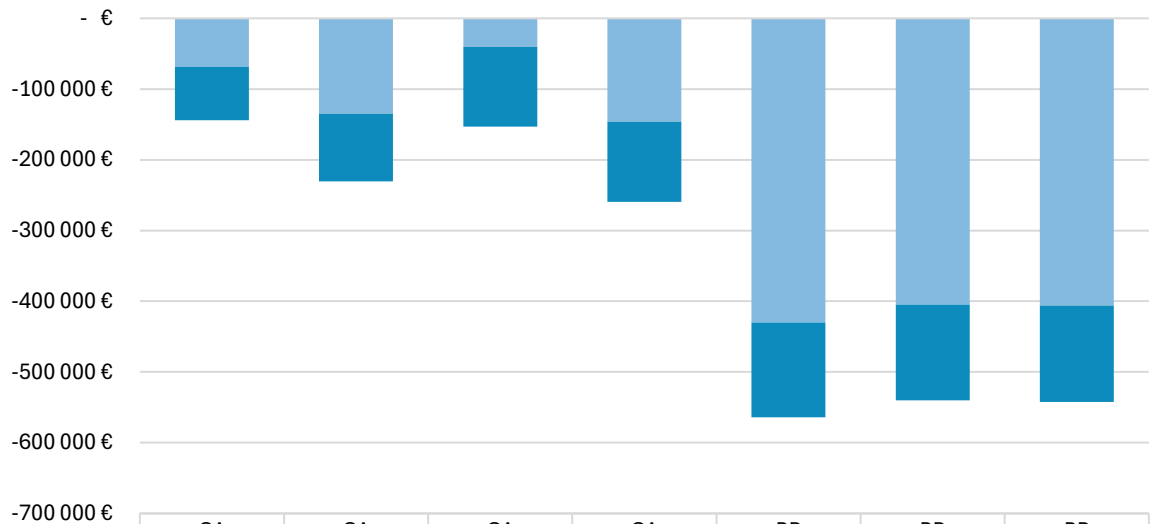
4.6.1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Fin de programme du plan de paysage du Clunisois en février 2024



Première année complète de programme de l'OPAH clôture progressive des dossiers engagés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux en Clunisois ».



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
1.1 AMENAGEMENT DE L'ESPACE	-75 815 €	-95 325 €	-112 779 €	-113 486 €	-134 031 €	-135 268 €	-135 969 €
1.2 HABITAT ET LOGEMENT	-68 337 €	-135 126 €	-40 278 €	-146 129 €	-430 100 €	-404 934 €	-406 208 €



Contribution en trésorerie au Fonds départemental d'avances sur subvention liées aux travaux d'amélioration de l'habitat, demande d'avance de trésorerie PROCIVIS 30k€



Continuité de l'Opération **Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** dont le volet animation / accompagnement des bénéficiaires / montage des dossiers représente sur 3 ans 580 000 €. Les aides à la pierre que la Communauté de communes prévoit en complément de celles de l'Anah s'élèvent à 460 000 € sur la durée du programme (dont 50 000 € pour 2024).

Poursuite de la coopération avec le PETR pour la mise à disposition d'un agent France-Rénov' mais reste à charge pour la CCC qui passe de 20% à 50 % du salaire.



Réflexion avec les collectivités voisines quant à l'intérêt de créer un Parc Naturel Régional du bassin de la Grosne et la Guye.



4.6.2 ENVIRONNEMENT



Obtention de deux labellisations après deux audits externes financés par l'ADEME : Climat-Air-Energie 2 étoiles et Economie circulaire 2 étoiles



Développement d'une application de gestion de la RSI ouverte aux usagers.

Etude préalable au transfert de la compétence eau potable, fin de l'étude prévue en 2025.

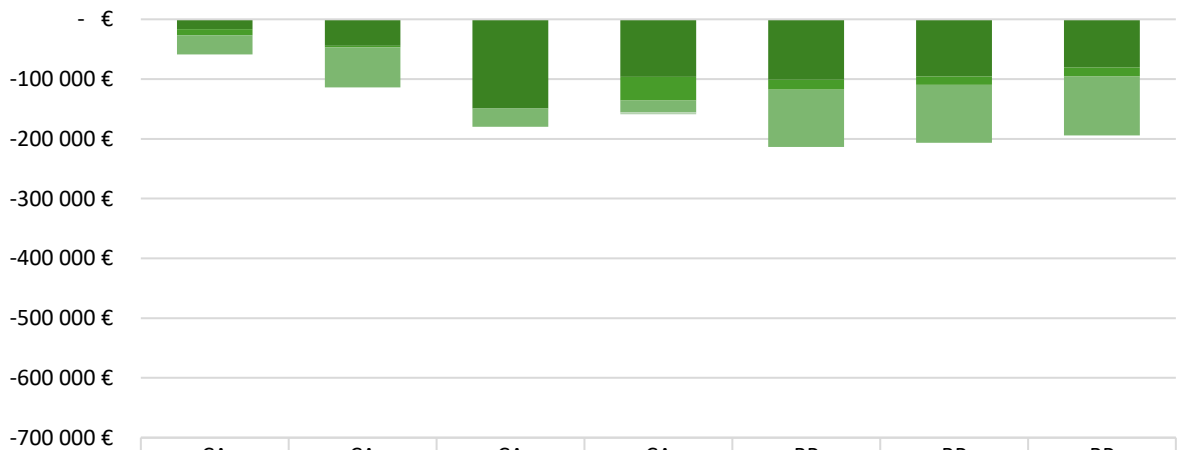


Création d'un ETP de chargé de mission développement des EnR.

Création d'un ETP de chargé de mission Natura 2000 afin de compléter l'équipe d'animation pour un niveau de service équivalent à 2.8 ETP.



Acquisition de la forêt communautaire à La Vineuse sur Frégande et accompagnement à sa gestion



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
2.1 CYCLE DES DECHETS	4 238 €	65 312 €	129 100 €	-3 049 €	2 530 €	8 736 €	2 738 €
2.2 TRANSITION ECOLOGIQUE	-32 241 €	-66 694 €	-30 500 €	-19 984 €	-95 685 €	-97 019 €	-98 890 €
2.3 BIODIVERSITE	-9 943 €	-3 151 €	11 442 €	-39 492 €	-16 544 €	-13 937 €	-14 706 €
2.4 CYCLE DE L'EAU	-16 665 €	-44 085 €	-149 320 €	-96 509 €	-101 225 €	-95 661 €	-80 830 €



Création d'un 0,5 ETP pour la préparation du transfert de la compétence eau au 1^{er} janvier 2026 ?



Possible augmentation de la contribution à l'EPAGE



Restauration de la Mouge dans le cadre de la compétence GEMAPI

Aide à l'installation de points de regroupements des déchets dans les communes ► 5 k€/an



Aménagement de la parcelle communautaire de la zone de la courbe, et projet d'installation d'une centrale photovoltaïque en auto-consommation directe et patrimoniale (Laboratoire, Co-working et Piscine)



4.6.3 ENFANCE FAMILLE ET EDUCATION



Ouverture du CLSH de Salornay de deux semaines supplémentaires pour les petites vacances de printemps et d'automne.

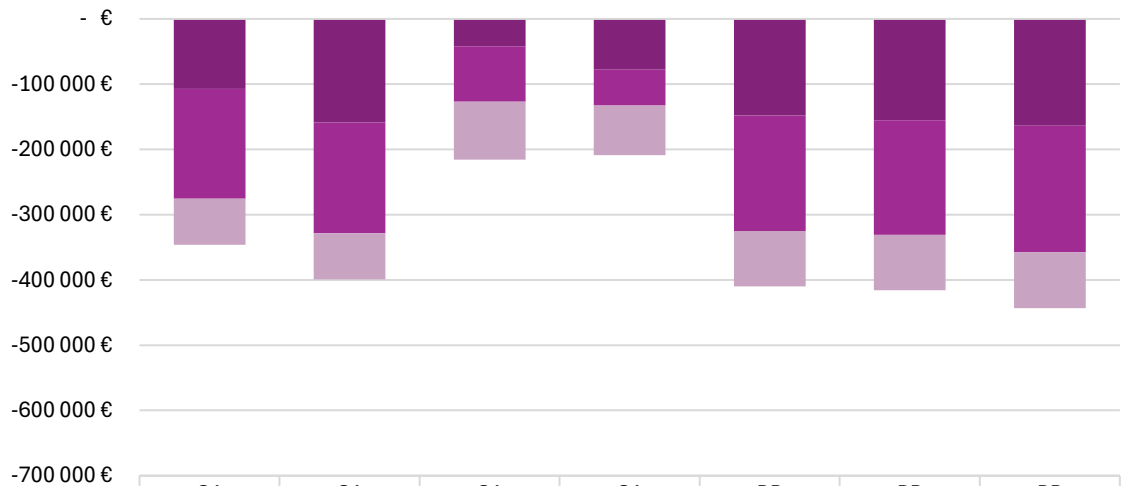


Tous les repas des CLSH ont été réalisés et livrés par le personnel communautaire du laboratoire de transformation alimentaire, la dépense correspondante étant imputée sur le laboratoire de transformation et non sur les centres de loisirs, tel que c'était le cas jusqu'en 2022. Ce qui explique une bonne partie de la réduction du reste à charge pour les années 2023 et 2024.



Création d'1 ETP pour le développement de la structure 1001 Familles avec prise de poste en janvier 2025.

1 apprentie pour le développement du Club Jeunes en direction des communes du Clunisois



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
3.1 EDUCATION ET FORMATION	-70 591 €	-70 678 €	-88 698 €	-76 052 €	-85 239 €	-84 841 €	-85 863 €
3.2 ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLE	-168 439 €	-169 869 €	-84 633 €	-54 869 €	-177 008 €	-175 590 €	-193 586 €
3.3 PETITE ENFANCE	-107 134 €	-158 695 €	-42 090 €	-77 894 €	-147 872 €	-155 176 €	-163 747 €



1 semaine d'ouverture supplémentaire à Salornay en août 2025 et augmentation du temps de travail du directeur de 25h à 28h



Installation d'une yourte afin d'y établir le Club Jeunes et ainsi libérer de l'espace au Quai de la Gare pour répondre au développement du nombre d'enfants accueillis au centre de loisirs
 ►► 108 k€



Ouverture d'un CLSH supplémentaire à Massilly en 2025 estimation de 10 semaines supplémentaires avec un poste de direction, 4 animateurs par jour d'ouverture et un personnel de cuisine et d'entretien ►► 37 k€



4.6.4 CULTURE, SPORT ET LOISIRS



Intégration des bibliothèques associatives sur le portail commun CCC des médiathèques

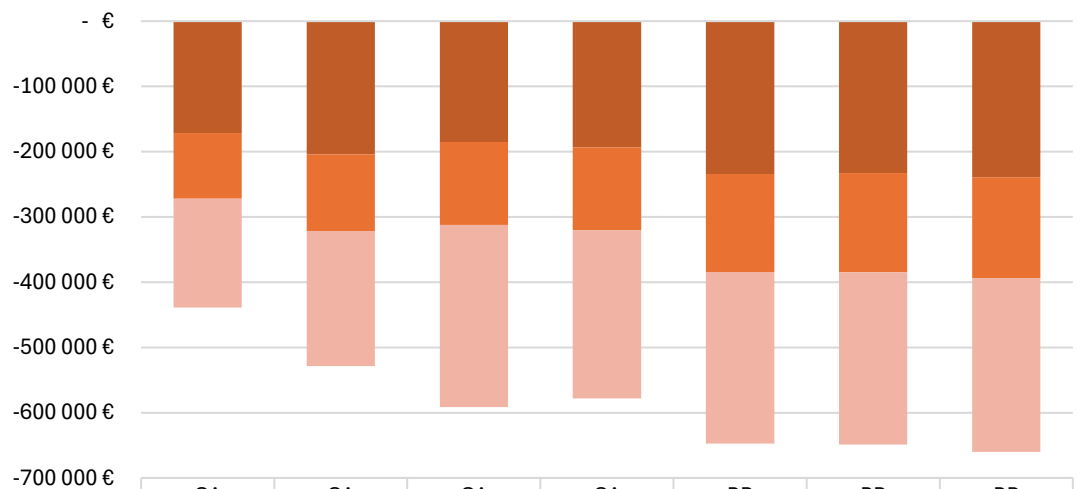


Sonorisation des différents espaces de l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre

Acquisition de projecteurs à LED pour les restitutions des élèves de l'Ecole de musique, danse et théâtre



Atelier flash devenir Hotel Dieu



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
4.1 EQUIPEMENTS SPORTIFS	-166 722 €	-207 035 €	-279 262 €	-257 309 €	-262 775 €	-264 115 €	-266 552 €
4.2 EQUIPEMENTS CULTURELS	-100 446 €	-116 963 €	-126 814 €	-127 528 €	-150 223 €	-151 722 €	-154 296 €
4.3 ECOLE DE MUSIQUE DANSE THEATRE	-171 539 €	-204 454 €	-185 375 €	-193 320 €	-234 381 €	-233 004 €	-239 212 €



Augmentation du temps de travail des bibliothécaires de Joncy : passage de 22H à 25H/sem

EMDT : projet Clunisois 2040 : écriture d'une pièce originale et animation d'un atelier spécifique => augmentation du temps de travail du professeur de théâtre +3H/semaine et prise en charge par le Contrat d'objectifs territorial Transition écologique



Poursuite des travaux d'entretien à la piscine de La Guiche afin d'en limiter les coûts de fonctionnement et audit complet de la structure



Poursuite de la réflexion autour du projet de regroupement des enseignements artistiques, à l'exclusion de ceux dispensés à Joncy, en un seul lieu unique à Clunly.



4.6.5 ECONOMIE ET TOURISME



Ouverture des postes au Laboratoire et stabilisation des équipes ; acquisition du matériel du laboratoire et dette de l'association MPP complètement soldée



PAT : Reconnaissance niveau 2 + financement Audits Territoriaux multi-acteurs jusqu'à fin 2025

Epicerie solidaire : 1^{ère} année complète à Cluny. Ouverture 3 jours par semaine dont 1 en itinérance



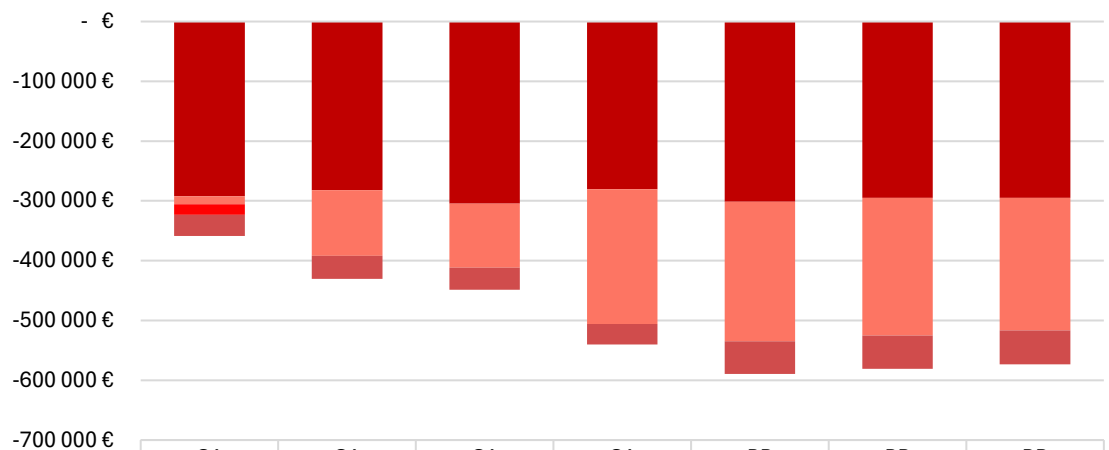
Cuisine centrale : Non poursuite de l'étude, remboursement de l'acompte DRAAF 10k€ sur 2025



Valorisation des chênes de qualité secondaire : 4 prototypes en déroulé réalisés mais étude non concluante ; l'étude se poursuit sur un nouveau process de sciage court avec production de 11 fenêtres avant conclusion de l'étude

Aménagement d'une matériauthèque à Bergesserin

Installation de zones de réemploi déchetteries Cluny et Trambly ; Mise en place d'une expérimentation de consigne de bouteilles en verre avec les brasseurs du territoire



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
■ 5.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	-35 637 €	-38 869 €	-36 868 €	-34 117 €	-54 655 €	-55 741 €	-56 848 €
■ 5.2 ECONOMIE D'ENTREPRISE	-17 564 €	21 995 €	16 212 €	16 071 €	15 681 €	15 679 €	15 745 €
■ 5.3 ECONOMIE LOCALE ET SOLIDAIRE	-13 585 €	-109 768 €	-107 246 €	-225 212 €	-233 532 €	-230 301 €	-221 845 €
■ 5.4 TOURISME ET ACCUEIL	-292 131 €	-281 862 €	-304 554 €	-280 696 €	-301 488 €	-294 800 €	-294 800 €



Agrément labo: 3^e version à venir au printemps 2025, permettant de faire les repas pour une nouvelle école à partir de septembre 2025

Acquisition d'un bien immobilier à Blanot via l'EPF pour une installation agricole accompagnée par le PAT



OXXO : participation financière de 10% des dépenses de la déviation : le montant des travaux se situe, selon le Département, à 1M€ (études en 2025+ travaux en 2026)



Tourisme : Pôle d'accueil : Recrutement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en 2025 ; un jury de concours pour retenir l'architecte en fin d'année

Tourisme : Randonnées : attribution du marché de signalétique + déploiement des ensembles au 1^{er} semestre, des panneaux de départ et des tables de lecture au 2^{ème} semestre 2025



4.6.6 DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



Maison de la transmission du geste : Chantier de la toiture débuté. Fin des travaux janvier 2025 ; toutes les portes et fenêtres sont sécurisées ; installation de 7 activités

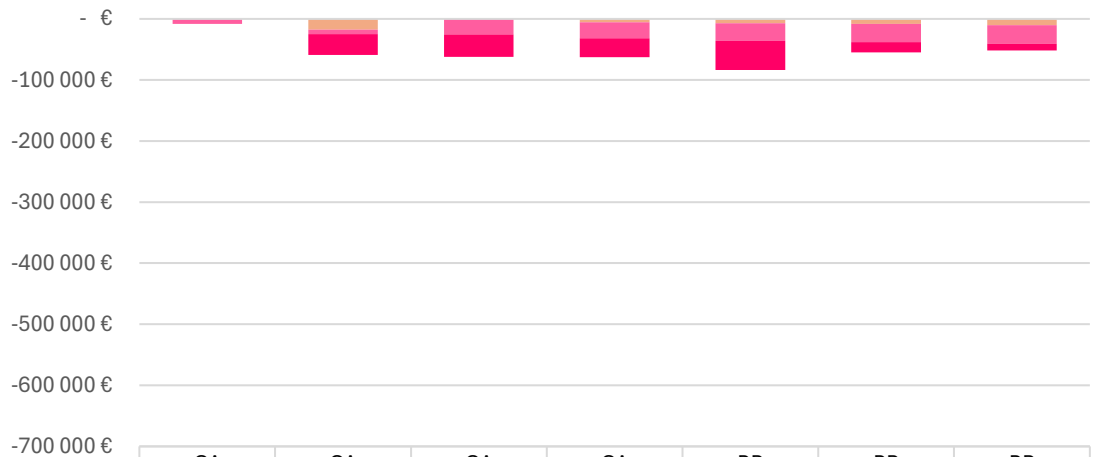


Création d'une association de gestion « Sanatorium »
 Décembre 2024 fin de mission CIFRE pour le doctorant dédié à la mission

Réalisation du Schéma Directeur Immobilier et Energétique, première phase diagnostic terminée;



Démarrage d'une étude économique et juridique prise en charge directement par les services de l'état 80k€ sur la maison de la transmission du geste.
 Accompagnement maîtrise d'usage terminé



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
6.1 PROJET DE TERRITOIRE	16 937 €	-33 975 €	-36 925 €	-30 649 €	-47 557 €	-16 900 €	-10 900 €
6.2 CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - CRTE	-7 950 €	-7 123 €	-25 420 €	-26 140 €	-28 661 €	-29 708 €	-30 775 €
6.3 PETITES VILLES DE DEMAIN - PVD	- €	-17 733 €	619 €	-5 738 €	-7 231 €	-8 182 €	-10 052 €



Sanatorium : démarrage mission ATD –Maitrise d'œuvre en 2025 et dépôt de financement en tant que projet structurant auprès du département



SDIE 2^{ème} étape : creuser les différents scénarios avec ce qu'il convient de faire



Maison du Geste : fenêtres expérimentales et réseaux



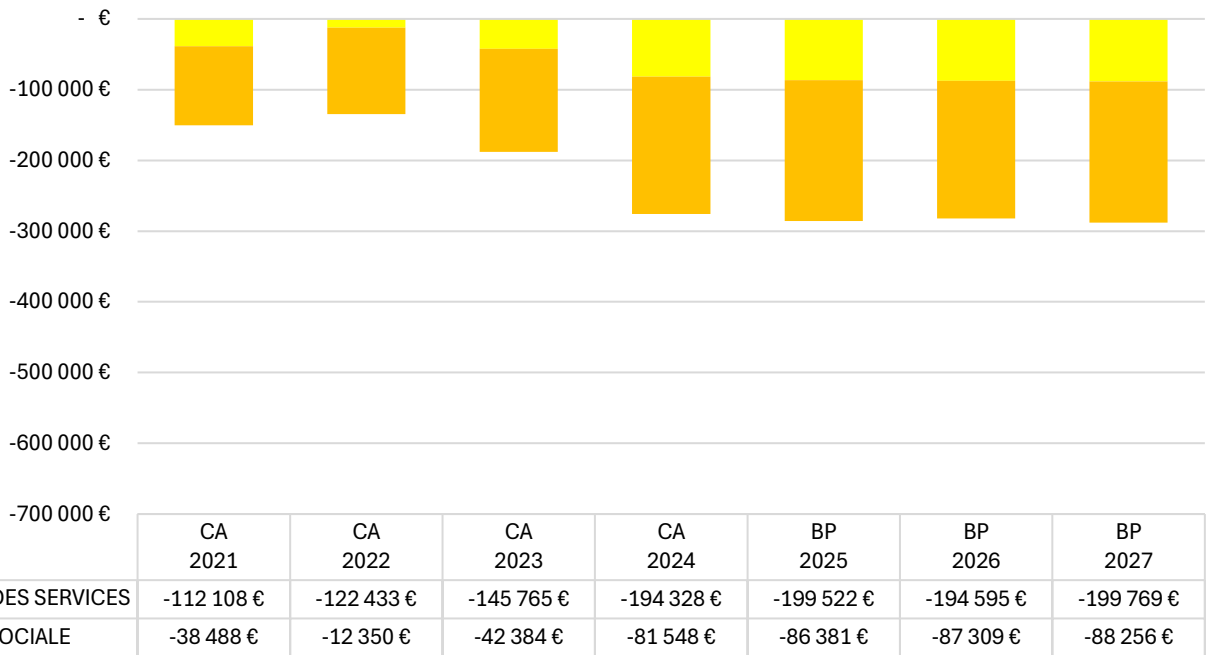
4.6.7 SOLIDARITES, EMPLOI ET INSERTION



Renouvellement CTAI mais financement en baisse de 65k€ à 35k€
 Accueil de nouvelles permanences partenaires France Services ; convention de partenariats
 Nouvelle antenne France Service à Joncy et ouvertures plus larges de France Service Salornay



Augmentation 0,2 ETP agent France Service
 Emploi : opération coup de pouce (environ 10 dossiers d'aide individuelle et collective)
 Emploi : -20 bénéficiaires du RSA sur le territoire ; Fin de la convention avec le département



Poursuite de la politique d'accueil > Demande de renouvellement du CTAI en 2025 ;
 financement reconduit normalement de 35k€
 Subvention supplémentaire de l'Etat pour le fonctionnement des espaces France Services
 +5k€ / espace soit 90k€ de financement pour Clunys et Salornay en 2025



4.6.8 MOBILITES



Remplacement du véhicule TAD par un minibus électrique

Fin du financement du TAD par la région (-10 k€)

Installation d'une borne de recharge au Quai



Achat d'un véhicule 9 places électrique pour voisinage La Guiche

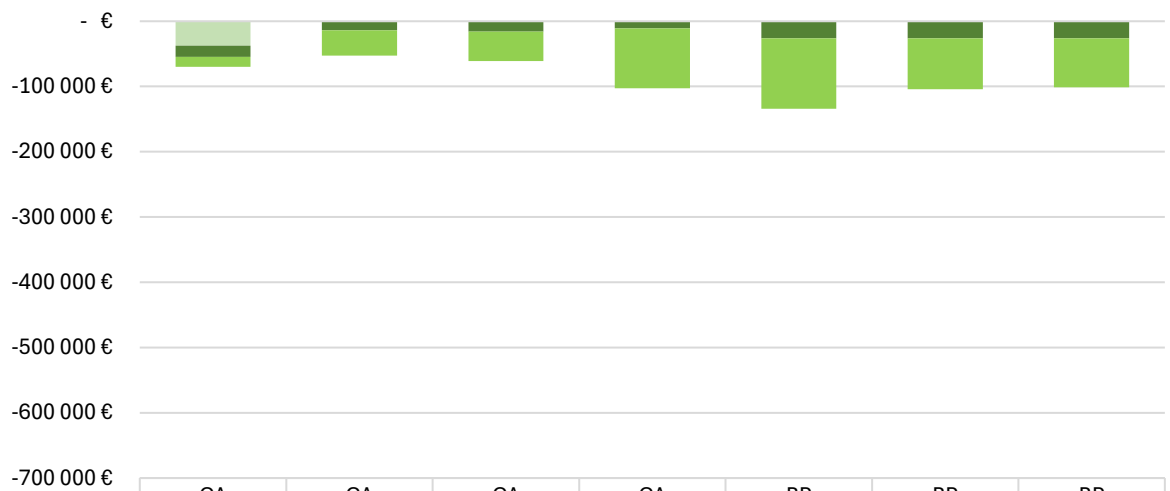
+1ETP Mobilité pour la mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié, financement ADEME

6k€ de subventions accordées dans le cadre de l'appel à projet « Mobilité en Clunisois »

Expérimentation de véhicules intermédiaires (pas de budget dédié, mise à disposition de l'ADEME)



Mise en place du Forfait Mobilité Durable : incidence budgétaire à partir de 2026, estimation à 12K€/an



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
8.1 PLAN MOBILITE	-15 485 €	-38 573 €	-45 343 €	-91 620 €	-107 700 €	-78 045 €	-74 927 €
8.2 TRANSPORT A LA DEMANDE	-17 245 €	-14 068 €	-15 744 €	-10 959 €	-26 250 €	-26 250 €	-26 250 €
8.3 VELO ET TERRITOIRE	-37 272 €	3 335 €	- €	- €	- €	- €	- €



Création d'une ligne régulière

6k€ de subventions accordées dans le cadre de l'appel à projet « Mobilité en Clunisois »

Poursuite jalonnement cyclable



Acquisition d'une nouvelle NAVETTE RURALE voisinage

Intermodalités : création d'aires multimodales avec abris vélos sécurisés, auto-stop et covoiturage



Réhabilitation rez-de-chaussée de l'ancienne Gare



4.6.9 MOYENS GENERAUX



Développement de la mutualisation informatique avec +0.1ETP en informatique + reconduction d'un emploi Parcours Emploi Compétences
 Flocage bâtiments et véhicules



Contractualisation Eco Finances : travaux sur les bases ménages faits + travaux sur la CFE en cours

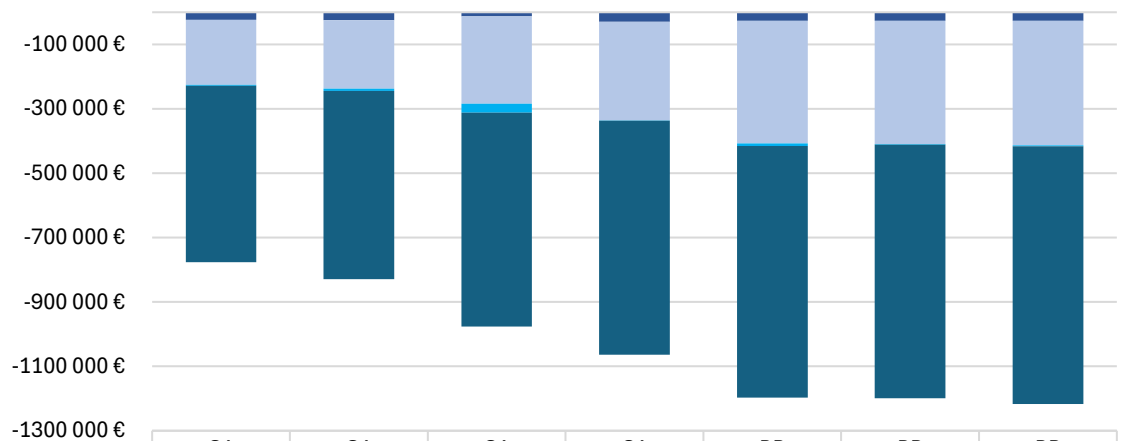
Mutualisation Panneaux Pocket



Poste secrétaire mutualisée : passage à 1ETP

Revalorisation de l'IFSE au 1^{er} juin 2024

Changement des huisseries au Quai de la Gare



	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
■ 9.1 RESSOURCES	-547 610 €	-584 395 €	-664 732 €	-726 595 €	-781 780 €	-787 549 €	-801 051 €
■ 9.2 MUTUALISATION	-3 417 €	-7 303 €	-27 265 €	-810 €	-7 500 €	-2 434 €	-3 013 €
■ 9.3 PATRIMOINE	-201 540 €	-212 019 €	-271 600 €	-306 431 €	-380 982 €	-382 083 €	-386 298 €
■ 9.4 SECURITE HYGIENE ET SALUBRITE	-23 514 €	-25 040 €	-12 900 €	-29 588 €	-27 000 €	-27 000 €	-27 000 €



+10H pour la mutualisation secrétariat de mairie

Maintien de +1ETP sur l'administration générale

Ouverture d'un poste supplémentaire pour l'entretien des locaux

Déploiement Gestion Electronique des Documents



Réflexion pour un abonnement ARNIA : publication des marchés publics : 16k€

Dématérialisation bulletins de paies 2k€

Logiciel Cosoluce passage à la version en ligne

Changement logiciel d'instruction d'urbanisme



Réflexion autour de l'achat de véhicules électriques pour les besoins de services, en priorité le service Natura 2000 ; les bibliothèques ; le centre de loisirs de Salornay ; le renouvellement du véhicule des services techniques



Evolution des services supports en fonction du développement de la collectivité



Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 071-200040293-20250203-003_2025ANX-DE



5 BUDGETS ANNEXES

L'exercice budgétaire 2024 a été marqué par la création d'un nouveau budget, celui du service assainissement disposant de l'autonomie financière, suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2024 à la collectivité et l'arrivée de 6 agents communautaires pour ce nouveau service.

5.1 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN AUTONOMIE FINANCIERE

Les orientations budgétaires concernant le budget annexe Assainissement sont présentés dans un document annexe au présent.

5.2 BUDGETS ANNEXES DE ZONES D'ACTIVITES

En 2024, aucune vente n'a été réalisée ni sur le budget annexe de la Zone de la Courbe ni sur le budget annexe de la Zone de la Gare.

Il n'y a pas d'orientations budgétaires particulières à relever pour 2025 pour ces deux budgets annexes des Zones de la Gare et de la Courbe, qui seront présentés dans la continuité des années précédentes.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 071-200040293-20250203-003_2025ANX-DE



6

GESTION RESSOURCES HUMAINES

Comme pour l'ensemble des collectivités, les charges de personnel constituent un poste important de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur et l'analyse rétrospective et prospective est nécessaire à la préparation budgétaire. En 2025, le budget devra tenir compte à la fois de décisions nationales et d'éléments locaux de contexte.

6.1 ELEMENTS DE CONTEXTE

6.1.1 DISPOSITIFS NATIONAUX

6.1.1.1 RETOUR SUR LES DISPOSITIFS SUR L'EXERCICE 2024

Chaque année, des dispositifs nationaux s'imposent aux collectivités territoriales, ci-dessous un récapitulatif des changements majeurs au cours de l'exercice 2024.

- ▶ Les habituels avancements d'échelon à la cadence unique
- ▶ L'augmentation du **SMIC** au 01/01/2024 et au 01/11/2024.
- ▶ L'attribution de **5 points d'indice majoré supplémentaires** à compter du 1er janvier 2024 pour chaque agent.
- ▶ L'augmentation du **taux de la cotisation employeur CNRACL** (Caisse Nationale de Retraites des agents des Collectivités Locales) au 1er janvier 2024 d'un point, hausse compensée pour la seule année 2024 par une baisse dans des proportions identiques des cotisations maladie des fonctionnaires territoriaux.
- ▶ L'augmentation du **taux de la cotisation patronale dé plafonnée d'assurance vieillesse** au 1er janvier 2024 : le taux est passé de 1,90% à 2,02% soit + 0,12% d'augmentation. Cette cotisation s'applique pour le régime général IRCANTEC et a pour base l'ensemble de la rémunération brute.
- ▶ La suppression de la **GIPA** (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) en 2024 : garantie ayant pour but de compenser la perte de pouvoir d'achat et attribuée en fonction de l'évolution de la rémunération par rapport à l'inflation au cours des 4 dernières années.

6.1.1.2 DISPOSITIFS A PRENDRE EN COMPTE DES L'EXERCICE 2025

Pour l'exercice budgétaire 2025 des évolutions réglementaires sont d'ores et déjà connues, il conviendra d'en prendre compte afin d'avoir une évaluation des dépenses de personnel au plus proche des réalités.

- ▶ Pas de revalorisation du SMIC prévue au 1^{er} janvier 2025
- ▶ **L'augmentation du taux de la contribution employeur finançant la CNRAL** (Caisse Nationale de Retraites des agents des Collectivités Locales) : hausse annoncée de trois points par an des cotisations retraite dont s'acquittent les employeurs territoriaux de 2025 à 2028 (coût supplémentaire pour la collectivité de l'ordre de 25 500 euros).
- ▶ **Protection Sociale Complémentaire** : obligation d'adhérer au 1^{er} janvier 2025 à un contrat collectif PREVOYANCE.

6.1.2 DECISIONS INTERNES

En 2020 a été mis en place le « **ticket mobilité** » à l'initiative de la Région, qui répond à deux objectifs principaux :

- ▶ Apporter une réponse transitoire à certains besoins de déplacements en zone blanche de mobilité (c'est-à-dire non couverte par du transport en commun), donc essentiellement en secteur très peu dense
- ▶ Apporter un soutien au pouvoir d'achat des salariés pour les déplacements domicile-travail qu'ils doivent accomplir en véhicule personnel en l'absence de transport collectif

Le dispositif consiste en une aide mensuelle de 30€ (applicable 11 mois sur 12), destinée à soutenir financièrement les salariés dépendant de leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette convention fait l'objet d'un partenariat entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de communes du Clunisois.

En 2021 a été mis en place le **CIA** (Complément Indemnitaire Annuel) par délibération n°132-2021 du 13 décembre 2021 après avoir travaillé la question avec les représentants du personnel.

En 2022, modification de l'**IFSE** :

- ▶ Passage de 1 à 2 points pour le morcellement de la journée pour les agents d'entretien (soit 416,67€ brut annuel pour un temps plein)
- ▶ Ajout du critère « Responsabilités sur mineurs » au niveau « contact public » à hauteur d'un point pour tous les agents ayant des mineurs en responsabilité (agents de la petite enfance et de l'enfance jeunesse) soit 769,23 € brut annuel pour un temps plein.

En 2023, modification de la rémunération journalière des **animateurs saisonniers** :

- ▶ Pour les diplômés BAFA : passage de 50 € à 68 € brut par jour
- ▶ Pour les stagiaires BAFA : passage de 45 € à 59 € brut par jour
- ▶ Pour les non diplômés : de 40 € à 50 € brut par jour

En 2023, versement de la **PEPA** (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat) : prime d'un montant allant de 300 € à 800 € en fonction de la rémunération brute perçue entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023 aux agents remplissant les 3 conditions suivantes :

- ▶ Avoir été recruté avant le 01/01/2023
- ▶ Être toujours en poste au 30/06/2023
- ▶ Avoir perçu une rémunération inférieure ou égale à 39 000 € entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023

En novembre 2023, 75 agents ont bénéficié de cette prime pour un montant total de 38 015€ bruts.

En 2024, revalorisation de l'**IFSE** au 01/06/2024 : la revalorisation a porté sur la valeur des points des différents critères :

- ▶ **Encadrement** : La valeur du point est restée inchangée à **2 143 € brut / an**
- ▶ **Technicité** : La valeur du point a augmenté de **36%**, elle est passée de 609.76 € à **829 € brut / an**
- ▶ **Rythmes de travail** : La valeur du point a augmenté de **36%**, elle est passée de 416.67€ à **567 € brut / an**
- ▶ **Contact public** : La valeur du point a augmenté de **36%**, elle est passée de 769.23€ à **1 046€ brut / an**

67 agents sont concernés par cette revalorisation (70 % des effectifs) pour un montant total de 42 000 € bruts.

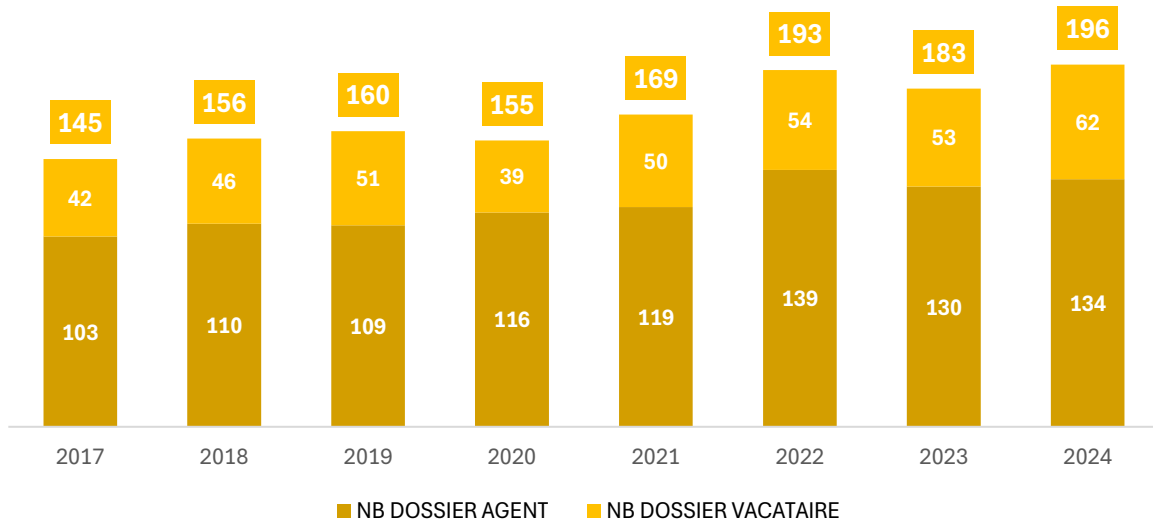
Pour 2025,

- ▶ La collectivité a adhéré au 01/01/2025 aux **contrats collectifs Prévoyance (avec TERRITORIA) et Santé (avec MNT-RELYENS)** dans le cadre des conventions de participation signées par le Centre de Gestion de Saône et Loire :
 - Avec adhésion obligatoire de tous les agents pour la **prévoyance** :
 - Taux de cotisation retenu : **1.51 % pour une couverture à 95 % du salaire net**
 - Participation de la collectivité à hauteur de **65 % de la cotisation** (coût pour la collectivité : 20 087 €)
 - Avec adhésion facultative des agents pour la **santé** :
 - 3 niveaux de couverture proposés
 - Participation de la collectivité à hauteur de 15 € par agent et par mois
 - Adhésion de la collectivité dès le 01/01/2025, l'obligation d'adhérer n'étant qu'au 01/01/2026.
- ▶ Mise en place du **Forfait Mobilité Durable (FMD)** : Le FMD a été mis en place par la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019 afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables. Le versement du forfait a vocation à assurer la prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable. Le montant annuel du FMD est fixé à 100 €, 200 € ou 300 € par agent en fonction du nombre de jours pour lesquels un mode de déplacement éligible aura été utilisé.
- ▶ Nouvelle demande de **renouvellement du contrat PEC** se terminant le 31/12/2024
- ▶ Demande d'un **nouveau contrat PEC** à France Travail pour un autre agent en situation de handicap.
- ▶ L'utilisation d'un **coffre-fort numérique** sera proposée aux agents pour la transmission des bulletins de salaire.
- ▶ Réflexion autour de la mise en place de la **carte ticket restaurant**.

6.2 STRUCTURE DES EFFECTIFS ET EVOLUTION

Le budget assainissement ne disposant pas de l'autonomie juridique, la structure des effectifs et son évolution prend en compte les agents en charge de la compétence assainissement. Cependant, ce budget dispose d'une autonomie financière, à ce titre, les charges de personnels lui sont directement affectées.

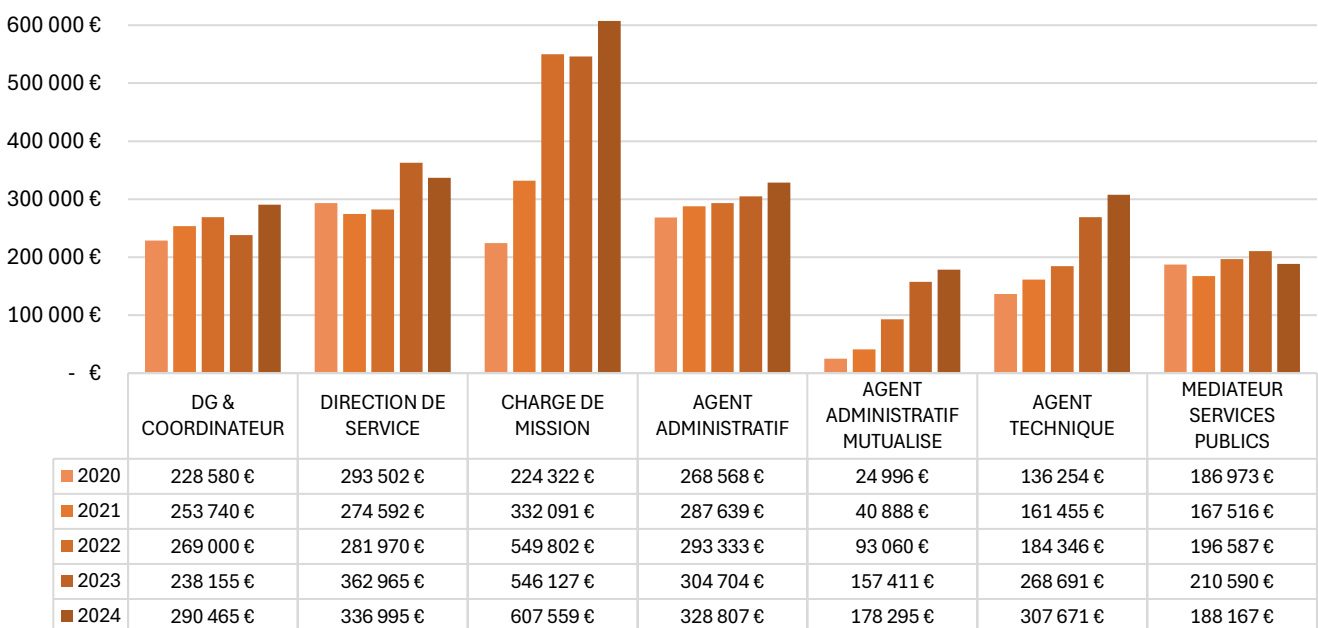
6.2.1 EVOLUTION GLOBALE DU NOMBRE DE DOSSIERS AGENTS

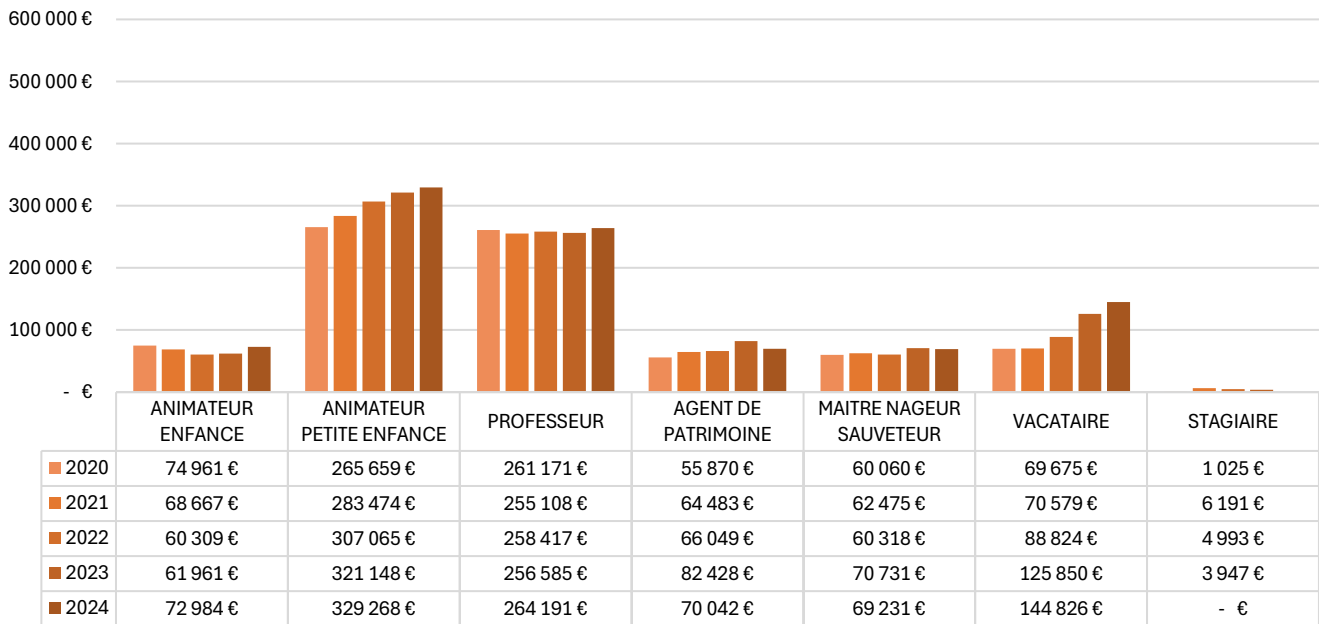


6.2.2 STRUCTURE ET RETROSPECTIVE

La structure des effectifs ne cesse d'évoluer au fur et à mesure des années, du développement de la collectivité, de ses compétences et volontés politiques. Une dynamique forte et volontaire permettant de répondre aux différents enjeux territoriaux actuels et futurs sous-tend cette évolution.

Les graphiques suivants reprennent les charges de personnel des exercices budgétaires de 2020 à 2024 permettant, par grands groupes de « fonctions » une analyse rétrospective de ces dépenses.





- ▶ Une stabilité de la masse salariale pour les médiateurs de service public, l'encadrement (direction, coordination, responsables de service), l'enseignement, l'action sociale et l'animation enfance.
- ▶ Une croissance régulière pour l'action administrative, l'animation petite enfance et les agents techniques,
- ▶ Une croissance volontariste pour la mutualisation vers les communes et l'ingénierie territoriale

6.3 STRUCTURE ET PROSPECTIVE

Comme pour toute collectivité, la charge des dépenses de personnel est centrale lors de la préparation budgétaire. Afin d'anticiper au mieux et s'assurer de la soutenabilité de l'évolution il est proposé une projection de l'évolution du tableau des effectifs pour le budget 2025 ainsi que quelques hypothèses à plus ou moins long terme.

	12/2021	12/2022	12/2023	12/2024	PROJECTION BP 2025
NOMBRE AGENTS	83	86	86	89	92
POSTES OUVERT Equivalent Temps Plein	71,13 ETP	71,10 ETP	76,95 ETP	83,39 ETP	86,30 ETP
POSTES AFFECTES Equivalent Temps Plein	61,71 ETP	64,82 ETP	65,97 ETP	71,91 ETP	80,10 ETP

La structure des effectifs va évoluer dès 2025 avec le développement des politiques communautaires :

- ▶ L'ouverture d'un poste de secrétaire de mairie mutualisée, à hauteur d'**1 ETP occupé dans un premier temps à hauteur de 10H/semaine, soit + 0,29 ETP**

- ▶ Le renforcement du besoin de coordination du **laboratoire de transformation alimentaire pour arriver à un 28H/semaine, soit + 0,20 ETP**
- ▶ Le renforcement du besoin des bibliothécaires pour arriver à 25H/semaine pour 3 agents, soit **+0,31 ETP**
- ▶ Le besoin de renforcer la direction du CLSH de Salornay pour arriver à 28H/semaine, soit **+0,1 ETP**
- ▶ L'ouverture d'un poste de chargé de mission pour **l'accompagnement du transfert de la compétence eau** au 1^{er} janvier 2026, soit **1 ETP pour une affectation à 0,5 ETP**

Une opération est arrivée à terme en décembre 2024 :

- ▶ La fin d'un dispositif CIFRE lié au développement du projet de territoire pour lequel 1 ETP avait été ouvert en 2021, soit **-1 ETP**

Afin de répondre au développement de la collectivité notamment sur les deux dernières années, il conviendra de mesurer en conséquence le développement des services supports :

- ▶ Le renforcement des **services techniques**, entretien et ménage afin d'assurer l'entretien du patrimoine communautaire qui est davantage utilisé, soit 0,5 ETP pour l'entretien et 0,5 ETP pour le ménage, soit **+1 ETP**

En résumé, pour l'année 2025, le tableau des effectifs pourrait évoluer de + 2,91 ETP par rapport à 2024.

6.4 ELEMENTS DE REMUNERATION

6.4.1 REGIME INDEMNITAIRE

En 2024, la part du budget consacré au versement des régimes indemnitaires est de **258 721 €**, soit **8,1 %** de la masse salariale.

Le **RIFSEEP** : Pour rappel : mise en place au sein de l'intercommunalité depuis le 1er janvier 2017 du RIFSEEP en application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014. Le RIFSEEP est constitué de l'**IFSE** qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire et du **CIA** qui est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

- ▶ CIA : **18 195,18 €** - Montant versé en janvier 2025 à la suite des entretiens professionnels annuels de l'année 2024.

La **NBI** (Nouvelle bonification Indiciaire) et le **SFT** (Supplément Familial de Traitement) sont de droit et s'imposent donc à la collectivité.

- ▶ NBI : **10 748 €**
- ▶ SFT : **32 485 €**

6.4.2 AUTRES ELEMENTS DE REMUNERATION

En 2024, détail des autres éléments de rémunération, en dehors du traitement des agents :

- ▶ Vacataires, remplaçants, accroissements temporaires d'activité : **263 541 €**
- ▶ Heures complémentaires rémunérées : **29 523 €**
- ▶ Heures supplémentaires rémunérées : **775 €**
- ▶ Transfert primes/points : **7 103 €**
- ▶ Remboursement de frais de mission : **17 069 €**
- ▶ Indemnité de déplacement forfaitaire : **2 640 €**

6.5 DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

Sur la base d'une moyenne de 8 jours fériés par an pour une durée annuelle de 1 607 heures :

Nombre de jours par an	365 jours
Repos hebdomadaire	104 jours
Jours fériés intervenant sur jours normalement travaillés	8 jours
Congés annuels	25 jours
Nombre de jours travaillés par an	228 jours

Le temps de travail annuel est donc égal à $228 * 7 \text{ h} + 7$ heures correspondant à la journée de solidarité soit **1 607 heures annuelles**.

Les heures excédentaires au temps de travail hebdomadaire n'ouvrent pas droit en principe à rémunération ; une récupération à due concurrence du temps excédentaire est préconisée. Un système particulier existe cependant pour les assistants d'enseignement artistique qui peuvent au contraire prétendre à rétribution de ces heures excédentaires, dans la plupart des cas, qui sont des heures complémentaires, liées aux variations de l'activité d'une année scolaire à l'autre.

6.6 COTISATIONS, ASSURANCES STATUTAIRES ET GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

- ▶ Cotisation assurance statutaire (CNP) : **110 870 €**
- ▶ Adhésion Comité social (CNAS) : **18 445 €**

Chaque agent de la collectivité bénéficie d'une adhésion au CNAS, le montant de celle-ci était de 217€ par an et par agent, il sera de 231€ en 2025.

- ▶ Participation employeur à la garantie maintien de salaire (MNT) : **3 402€**

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 071-200040293-20250203-003_2025ANX-DE



7

MUTUALISATION

Dans le cadre de l'adoption du schéma de mutualisation et du pacte de gouvernance, il est prévu un point annuel, au moment du Débat d'Orientation budgétaire de la collectivité sur la mise en œuvre des engagements pris.

7.1 RESEAU DES SECRETAIRES DE MAIRIE

Fin 2023, la Communauté de communes a amplifié sa présence aux côtés des secrétaires de mairies en dédiant du temps supplémentaire à l'animation du réseau, avec pour objectif la mise en service effectif de l'extranet et son alimentation, la poursuite des négociations avec les éditeurs des logiciels métiers et les formations déportées sur le territoire de la Communauté de communes.

En 2025, il s'agira de répondre aux besoins exprimés par les secrétaires de mairies qui portent sur :

- ▶ Un outil SIG permettant la visualisation non seulement de leurs documents d'urbanisme à la parcelle, mais également les réseaux (eau, assainissement, télécom, électricité...). A ce titre, la Communauté du Clunisois, au travers de son service mutualisé « instruction droit des sols », a engagé une réflexion sur un changement de logiciel permettant de répondre à l'ensemble des besoins.
- ▶ La maintenance/entretien des équipements. La Communauté de communes du Clunisois a désormais et depuis que l'équipe des services techniques a pris en main le sujet, suffisamment de recul pour travailler à des propositions de mutualisation de contrat de maintenance et d'entretien des systèmes incendie ; sujet qui n'avait pu être abordé tant que les besoins communautaires n'étaient pas totalement circonscrits et maîtrisés.
- ▶ La mise en place d'un service de remplacement temporaire avec l'ouverture d'un poste de secrétariat de mairie à hauteur de 10h/semaine, effectif dès janvier 2025.

D'autres sujets pourraient également se faire jour dans les travaux du réseau des secrétaires, en fonction de l'actualité, parmi lesquels la police de la publicité extérieure désormais compétence des communes, la planification écologique et la transition énergétique avec la réponse aux injonctions de l'Etat sur les zones d'accélération des EnR qui devaient être définies par les communes avant fin janvier 2024.

7.2 SERVICES MUTUALISES

7.2.1 INSTRUCTION DROIT DES SOLS

Renforcé début 2023, le service commun instruction droit des sols est désormais en rythme de croisière, même si 2024 a connu quelques rebondissements liés à un arrêt long d'un des agents du service. De fait, les projets évoqués l'année dernière sont toujours d'actualité :

- ▶ L'accueil d'autres collectivités dont les besoins en instruction ne seraient pas couverts et réaliser des prestations auprès de ces dernières
- ▶ Le conseil et l'accompagnement des communes adhérentes au service commun qui sont en révision de PLU pour un conseil et une lecture extérieure des documents d'urbanisme.

L'intégration dans les missions du service de l'instruction des demandes d'autorisation de publicité extérieure pour lesquelles les maires sont, depuis le 1er janvier 2024, compétents a été faite. Un nouveau travail de tarification devrait être engagé le cas échéant par la commission ; étant entendu que ces instructions sont peu nombreuses mais chronophages. Un équilibre doit ainsi être recherché.

L'année 2024, après les travaux engagés par la Commission Aménagement sur la refonte des tarifs, est la première année d'application de la nouvelle grille. L'introduction d'une part fixe a permis d'enrayer le déficit de ce service commun aux communes.

Enfin, il a été pris note, cette année encore, du souhait de changer de logiciel d'instruction droits des sols. Cet investissement initial ne sera pas facturé aux communes adhérentes.

7.2.2 INFORMATIQUE

Désormais constitué de 3 agents, pour un total de 2,1 ETP, le service informatique continue de se déployer en direction des communes qui le souhaitent. Les retours positifs des maires et des secrétaires de mairie permettent d'envisager la pérennisation de ce service mutualisé, apprécié grâce au talent et à la disponibilité des agents qui l'incarnent.

Les ambitions portées en 2023 relatives à la mise en place d'un serveur de données territorial ne se sont pas concrétisées, du fait d'une activité de service particulièrement soutenue durant ces deux dernières années. Elles pourraient constituer le fil rouge de cette année 2025, et se concrétiser d'ici à la fin du mandat.

A cette échéance, il conviendra également de s'interroger sur l'opportunité de transformer les conventions de mise à disposition actuelles en service commun comme pour le service instruction droit des sols.

7.2.3 MATERIEL MUTUALISE

L'équipe des services technique a été réorganisée en septembre 2022, avec un agent à temps complet venu renforcer l'agent déjà présent à 80 %.

L'arrêt de longue durée d'un des deux agents de la fin d'année 2023 jusqu'au printemps 2024 a perturbé l'activité du service et questionne non seulement la structuration de ce service mais aussi le projet qui lui est confié. Avec des contre-indications médicales et un temps de travail diminué de 30 %, l'équipe est désormais réduite à 1,5 ETP. Parmi les nouvelles actions développées par le service, et pour tenir compte des avis médicaux pour l'un des agents, le suivi/entretien de la flotte de la communauté communes : à l'exception des véhicules électriques, l'entretien courant des vélos comme des véhicules thermiques est désormais assuré en interne.

Aussi, les objectifs assignés en 2024 restent d'actualité pour 2025 à savoir la formalisation d'un projet de service, travaillé à l'aulne des besoins de la collectivité, de nos capacités à intervenir en régie, et donc des compétences et capacités intrinsèques de chacun des membres de cette équipe, mais aussi des besoins des communes. Un renfort devra envisagé, sur un volume horaire et un profil à définir.

7.2.4 ENGAGEMENTS

Pour rappel, les tableaux tels que figurant dans le pacte de gouvernance :

Ce qui existe	Suites à donner	Etat
Des pratiques de groupements de commande voiries entre communes	A conforter, pérenniser et transférer sur d'autres secteurs géographiques	A refaire, en lien avec l'insertion de clauses environnementales
Un service commun d'instruction droit des sols	A conforter	Réalisé
Du matériel mutualisé pour les communes	Un catalogue à enrichir en fonction des besoins des communes. Des conditions à faire évoluer dans le temps, de manière à optimiser l'utilisation des outils.	2025/2026
Un service informatique mutualisé	A pérenniser et étoffer	Réalisé
Des conventions de mise à disposition d'agents horizontales, ascendantes et descendantes	Le bilan de cette expérimentation devra permettre de débattre sur la création d'éventuels services communs.	2025/2026
Une ingénierie de projet portée par la CCC, sur un plan administratif	A accentuer pour l'ensemble des communes	Réalisé avec le CRTE
L'accès à la plateforme SVP de conseils juridiques	Les juristes de cette plateforme ont été sollicité à 11 reprises sur une année, soit moins que l'année dernière. Les communes ne nous ont pas sollicités pour saisir SVP de questions juridiques bloquantes.	Réalisé
L'accès à la revue de presse du JSL portée par la CCC	A pérenniser.	Réalisé
Un groupement de commande logiciels métiers pour les secrétaires de mairie	La négociation des tarifs Cosoluce, logiciel métiers, a abouti en 2023. 2025 sera l'année où le logiciel « instruction droit des sols » sera questionné de manière à intégrer les besoins des communes	Réalisé
Une plateforme de publicité des actes des communes de la CCC	Certaines communes hébergent sur le site de la Communauté de communes, sur les pages qui leurs sont dédiées, les actes administratifs qui nécessitent qu'ils soient publiés	Réalisé

Ce qui est en cours de construction	Suites à donner	Etat
Un data center local	Ce chantier sera entrepris prochainement, après avoir vérifié auprès des communes leur intérêt pour ce projet et pu chiffrer l'investissement et le fonctionnement nécessaires.	Echéance fin de mandat
Une plateforme d'échanges entre secrétaires de mairie	L'année 2025 sera, sans nul doute, l'année de mise en ligne de cet outil. La question de son alimentation par une veille régulière reste prégnante !	2025
Des formations délocalisées (utilisation de logiciels métiers, sécurité, ...)	Un plan de formation doit être réfléchi et partagé entre les agents de la CCC et les secrétaires de mairie. Des formations sur les logiciels métiers ont d'ores et déjà été organisées dans le cadre de l'harmonisation des tarifs des logiciels.	2025

Ce qui est inscrit au projet de territoire mais pas encore travaillé	Suites à donner	Etat
Un service commun de commande publique	Il s'agira d'évaluer précisément le besoin et de travailler avec les communes sur le dimensionnement d'un tel service, le cas échéant.	
Des groupements de commande : entretien bâtiments publics, contrôles sécurité	Faire le diagnostic des contrats de chaque collectivité : échéance, nature et montant. Préparer, conjointement avec les communes, les cahiers des charges pour mutualiser les contrats.	2025/2026
Un service technique mutualisé	Pour aller plus loin, si les communes sont intéressées, il conviendra d'évaluer plus précisément les besoins en agents techniques et de pouvoir inscrire dans la durée un tel service.	
Un groupement de commande pour un marché à bons de commande pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage	Un travail en lien avec les communes, les chargés de mission Petite Ville de demain et CRTE, afin d'évaluer la pertinence d'une telle proposition, qui aura malgré tout un cout pour les communes concernées.	

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 071-200040293-20250203-003_2025ANX-DE



8

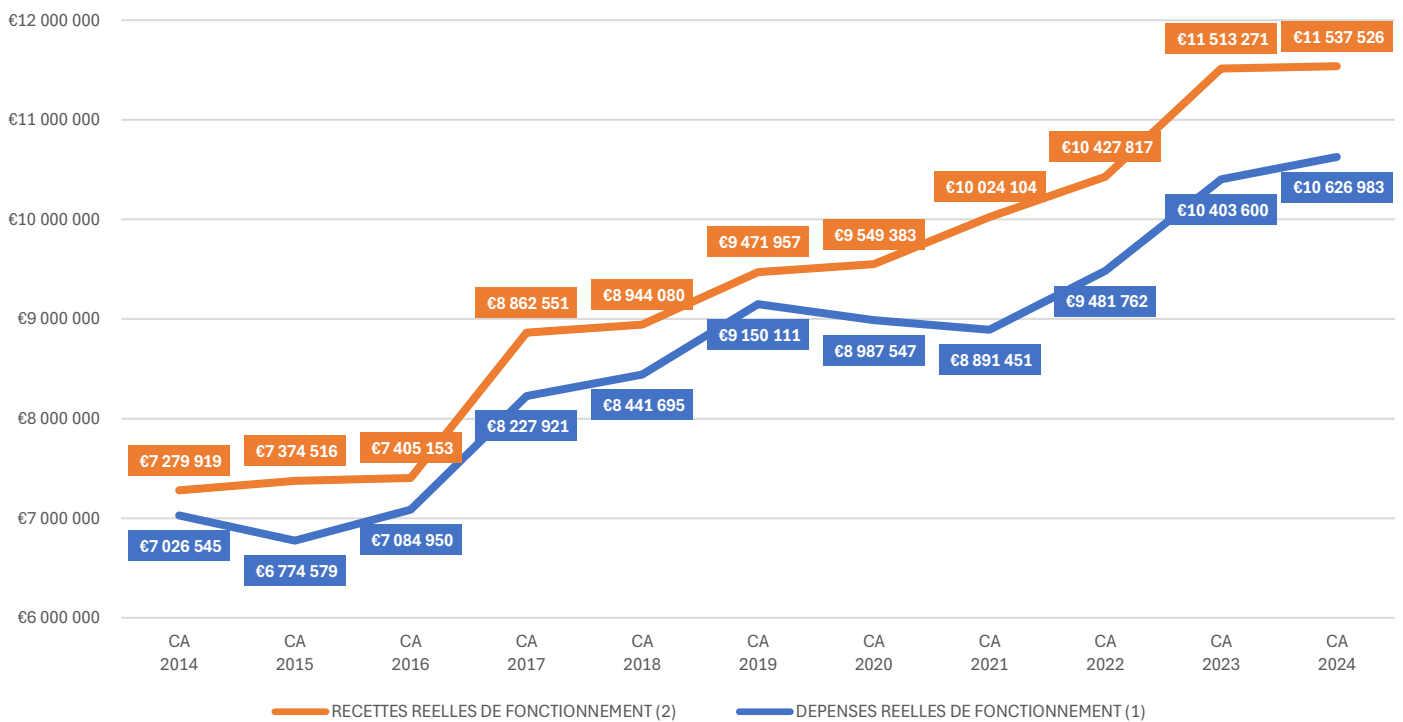
EVOLUTION DE L'EPARGNE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

8.1 UN PROJET DE TERRITOIRE QUI S'ANCRE DANS LE TEMPS DU MANDAT

Chacun des **9 grands domaines – portefeuilles** – présentés ci-dessus intègre les principales options du projet de territoire et la dynamique de son reste à charge.

En appliquant aux dépenses comme aux recettes historiques le taux observé ces dernières années, il est possible de dresser des tendances, qui, cumulées aux nouvelles politiques émergentes, permettent de s'assurer de la soutenabilité budgétaire de ces dernières.

8.2 EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



L'épargne brute (ou CAF Brute) correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Celle-ci est affectée en priorité au remboursement de la dette et pour le surplus aux dépenses d'équipement. Il convient de veiller à ce que ce taux ne soit pas inférieur à 7% et idéalement qu'il soit supérieur à 10% afin d'avoir des marges de manœuvre nécessaires aux investissements.

EPARGNE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	8 987 547 €	8 891 451 €	9 481 762 €	10 403 600 €	10 626 983 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	9 549 383 €	10 024 104 €	10 427 817 €	11 513 251 €	11 537 526 €
EPARGNE BRUTE (3) = (2)-(1) (ou CAF BRUTE)	561 836 €	1 132 654 €	946 055 €	1 109 651 €	910 542 €
TAUX D'EPARGNE	5,88%	11,30%	9,07%	9,64%	7,89%

8.3 RESULTATS – PROVISOIRES POUR L'EXERCICE 2024

Les résultats 2024 présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du rapprochement avec le compte de gestion et le vote du compte administratif 2024.

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	11 073 630,68 €
Recettes de fonctionnement	11 613 493,52 €
RESULTAT 2024	539 862,84 €
Excédent antérieur reporté	2 120 002,79 €
RESULTAT PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT	2 659 865,63 €

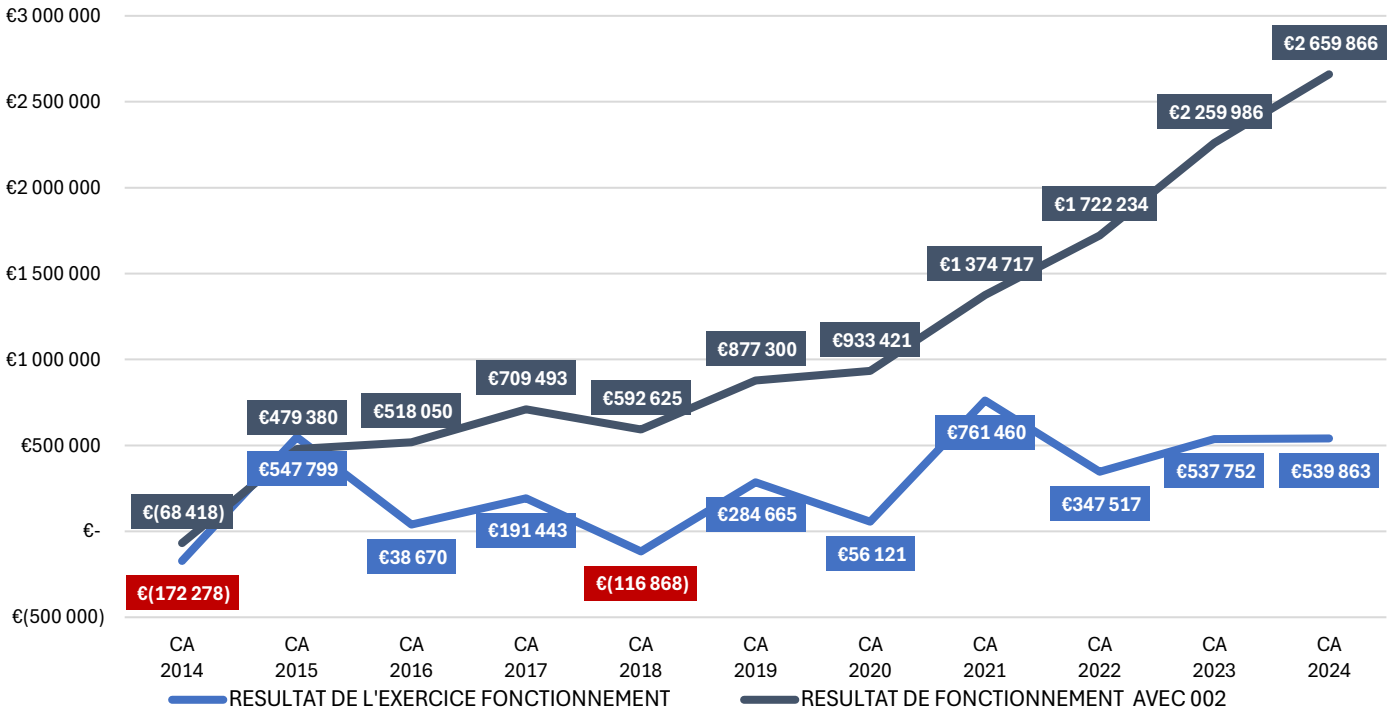
EN INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	1 464 545,07 €
Recettes d'investissement	1 044 265,44 €
RESULTAT 2024	- 420 279,63 €
Excédent reporté	- 131 682,13 €
RESULTAT PROVISOIRE D'INVESTISSEMENT	- 551 961,76 €

Reste à réaliser en dépenses	306 911,62 €
Reste à réaliser en recettes	432 481,50 €
Solde des restes à réaliser 2024	125 569,88 €
Soit un besoin de financement de	426 391,88 €

AFFECTATION DE RESULTATS PROVISOIRES BP2025

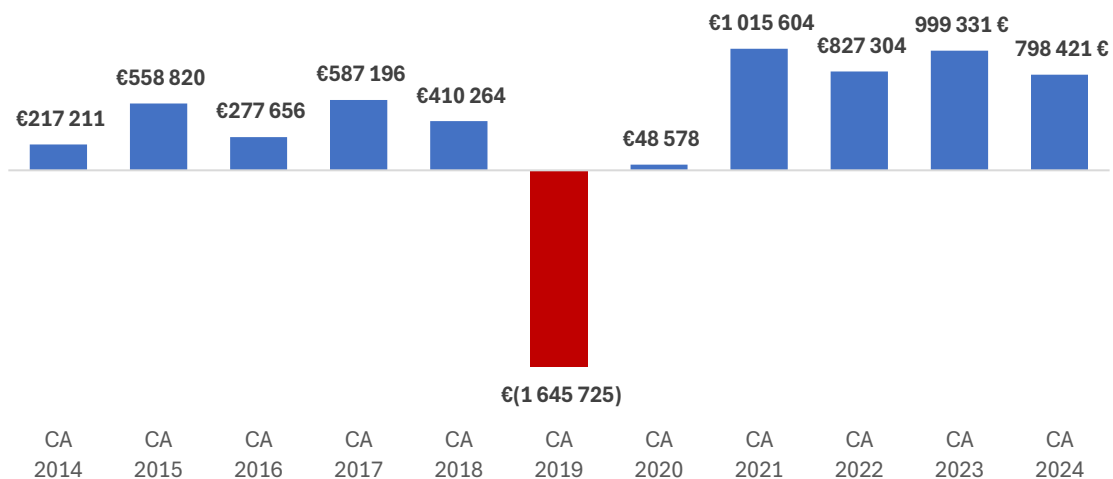
AFFECTATION EN RESERVE – 1068	426 391,88 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE – 002 – EXCEDENT	2 233 473,75 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE – 001 – DEFICIT	551 961,76 €



8.4 EPARGNE NETTE OU CAF NETTE

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer de nouveaux investissements après couverture des remboursements de dette.

EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE (OU CAF NETTE)
 Capacité d'AutoFinancement



L'objectif pour la CC du Clunisois est de maintenir une épargne nette suffisamment élevée pour permettre la réalisation des projets d'investissement soit environ une capacité d'autofinancement d'1 million d'euros.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 071-200040293-20250203-003_2025ANX-DE



9

PERSPECTIVES PLURIANNUELLES EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Les excédents de fonctionnement permettent aux collectivités de venir financer leurs projets d'investissement. Ces excédents composent la base de la capacité d'investissement de la collectivité. Les subventions et le recours à l'emprunt viennent compléter la capacité à investir.

9.1 CAPACITE D'INVESTISSEMENT

Les perspectives pluriannuelles en fonctionnement doivent permettre à la CC du Clunisois de maintenir au minimum sa capacité d'investissement pour les projets d'envergure.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il est prévu que chaque service affine ses propres budgets afin que les perspectives prévisionnelles ci-dessus soient ajustées à la hausse pour les recettes et à la baisse pour les dépenses afin de maximiser la capacité d'investissement de la collectivité.

9.2 GESTION PLURIANNUELLE – MISE EN ŒUVRE DES AP/AE/CP

Depuis le passage à la nomenclature M.57 au 1^{er} janvier 2024, il est prévu que le budget primitif 2025 du budget principal de la CC du Clunisois soit présenté avec des Autorisations de Programme (AP) en investissement et des Autorisations d'Engagement (AE) en fonctionnement pour la première fois comme le prévoit le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) présenté en décembre 2023 et applicable depuis le début d'année 2024.

Cette présentation, obligatoire, permet un réalisé des budgets d'investissement plus important avec l'étalement des Crédits de Paiement (CP) sur plusieurs exercices budgétaires.

Le tableau ci-après est une première approche du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

POLITIQUE PUBLIQUE	N° OPERATION	PROJETS DE MANDAT - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - AP	TOTAL	CP 2024	CP 2025	CP 2026	MANDAT SUIVANT	FINANCEMENTS NOTIFIES	FINANCEMENTS PREVISIONNELS	TAUX DE FINANCEMENT	RESTE A CHARGE	TAUX RESTE A CHARGE	EMPRUNTS	AUTOFINANCEMENT EPARGNE
A-GRAND PROJET - TOURISME & ACCUEIL	2024 003	PÔLE D'ACCUEIL DU CLUNISOIS	3 600 000 €	108 €	400 000 €	2 100 000 €	1 099 892 €		1 800 000 €	50%	1 800 000 €	50%	1 000 000 €	800 000 €
A-GRAND PROJET - TOURISME & ACCUEIL		POLE D'ACCUEIL > SALLE DE MOYENNE CAPACITE	3 774 000 €	-€	-€	400 000 €	3 374 000 €		1 679 160 €	44%	2 094 840 €	56%	1 200 000 €	894 840 €
A-FONDS DE CONCOURS	2024 002	FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENT	2 640 585 €	160 963 €	710 553 €	388 179 €	560 000 €			0%	2 640 585 €	100%		2 640 585 €
A-GRAND PROJET - MAISON DU GESTE	2024 004	MAISON DU GESTE - OUVRAGE ET USAGE	1 318 447 €	183 667 €	400 000 €	367 390 €	367 390 €	35 000 €	848 706 €	67%	434 741 €	33%	230 666 €	204 075 €
A-GRAND PROJET - ENVIRONNEMENT	2024 001	ACHAT DE LA FORÊT DE L'HÔPITAL A L'EPF	705 713 €	705 713 €				564 800 €		80%	140 913 €	20%	140 000 €	913 €
AGRICULTURE & ALIMENTATION	2024 014	LABORATOIRE DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE - ACQUISITION MATERIEL ET PROVISIONS	327 600 €	237 600 €	50 000 €	20 000 €	20 000 €		79 255 €	24%	248 345 €	76%		248 345 €
ECONOMIE D'ENTREPRISE	2024 013	TRAVAUX D'AMENAGEMENT FROMAGERIE BERNARD	64 056 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	12 000 €	64 056 €	-€	100%	-€	0%		-€
ECONOMIE D'ENTREPRISE	2024 012	IMMOBILIER D'ENTREPRISE	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		-€	-€	0%	30 000 €	100%		30 000 €
ECONOMIE D'ENTREPRISE	2024 005	DEVIATION OXXO	107 930 €	7 930 €	100 000 €			-€	-€	0%	107 930 €	100%		107 930 €
ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLE	2024 015	EXTENSION CLUB JEUNE - YOURTE 80M2	108 000 €	-€	108 000 €	-€	-€	-€	86 400 €	80%	21 600 €	20%		21 600 €
CULTURE SPORT ET LOISIRS	2024 016	SONORISATION DES ESPACES DE L'ECOLE DE MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE	10 000 €	7 972 €	2 028 €	-€	-€	-€	-€	0%	10 000 €	100%		10 000 €
CULTURE SPORT ET LOISIRS	2024 017	INSTRUMENTS DE MUSIQUE ACQUISITION ET/OU RENOUVELLEMENT + BESOIN DANSE ET THEATRE	15 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	-€	-€	-€	0%	15 000 €	100%		15 000 €
PATRIMOINE		RAVALEMENT DE FACADE ET POSE DE VOLETS AU SIEGE DE LA CCC	89 472 €	-€	-€	-€	-€	22 500 €	-€	25%	66 972 €	75%		66 972 €
PATRIMOINE	2024 006	ENTRETIEN ET AMELIORATION DE L'EXISTANT - ENSEMBLE DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRE	200 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	-€	-€	0%	200 000 €	100%		200 000 €
PATRIMOINE	2024 018	ENTRETIEN PISCINE	161 765 €	36 765 €	125 000 €	-€	-€	-€	-€	0%	161 765 €	100%		161 765 €
PATRIMOINE		AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU QUAI DE LA GARE AVEC CONFORT D'ÉTÉ + SKATEPARC	250 000 €	-€		250 000 €	-€	-€	50 000 €	20%	200 000 €	80%		200 000 €
TRANSITION ENERGETIQUE		AMENAGEMENT ENR ESPACE COMMUNAUTAIRE SALORNAY SUR GUYE/TRANSFERT 140K SEM - CENTRALE	175 000 €	-€	140 000 €	35 000 €	-€	-€	-€	0%	175 000 €	100%		175 000 €
MOBILITES		CLUNISOIS CYCLABLE	50 000 €		20 000 €	30 000 €			44 000 €	88%	6 000 €	12%		6 000 €
MOBILITES	2024 019	VEHICULES ET VELOS ELECTRIQUES	513 851 €	134 000 €	180 000 €	50 000 €	50 000 €	30 108 €	100 000 €	25%	383 743 €	75%		383 743 €
MOBILITES	2024 020	ACHAT ET REHABILITATION DU BATIMENT AU REZ DE CHAUSSEE DE LA GARE	125 000 €	-€	60 000 €	-€	-€	36 674 €	-€	29%	88 326 €	71%		88 326 €
MOBILITES		MODIFICATION DES ARCEAUX VELO ET/OU DROITS D'UTILISATION	15 000 €	15 000 €	-€	-€	-€	-€	-€	0%	15 000 €	100%		15 000 €
MOBILITES	2024 021	INTERMODALITE - ABRIS VELOS SECURISES ET AIRES AUTOSTOP	74 860 €	49 860 €	25 000 €	-€	-€	-€	55 650 €	74%	19 210 €	26%		19 210 €
MOBILITES	2024 007	JALONNEMENT CYCLABLE	148 748 €	58 644 €	26 000 €	26 000 €		20 097 €	43 000 €	42%	85 651 €	58%		85 651 €
RESSOURCES	2024 010	EQUIPEMENT ET RENOUVELLEMENT INFORMATIQUE	168 447 €	20 000 €	30 000 €	20 000 €	20 000 €	-€	-€	0%	168 447 €	100%		168 447 €
RESSOURCES		SIGNALETIQUE BÂTIMENTS ET VEHICULES	5 000 €	5 000 €	-€	-€	-€	-€	-€	0%	5 000 €	100%		5 000 €
RESSOURCES	2024 011	MOBILIER	38 800 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €		-€	0%	38 800 €	100%		38 800 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		LOGICIEL URBANISME	20 000 €	-€	20 000 €	-€	-€	-€	-€	0%	20 000 €	100%		20 000 €
CYCLE DES DECHETS		AIDE A L'INSTALLATION DE POINTS DE REGROUPEMENT DECHETS AUX COMMUNES	15 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €		-€	-€	0%	15 000 €	100%		15 000 €
TOURISME	2024 009	CHEMINS DE RANDONNEES EN CLUNISOIS	200 330 €	88 200 €	40 300 €	10 500 €	36 000 €	-€	96 500 €	48%	103 830 €	52%		103 830 €
TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				1 792 422 €	2 517 881 €	3 778 069 €	5 594 282 €		773 235 €	4 882 671 €	9 296 698 €		2 570 666 €	

Chaque année, au vu des perspectives, il serait possible d’inscrire entre 2 et 3 millions d’euros d’opérations d’investissement (hors fonds de concours). Chaque opération devant être travaillée plus précisément à chaque exercice budgétaire afin d’optimiser au maximum les financements liés et maîtriser les coûts prévisionnels pouvant évoluer. Les montants présentés ci-dessus sont donc à prendre avec prudence avant le vote du budget 2025 et le vote des AP/CP de chacune des opérations présentées.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 071-200040293-20250203-003_2025ANX-DE



10 STRUCTURE DE LA DETTE

10.1 EMPRUNTS EN COURS

N° EMPRUNT	ORGANISME PRETEUR - OBJET DE L'EMPRUNT	1ère échéance	Dernière échéance	CAPITAL INITIAL	DUREE	Périodicité	TAUX FIXE
1454129	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST MAISON ENFANCE JEUNESSE	10/02/2014	10/02/2033	204 000 €	20 ANS	Annuelle	3,95%
52394	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS MULTIACCUEIL+RAM	20/01/2017	20/10/2036	120 000 €	20 ANS	Trimes	1,19%
52396	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS LUDOVERTE	20/01/2017	20/10/2036	155 000 €	20 ANS	Trimes	1,19%
9957426	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE GEOTHERMIE PISCINE LA GUICHE	25/01/2018	25/01/2037	285 000 €	20 ANS	Annuelle	1,64%
9971943	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE PRET PISCINE + SIEGE (SUBSTITUTION)	25/06/2018	25/06/2032	628 500 €	15 ANS	Annuelle	2,30%
4289596	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST PRET POLE ALIMENTATION / EBE / EAU	16/03/2020	16/12/2034	400 000 €	15 ANS	Trimes	0,40%
4460384	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST - INVESTISSEMENTS 2020	30/06/2020	30/03/2027	60 000 €	7 ANS	Trimes	0,18%

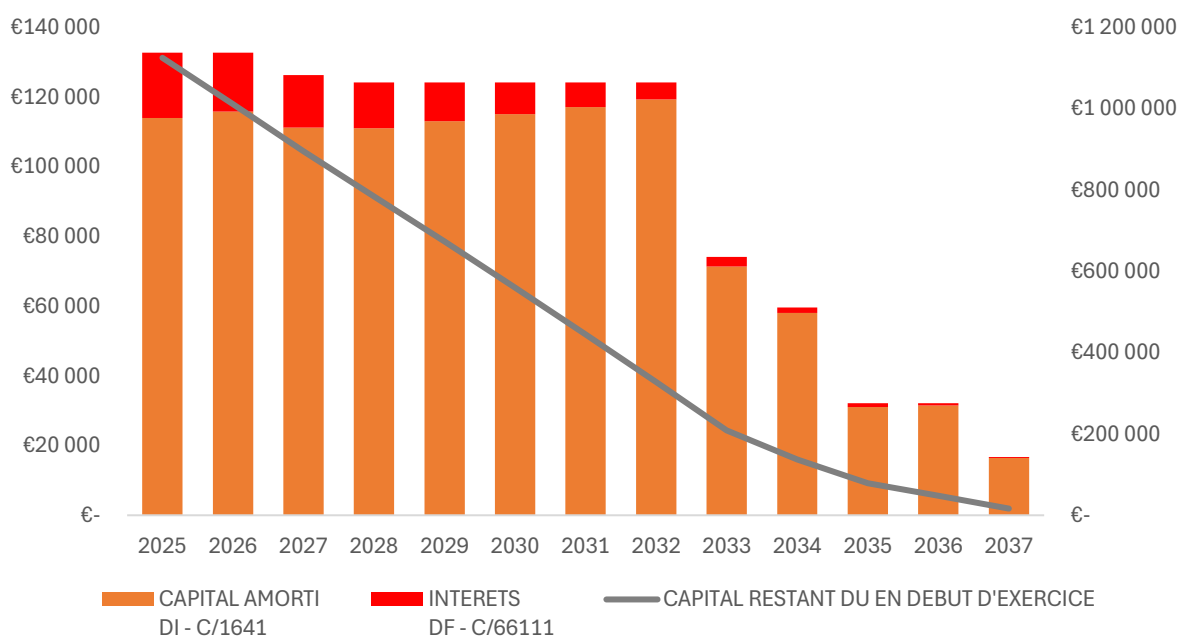
Au 1^{er} janvier 2025, 7 emprunts sont en cours, tous à taux fixes de 0,18% à 3,95% maximum. Aucun emprunt n'a été souscrit depuis le début de mandat permettant ainsi d'ouvrir facilement cette possibilité afin de financer une partie des projets d'investissement.

En 2025, la collectivité se laisse la possibilité de recourir à l'emprunt pour financer le reste à charge de l'opération liée à l'achat de la forêt communautaire à hauteur de 140 000€.

10.2 EVOLUTION DE LA DETTE

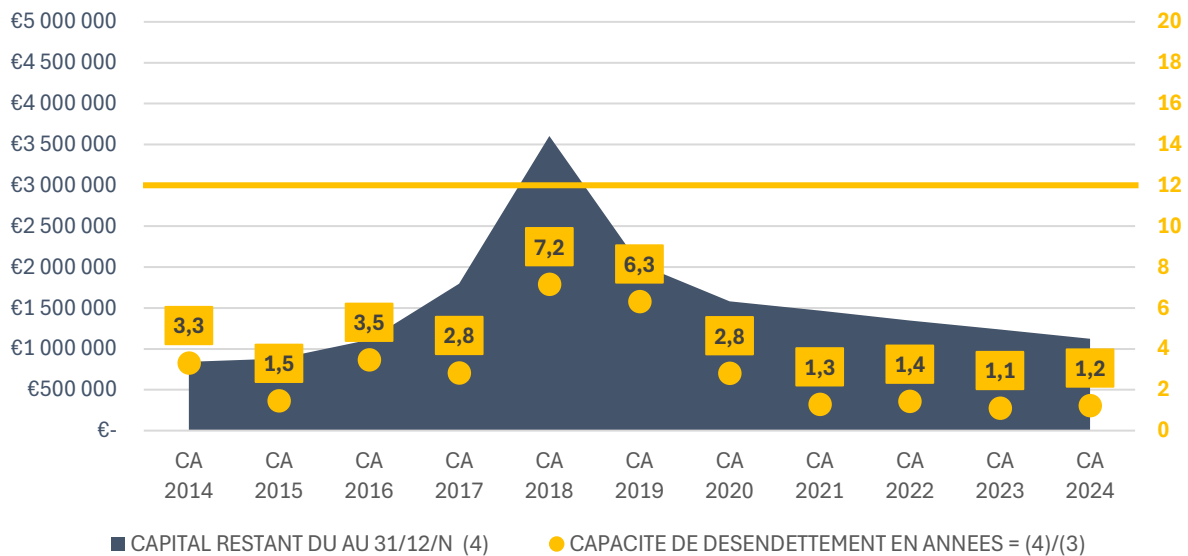
ANNEE	CAPITAL RESTANT DU EN DEBUT D'EXERCICE	CAPITAL AMORTI DI - C/1641	INTERETS DF - C/66111	TOTAL VERSEMENT	CAPITAL RESTANT DU EN FIN D'EXERCICE
2014	876 040,29 €	36 162,46 €	33 849,82 €	70 012,28 €	839 877,83 €
2015	921 091,83 €	41 115,32 €	39 046,96 €	80 162,28 €	879 976,51 €
2016	879 976,51 €	42 546,70 €	37 617,58 €	80 164,28 €	934 184,60 €
2017	1 334 184,60 €	47 434,28 €	35 760,84 €	83 195,12 €	1 796 151,90 €
2018	3 696 151,90 €	92 121,03 €	38 806,76 €	130 927,79 €	3 604 030,87 €
2019	3 604 030,87 €	1 967 571,70 €	65 586,23 €	2 033 157,93 €	2 036 459,17 €
2020	2 036 459,17 €	513 258,15 €	29 212,86 €	542 471,01 €	1 583 201,02 €
2021	1 583 201,02 €	117 049,92 €	25 857,96 €	142 907,88 €	1 466 151,10 €
2022	1 466 151,10 €	118 751,19 €	24 156,69 €	142 907,88 €	1 347 399,91 €
2023	1 347 399,91 €	110 339,90 €	22 415,98 €	132 755,88 €	1 237 060,01 €
2024	1 237 060,01 €	112 121,15 €	20 634,73 €	132 755,88 €	1 124 938,86 €
2025	1 124 938,86 €	113 944,04 €	18 811,84 €	132 755,88 €	1 010 994,82 €
2026	1 010 994,82 €	115 809,75 €	16 946,13 €	132 755,88 €	895 185,07 €
2027	895 185,07 €	111 245,81 €	15 039,38 €	126 285,19 €	783 939,26 €
2028	783 939,28 €	111 029,33 €	13 099,06 €	124 128,39 €	672 909,93 €
2029	672 909,95 €	113 015,12 €	11 113,28 €	124 128,40 €	559 894,81 €
2030	559 894,85 €	115 048,58 €	9 079,82 €	124 128,40 €	444 846,23 €
2031	444 846,27 €	117 131,15 €	6 997,25 €	124 128,40 €	327 715,08 €
2032	327 715,13 €	119 264,13 €	4 864,27 €	124 128,40 €	208 450,95 €
2033	208 451,01 €	71 395,32 €	2 679,36 €	74 074,68 €	137 055,63 €
2034	137 055,69 €	58 052,69 €	1 592,99 €	59 645,68 €	79 002,94 €
2035	79 002,94 €	31 068,30 €	1 089,47 €	32 157,77 €	47 934,64 €
2036	47 934,64 €	31 509,73 €	648,23 €	32 157,96 €	16 424,91 €
2037	16 424,91 €	16 424,91 €	269,34 €	16 694,25 €	- €
TOTAL 2025 A 2037		1 124 938,86 €	102 230,42 €	1 227 169,28 €	

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû s'élèvera à 1 010 994,82 € selon le tableau ci-dessus.



10.3 CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années de capacité d'autofinancement (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) nécessaires au remboursement intégral de la dette. Plus ce nombre d'année est faible, meilleure est la situation de la collectivité. Il est en général estimé que la situation est soutenable si la capacité de désendettement est inférieure à 12 ans.



La situation de la Communauté de communes en matière d'endettement est particulièrement saine. En effet, au 31/12/2024, la capacité de désendettement reste extrêmement faible. En théorie, au 31/12/2024, il faudrait 1,2 année pour rembourser les 1 124 939 € de dette.

EPARGNE	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	8 891 451 €	9 481 762 €	10 403 600 €	10 626 983 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	10 024 104 €	10 427 817 €	11 513 251 €	11 537 526 €
EPARGNE BRUTE (3) = (2) - (1) (ou CAF BRUTE)	1 132 654 €	946 055 €	1 109 651 €	910 542 €
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N (4)	1 466 151 €	1 347 400 €	1 237 060 €	1 124 939 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES = (4) / (3)	1,3 AN	1,4 AN	1,1 AN	1,2 AN

10.4 GESTION DE LA TRESORERIE

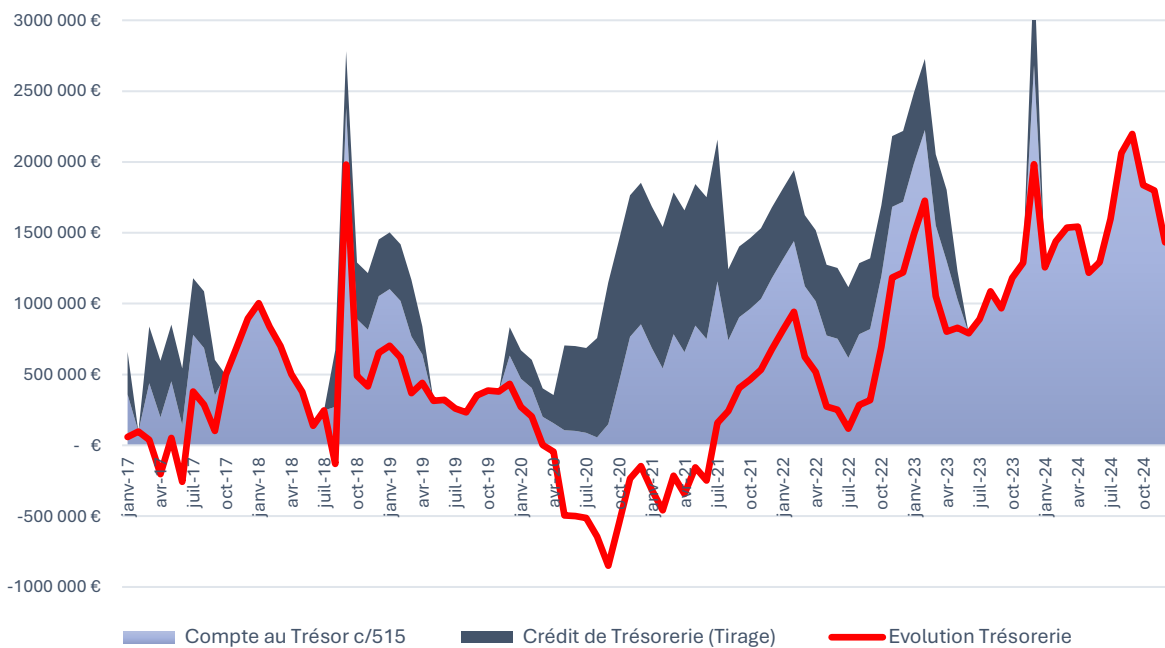
Chaque collectivité territoriale dispose d'un compte au Trésor Public. Ses fonds y sont obligatoirement déposés. Des disponibilités peuvent apparaître et à l'inverse, des besoins de trésorerie peuvent apparaître. Il revient à la collectivité de se doter d'outils de gestion de sa trésorerie afin d'optimiser au mieux l'évolution de celle-ci (son compte au Trésor ne pouvant être déficitaire).

L'objectif de la gestion active de la trésorerie est de garantir à tout moment la solvabilité de la CC du Clunisois pour un coût financier minimisé.

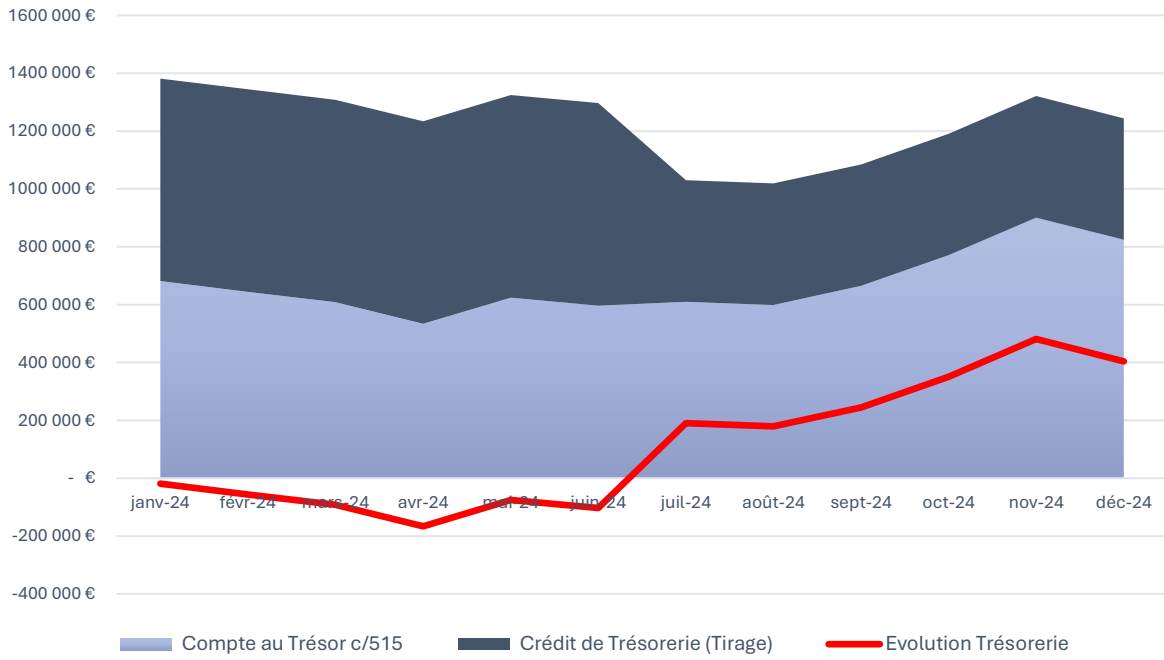
Pour faire face à des besoins ponctuels en disponibilités, la CCC peut avoir recours à l’ouverture d’une **ligne de trésorerie** auprès d’un établissement de crédit. Le droit de tirage est permanent dans la limite d’un plafond fixé par un contrat. La CCC peut tirer des fonds lorsqu’elle le souhaite, en une ou plusieurs fois, pour une durée d’un an renouvelable.

L’utilisation d’une ligne de trésorerie est autorisée par une délibération du Conseil Communautaire.

Ces opérations sont suivies dans les comptes financiers tenus par le Comptable Public. Elles n’apparaissent pas au budget, seuls les intérêts le sont. Il est prévu chaque année les crédits nécessaires pour la souscription d’une ligne de trésorerie de 1M€ pour le budget principal. L’évolution de la trésorerie est retracée ci-dessous.



Dès 2024, le budget annexe Assainissement, a son propre compte au trésor du fait de son autonomie financière. Ce budget a également recours à sa propre ligne de trésorerie afin de garantir à tout moment la solvabilité.



Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 071-200040293-20250203-003_2025ANX-DE



ANNEXES

ANNEXE 1 – TABLE ANALYTIQUE AU 1^{ER} JANVIER 2025

CODE ANALYTIQUE	DESIGNATION
0	FISCALITE DOTATIONS ET PACTE
0.1	FISCALITE ET DOTATIONS
0.2	PACTE DE SOLIDARITE
1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
1.1	AMENAGEMENT DE L'ESPACE
1.1.1	COHESION TERRITORIALE
1.1.2	AGENCE D'URBANISME
1.1.3	PLAN DE PAYSAGE
1.2	HABITAT ET LOGEMENT
1.2.2	OPAH
2	ENVIRONNEMENT
2.1	CYCLE DES DECHETS
2.1.1	GESTION DES DECHETS
2.2	TRANSITION ECOLOGIQUE
2.2.1	CLIMAT ENERGIE
2.2.2	DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
2.3	BIODIVERSITE
2.3.1	NATURA 2000
2.3.2	CHARTRE FORESTIERE
2.3.4	FORET PUBLIQUE
2.4	CYCLE DE L'EAU
2.4.1	GEMAPI
2.4.2	EAU ET ASSAINISSEMENT
3	ENFANCE FAMILLE ET EDUCATION
3.1	EDUCATION ET FORMATION
3.1.1	TRANSPORTS SCOLAIRES
3.1.2	ACTIVITES SCOLAIRES
3.1.2.2	PISCINE SCOLAIRE
3.1.2.3	RASED
3.1.2.4	MUSIQUE SCOLAIRE
3.1.2.6	CANTINE SCOLAIRE
3.2	ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLE
3.2.1	CLSH CLUNY-MARELLE
3.2.2	CLSH LA GUICHE-MISTIGRI
3.2.3	CLSH SALORNAY-LMEC
3.2.4	CLSH MASSILY
3.2.5	CLUB JEUNES
3.2.6	1001 FAMILLES
3.2.7	CONSEIL DES JEUNES
3.3	PETITE ENFANCE
3.3.1	RELAIS PETITE ENFANCE
3.3.2	MULTI-ACCUEIL
4	CULTURE SPORT ET LOISIRS
4.1	EQUIPEMENTS SPORTIFS
4.1.1	PISCINE LA GUICHE
4.1.2	ECOLE DES SPORTS
4.1.3	BOULODROME
4.1.4	SITE D'ESCALADE
4.1.5	MULTISPORTS
4.2	EQUIPEMENTS CULTURELS
4.2.1	BIBLIOTHEQUE JONCY
4.2.2	BIBLIOTHEQUE AMEUGNY
4.2.3	LUDOTHEQUE
4.3	ECOLE DE MUSIQUE DANSE THEATRE
4.3.1	EMDT GESTION
4.3.2	MUSIQUE
4.3.3	DANSE
4.3.4	THEATRE

CODE ANALYTIQUE	DESIGNATION
5	ECONOMIE ET TOURISME
5.1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
5.1.1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
5.2	ECONOMIE D'ENTREPRISE
5.2.1	IMMOBILIER D'ENTREPRISES
5.2.2	LAITERIE
5.2.3	SOUTIEN AUX ENTREPRISES
5.3	ECONOMIE LOCALE ET SOLIDAIRE
5.3.1	LABORATOIRE
5.3.2	PLAN ALIMENTATION TERRITORIAL
5.3.3	ECONOMIE CIRCULAIRE
5.3.4	HUISSERIES BOIS
5.4	TOURISME ET ACCUEIL
5.4.1	OFFICE DE TOURISME
5.4.2	POLE D'ACCUEIL
5.4.3	CHEMINS DE RANDONNEES
5.4.4	GIP EQUIVALLEE
6	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
6.1	PROJET DE TERRITOIRE
6.2	CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - CRTE
6.3	PETITES VILLES DE DEMAIN - PVD
7	SOLIDARITES EMPLOI ET INSERTION
7.1	MAISON DES SERVICES
7.1.1	ESPACES FRANCE SERVICES
7.1.2	EMPLOI - COMPETENCE
7.2	ACTION SOCIALE
7.2.1	PARTICIPATION ASSO. SOCIAL
7.2.2	CONTRAT TERRITORIAL ACCUEIL ET INTEGRATION
8	MOBILITES
8.1	PLAN MOBILITE
8.2	TRANSPORT A LA DEMANDE
8.3	VELO ET TERRITOIRE
9	MOYENS GENERAUX
9.1	RESSOURCES
9.1.1	ADMINISTRATION GENERALE
9.2	MUTUALISATION
9.2.2	SERVICE D'URBANISME MUTUALISE
9.2.3	MUTUALISATION MATERIEL
9.2.4	MUTUALISATION INFORMATIQUE
9.2.5	MUTUALISATION SECRETARIAT
9.3	PATRIMOINE
9.3.1	BATIMENTS
9.3.2	SIEGE
9.3.3	QUAI DE LA GARE
9.3.4	ANTENNE LA GUICHE
9.3.5	ANTENNE SALORNAY
9.3.6	RDC GARE - VELO
9.3.8	VEHICULES
9.4	SECURITE HYGIENE ET SALUBRITE
9.4.1	SECURITE ET SALUBRITE

La table analytique a été refondée et simplifiée au 1^{er} janvier 2024 afin de correspondre au mieux aux évolutions de la collectivité et aux politiques communautaires menées mais également dans un objectif de lisibilité et transparence pour tout un chacun. Outre les dépenses et recettes liées à la fiscalité, aux dotations et aux fonds de concours aux communes, elle se divise en 9 grands domaines correspondants chacun à des portefeuilles communautaires. **Il s'agit d'un véritable outil de contrôle de gestion utilisé au quotidien par les services.**

ANNEXE 2 – FICHE FINANCIERE DGF 2023 DE LA CC DU CLUNISOIS

Ministère de l'Intérieur D.G.C.L S/D des finances locales Bureau des concours financiers de l'Etat 1/2			
10/10/2024	Fiche Individuelle DGF	2 024	2 024
200040293			CC DU CLUNISOIS
Informations générales			
Nature juridique			CC
Régime fiscal			FPU
Département siège de l'EPCI			71
Dotation de compensation			
Montant de la CPS après écrêtement des EPCI pour l'année N			265 971
Montant de la DCTP des EPCI pour l'année N			0
Montant de la dotation de compensation des EPCI pour l'année N			265 971
Dotation des groupements touristiques			
Montant de la dotation des groupements touristiques pour l'année N			0
Dotation d'intercommunalité			
Population DGF de l'année N			16 384
Population INSEE de l'année N			14 505
Revenu des EPCI			219 366 816
Dotation N-1 au périmètre N			395 641
Réalimentation			0
Dotation de base			128960
Dotation de péréquation			322808
Garantie			0
Plafonnement			0
Montant de la dotation d'intercommunalité pour l'année N			451 768
Potentiel fiscal des EPCI			
Bases brutes TFPB			16 133 412
Bases brutes TFPNB			2 241 347
Bases brutes de THRS			5 418 792
Base brutes CFE			2 294 143
Produit des IFER			142 588
Produit TASCOM			108 977
Produit TAFNB			15 677
Produit net de TVA-THRP de l'EPCI			2 458 605
Produit net de TVA-CVAE de l'EPCI			546 787
DCRTP			152 764
Reversement au titre du FNGIR EPCI			0
Prélèvement au titre du FNGIR EPCI			1 209 260
PSR au titre de la compensation de la TFPB dans le cadre du pacte productif			37 652
PSR au titre de la compensation de la CFE dans le cadre du pacte productif			227 366
CPS EPCI pour PF (hors baisses DCTP)			270 446
ACNE			0
Potentiel fiscal			4 497 155
Potentiel fiscal / habitant			274,484558
Potentiel fiscal moyen de la catégorie			346,373932
Coefficient d'intégration fiscale			
Produit THRS EPCI			754 188
Produit TFPB EPCI			713 437
Produit TFPNB EPCI			311 572
Produit CFE EPCI			585 272
Compensation ZFU, ZRU, ZFC, TP Corse, DOM			0
CPS au périmètre N			270 446
Reliquat AC			0
Dépenses de transfert EPCI			1 290 116
Redevance assainissement EPCI			0
Redevance assainissement Communes et syndicats			0
Taxe ou redevance O.M EPCI			1 559 886
Taxe ou redevance O.M Communes et syndicats			0
REOM EPCI			306 923
REOM communes et syndicats			0

Ministère de l'Intérieur D.G.C.L. S/D des finances locales Bureau des concours financiers de l'Etat 2/2		
10/10/2024	Fiche Individuelle DGF	2 024
200040293		CC DU CLUNISOIS
Produit THRS communes et syndicats		372 111
Produit TFPB communes et syndicats		3 304 171
PSR TFPB LI communes et syndicats		255 773
Produit TFPNB communes et syndicats		725 418
Produits CFE communes et syndicats		0
PSR CFE LI communes et syndicats		0
DRCTP communes et syndicats		0
Reversement au titre du FNGIR Communes et syndicats		102 333
Prélèvement au titre du FNGIR Communes et syndicats		8 240
Produit net de TVA-THRP des communes et syndicats		0
Produit net de TVA-CVAE des communes et syndicats		0
PSR FNGIR communes		0
Produit des IFER communes et syndicats		0
Produit TASCOT communes et syndicats		0
Produit TAFNB communes et syndicats		0
CIF		0,485133
CIF moyen de la catégorie		0,398328

ANNEXE 3 – SITUATION DU PACTE DE SOLIDARITE DETAILLE PAR COMMUNE ARRETE AU 31/12/2024

COMMUNES	Attribution 2021	Attribution 2022	Attribution 2023	Attribution 2024	Attribution 2025	Attribution 2026	Total Attributions 2021-2026	Investissement		Fonctionnement		TOTAL VERSE	SOLDE A VERSER	Couverture des versements sur montant		Restes	
								Conventionné	Versé	Conventionné	Versé			Attribué	Conventionné	à conventionner	à verser
Ameugny	5 581 €	5 634 €	- €	- €	- €	- €	11 215 €	- €	- €	11 215 €	5 581 €	5 581 €	5 634 €	49,76%	49,76%	- €	5 634 €
Bergesserin	5 590 €	5 770 €	- €	- €	- €	- €	11 360 €	5 590 €	5 590 €	- €	- €	5 590 €	5 770 €	49,21%	100,00%	5 770 €	- €
Berzé-le-Châtel	1 894 €	1 936 €	- €	- €	- €	- €	3 830 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 830 €	0,00%	0,00%	3 830 €	- €
Blannot	5 776 €	5 925 €	- €	- €	- €	- €	11 701 €	5 373 €	5 373 €	- €	- €	5 373 €	6 328 €	45,92%	100,00%	6 328 €	- €
Bonnay	10 055 €	10 058 €	- €	- €	- €	- €	20 113 €	15 525 €	- €	- €	- €	- €	20 113 €	0,00%	0,00%	4 588 €	15 525 €
Bray	5 086 €	5 137 €	- €	- €	- €	- €	10 223 €	4 169 €	4 169 €	6 054 €	6 054 €	10 223 €	- €	100,00%	100,00%	- €	- €
Buffières	8 635 €	8 790 €	- €	- €	- €	- €	17 425 €	- €	- €	17 425 €	17 425 €	17 425 €	- €	100,00%	100,00%	- €	- €
Burzy	2 375 €	2 360 €	- €	- €	- €	- €	4 735 €	4 735 €	- €	- €	- €	- €	4 735 €	0,00%	0,00%	- €	4 735 €
Château	7 219 €	7 419 €	- €	- €	- €	- €	14 638 €	7 219 €	- €	- €	- €	- €	14 638 €	0,00%	0,00%	7 419 €	7 219 €
Chérizet	1 608 €	1 619 €	- €	- €	- €	- €	3 227 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 227 €	0,00%	0,00%	3 227 €	- €
Chevagny-sur-Guye	2 499 €	2 490 €	- €	- €	- €	- €	4 989 €	- €	- €	- €	- €	- €	4 989 €	0,00%	0,00%	4 989 €	- €
Chiddes	3 270 €	3 360 €	- €	- €	- €	- €	6 630 €	6 630 €	- €	- €	- €	- €	6 630 €	100,00%	100,00%	- €	- €
Chissey-lès-Mâcon	7 401 €	7 626 €	- €	- €	- €	- €	15 027 €	- €	- €	15 027 €	15 027 €	15 027 €	- €	100,00%	100,00%	- €	- €
Cluny	158 657 €	162 469 €	- €	- €	- €	- €	321 126 €	158 657 €	158 657 €	- €	- €	158 657 €	162 469 €	49,41%	100,00%	162 469 €	- €
Cortambert	7 723 €	7 871 €	- €	- €	- €	- €	15 594 €	7 723 €	7 723 €	- €	- €	7 723 €	7 871 €	49,53%	100,00%	7 871 €	- €
Cortevaix	8 210 €	8 317 €	- €	- €	- €	- €	16 527 €	11 047 €	2 730 €	5 480 €	5 480 €	8 210 €	8 317 €	49,68%	49,68%	- €	8 317 €
Curtil-sous-Boffières	2 892 €	2 938 €	- €	- €	- €	- €	5 830 €	1 079 €	- €	- €	- €	- €	5 830 €	0,00%	0,00%	4 751 €	1 079 €
Donzy-le-Pertuis	4 621 €	4 684 €	- €	- €	- €	- €	9 305 €	8 585 €	8 585 €	720 €	720 €	9 305 €	- €	100,00%	100,00%	- €	- €
Flägy	5 074 €	5 117 €	- €	- €	- €	- €	10 191 €	5 074 €	5 074 €	- €	- €	5 074 €	5 117 €	49,79%	100,00%	5 117 €	- €
Joncy	16 919 €	17 246 €	- €	- €	- €	- €	34 165 €	17 246 €	- €	16 919 €	16 919 €	16 919 €	17 246 €	49,52%	49,52%	- €	17 246 €
Jalogny	10 790 €	11 295 €	- €	- €	- €	- €	22 085 €	- €	- €	10 790 €	10 790 €	10 790 €	11 295 €	48,86%	100,00%	11 295 €	- €
La Guiche	17 155 €	17 446 €	- €	- €	- €	- €	34 601 €	17 155 €	17 155 €	9 000 €	- €	17 155 €	17 446 €	49,58%	65,59%	8 446 €	9 000 €
Lourmand	10 265 €	10 386 €	- €	- €	- €	- €	20 651 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 651 €	0,00%	0,00%	20 651 €	- €
Massilly	11 548 €	11 654 €	- €	- €	- €	- €	23 202 €	5 918 €	1 577 €	17 284 €	17 284 €	18 861 €	4 341 €	81,29%	81,29%	- €	4 341 €
Mazille	11 866 €	12 016 €	- €	- €	- €	- €	23 882 €	11 866 €	11 866 €	- €	- €	11 866 €	12 016 €	49,69%	100,00%	12 016 €	- €
Passy	2 392 €	2 464 €	- €	- €	- €	- €	4 856 €	- €	- €	- €	- €	- €	4 856 €	0,00%	0,00%	4 856 €	- €
Pressy-sous-Dondin	3 791 €	3 898 €	- €	- €	- €	- €	7 689 €	4 379 €	4 379 €	3 238 €	3 238 €	7 617 €	72 €	99,06%	100,00%	72 €	- €
Sailly	2 966 €	2 998 €	- €	- €	- €	- €	5 964 €	2 966 €	2 966 €	- €	- €	2 966 €	2 998 €	49,73%	100,00%	2 998 €	- €
St André le Desert	9 779 €	10 019 €	- €	- €	- €	- €	19 798 €	19 798 €	19 798 €	- €	- €	19 798 €	- €	100,00%	100,00%	- €	- €
Ste Cécile	7 618 €	7 698 €	- €	- €	- €	- €	15 316 €	15 316 €	7 618 €	- €	- €	7 618 €	7 698 €	49,74%	49,74%	- €	7 698 €
St Clement sur guye	4 804 €	4 907 €	- €	- €	- €	- €	9 711 €	- €	- €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	5 711 €	41,19%	100,00%	5 711 €	- €
St Huruge	1 978 €	1 914 €	- €	- €	- €	- €	3 892 €	3 892 €	- €	- €	- €	- €	3 892 €	0,00%	0,00%	- €	3 892 €
St Marcelin de Cray	6 294 €	6 299 €	- €	- €	- €	- €	12 593 €	7 600 €	- €	- €	- €	- €	12 593 €	0,00%	0,00%	4 993 €	7 600 €
St Martin de Salency	3 517 €	3 561 €	- €	- €	- €	- €	7 078 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 078 €	0,00%	0,00%	7 078 €	- €
St Martin la Patrouille	2 224 €	2 212 €	- €	- €	- €	- €	4 436 €	4 436 €	4 436 €	- €	- €	4 436 €	- €	100,00%	100,00%	- €	- €
St Vincent des Prés	3 862 €	3 884 €	- €	- €	- €	- €	7 746 €	3 862 €	3 862 €	- €	- €	3 862 €	3 884 €	49,86%	100,00%	3 884 €	- €
St Ythaire	4 994 €	5 077 €	- €	- €	- €	- €	10 071 €	1 590 €	1 590 €	2 904 €	2 904 €	4 494 €	5 577 €	44,62%	100,00%	5 577 €	- €
Salornay sur Guye	27 365 €	28 052 €	- €	- €	- €	- €	55 417 €	24 254 €	- €	31 163 €	27 365 €	27 365 €	28 052 €	49,38%	49,38%	- €	28 052 €
Sigy-le-Châtel	4 023 €	4 103 €	- €	- €	- €	- €	8 126 €	4 160 €	629 €	3 966 €	3 966 €	4 595 €	5 531 €	56,55%	56,55%	- €	5 531 €
Sivignon	5 589 €	5 761 €	- €	- €	- €	- €	11 350 €	5 589 €	- €	- €	- €	- €	11 350 €	0,00%	0,00%	5 761 €	5 589 €
Taizé	4 859 €	5 056 €	- €	- €	- €	- €	9 915 €	4 004 €	- €	- €	- €	- €	9 915 €	0,00%	0,00%	5 911 €	4 004 €
Vineuse-sur-Fregande	20 993 €	21 394 €	- €	- €	- €	- €	42 387 €	42 387 €	20 993 €	- €	- €	20 993 €	21 394 €	49,53%	49,53%	- €	21 394 €
TOTAL	449 757 €	458 860 €	- €	- €	- €	- €	908 617 €	437 824 €	301 400 €	155 185 €	136 753 €	438 153 €	470 464 €	48,22%	73,89%	315 608 €	154 856 €

Versements PACTE 2021-2026	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Investissement	- €	301 400 €					301 400 €
Fonctionnement	42 032 €	94 721 €					136 753 €
TOTAL	42 032 €	396 121 €	- €	- €	- €	- €	438 153 €
Reste à verser / attribué	66 072 €	404 392 €	- €	- €	- €	- €	470 464 €

	TOTAL	INVEST	FONCT
Attribué 2021-2026	908 617 €		
Conventionné	593 009 €	437 824 €	155 185 €
Non conventionné	315 608 €		
Reste à verser / conventionné	154 856 €	136 424 €	18 432 €

ANNEXE 4 – TABLEAU DES EFFECTIFS ARRETE AU 31/12/2024

SIRET : 200 040 293 00058

	Grades	Cat	Tps de travail	Postes créés	Postes pourvus		
					Titulaires	Contractuels	
						CDI	CDD
Filière Administrative							
Services généraux							
Directrice générale	Attaché principal	A	35	1			1
Directrice générale adjointe	Attaché	A	35	1			1
Réf. RH	Rédacteur	B	35	1			0,8
Administration générale	Rédacteur ou Adjoint admin	BouC	35	1			
Réf instances/affaires générales	Adjoint admin princ 1ère classe	C	35	1	1		
Réf comptabilité	Adjoint admin princ 1ère classe	C	35	1	1		
Réf communication	Adjoint admin princ 2e classe	C	35	1	1		
Réf RH	Adjoint admin	C	35	1	1		
Réf RH	Adjoint admin	C	35	1	1		
Réf communication	Adjoint admin (avanc.grade)	C	0	0	0		
Service MSP							
Coordinateur	Attaché	A	35	1		1	
Chargé mission Accueil/Intégré.	Attaché	A	35	1			1
Agent accueil	Rédacteur	B	35	1	1		
Agent accueil	Adjoint admin princ 2ème classe	C	35	1	1		
Agent accueil	Adjoint admin princ 2ème classe	C	35	1	1		
Agent accueil	Adjoint admin	C	35	1	1		
Agent accueil	Adjoint admin	C	35	1			1
Service Urbanisme							
Instructeur ADS	Rédacteur princ 1ère classe	B	35	1	0,8		
Instructeur ADS	Rédacteur princ 1ère classe	B	35	1	1		
Instructeur ADS	Rédacteur princ 2e clas.(avanc.grade)	B	0	0	0		
Service Mutualisation							
	Attaché principal	A	21	1	1		
Service Economie							
Coordinateur Dév.économ.&soc.	Attaché	A	35	1		1	
Chargé mission mobilité durable	Attaché	A	35	1	1		
Chargé mission mobilité durable	Attaché	A	35	1			1
Chargé mission Economie circul.	Attaché	A	35	1			0
Service Dévelop.Territ.							
Chef de projet CRTE	Attaché	A	35	1			1
Chargé mission climat énergie	Attaché	A	35	1			0,8
Service EMDT							
Agent d'accueil	Rédacteur	B	26,25	0,75		0,75	

Filière Technique							
Service Envir/Bâtiments							
Coordinateur environ./équipts	Ingénieur	A	35	1			0
Natura 2000	Ingénieur	A	35	1		0,7	
Chargé mission habitat	Ingénieur	A	35	1			1
Chargé mission plan paysage	Ingénieur	A	0	0			0
Natura 2000	Ingénieur	A	28	0,8			0,8
Natura 2000	Ingénieur	A	35	1			1
Chargé mission charte forestière	Ingénieur	A	35	1			1
Agent d'entretien	Adjoint Technique Princ 2ème cl	C	35	1	1		
Agent d'entretien	Adjoint technique	C	35	1	1		
Agent d'entretien	Adjoint technique	C	35	1	1		
Agent d'entretien	Adjoint technique (avanc.grade)	C	0	0	0		
Agent d'entretien	Adjoint technique	C	4	0,11	0,11		
Agent d'entretien	Adjoint technique	C	28	0,8	0,8		
Services Généraux							
Infographiste	Adjoint technique princ 2ème cl	C	17,5	0,5	0		
Réf. Informatique	Technicien princ 1ère classe	B	35	1			0,8
Réf. Informatique	Technicien princ 1ère classe	B	35	1			0,9
Service Economie							
Chargé mission PAT	Ingénieur	A	35	1			0,8
Chargé mission mobilité durable	Ingénieur	A					
Labo : Coordinateur	Technicien princ 2e classe	B	21	0,6			0,6
Labo : Responsable cuisine coll	Technicien	B	35	1			1
Labo : Agent de restauration	Adjoint technique	C	35	1			0,8
Service Piscine							
	Adjoint Technique	C	35	1			1
Service Dévelop. Territ.							
Développement ENR	Ingénieur	A	35	1			1
Territ.d'engagement/Maison geste	Ingénieur	A	35	1			1
Chef de projet Ptes villes demain	Ingénieur	A	35	1			1
Service Assainissement							
	Ingénieur (transféré au 01-01-2024)	A	0	0	0		
Filière Animation							
Service Petite Enfance							
	Adjoint animation princ 2e cl	C	32,5	0,93	0,93		
	Adjoint animation	C	16	0,46	0,46		
	Adjoint animation	C	31,9	0,91	0,91		
	Adjoint animation	C	35	1	1		
	Adjoint animation	C	14	0,4			0,4
Service Ludothèque							
	Adjoint animation	C	35	1	0,69		
Service Enfance Jeunesse							
Coordinatrice PE/EJ	Adjoint animation princ 1ère cl	C	35	1	1		

Directeur CLSH	Adjoint animation	C	35	1	1		
Adjoint au Directeur CLSH	Adjoint animation	C	35	1	1		
Adjoint au Directeur CLSH	Adjoint animation	C	25	0,71	0,71		
Animateur	Adjoint animation	C	35	1			0,54
Animateur	Adjoint animation	C	30	0,86			0,8
Animateur	Adjoint animation	C	35	1	0		
Services Généraux							
Représentant syndical	Animateur	B	35	1	1		
Service Mutualisation							
Animatrice ETAP	Adjoint animation princ 2ème cl	C	35	1	0		
Filière Médico-Sociale							
Service RAM							
	Auxiliaire Puériculture Cl.sup.	B	17,5	0,5	0,5		
	Educat Jeunes Enfants Cl Except	A	31	0,89	0,89		
Service Petite Enfance							
Directeur multi-accueil	Educateur Jeunes Enfants	A	35	1			0,86
	Auxiliaire Puériculture Cl.sup.	B	32,5	0,93	0,93		
	Auxiliaire Puériculture Cl.normale	B	35	1	1		
	Auxiliaire Puériculture Cl.normale	B	28	0,8	0,8		
Réseau 1001 Familles	Educateur Jeunes Enfants	A	35	1			
Filière Sportive							
Service Piscine							
	Educateur APS princ 1ère classe	B	35	1	0,8		
	Educateur APS princ 2ème classe	B	35	1			0
	Educateur APS	B	35	1	0,8		
Filière Culturelle							
Service EMDT							
	Prof. Ens. Artist. Hors Classe	A	16/16	1	0		
	Assist. Ens. Artist. Princ 1ère cl	B	11/20	0,55	0,55		
	Assist. Ens. Artist. Princ 2ème cl	B	12/20	0,6	0,6		
	Assist. Ens. Artist. Princ 2ème cl	B	5/20	0,25	0,25		
	Assist. Ens. Artist. Princ 2ème cl	B	2,5/20	0,13	0,13		
	Assist. Ens. Artist. Princ 2ème cl	B	9,08/20	0,45	0,45		
	Assist. Ens. Artist. Princ 2ème cl	B	20/20	1			1
	Assist. Ens. Artist. Princ 2ème cl	B	5/20	0,25			0,25
	Assist. Ens. Artist. Princ 2ème cl	B	8/20	0,4			0,4
	Assist. Ens. Artist. Princ 2ème cl	B	5,83/20	0,29			0,29
	Assist. Ens. Artist. Princ 2ème cl	B	8,33/20	0,42			0,42
	Assist. Ens. Artist. Princ 2ème cl	B	10/20	0,5			0,5
	Assist. Ens. Artist. Princ 2ème cl	B	4/20	0,2			0,2
	Assist. Ens. Artist. Princ 2ème cl	B	6,25/20	0,31			0,31
	Assist. Ens. Artist. Princ 2ème cl	B	17/20	0,85			0,85
	Assist. Ens. Artist. Princ 2ème cl	B	7,5/20	0,38			0,38
Service Bibliothèque							
	Adjoint du patrimoine Princ 2ème cl	C	22	0,63	0,63		

	Adjoint du patrimoine	C	20	0,57	0,57		
	Adjoint du patrimoine	C	23	0,66			0,66
				77,39	34,31	6,67	24,94
					65,91		

SIRET : 200 040 293 00074

Service Eau et Assainissement au 31-12-2024

	Grades	Cat	Tps de travail	Postes créés	Postes pourvus		
					Titulaires	Contractuels	
						CDI	CDD
Filière administrative							
Secrétaire	Rédacteur	B	35	1			1
Filière Technique							
	Ingénieur (directrice)	A	35	1	1		
	Adjoint technique princ 2ème cl	C	35	1	1		
	Adjoint technique (avanc.grade)	C	0	0	0		
	Agent de maîtrise (transfert SPANC)	C	35	1	1		
	Adjoint technique (transfert SPANC)	C	35	1	1		
	Adjoint technique	C	35	1			1
				6	4	0	2
					6		

TOTAL GENERAL AU 31/12/2024				83,39	71,91		
------------------------------------	--	--	--	--------------	--------------	--	--

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 071-200040293-20250203-003_2025ANX-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS

